



CANADA

# Débats de la Chambre des communes

---

VOLUME 137 • NUMÉRO 005 • 2<sup>e</sup> SESSION • 37<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

COMPTE RENDU OFFICIEL  
(HANSARD)

**Le vendredi 4 octobre 2002**

—  
Présidence de l'honorable Peter Milliken

## **TABLE DES MATIÈRES**

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve  
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le  
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

**<http://www.parl.gc.ca>**

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 4 octobre 2002

La séance est ouverte à 10 heures.

---

*Prière*

---

• (1000)

[Traduction]

### RECOURS AU RÈGLEMENT

LA MOTION N<sup>o</sup> 2—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

**Le Président:** Avant que nous ne passions à l'ordre du jour, je veux dire à la Chambre que je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur le rappel au Règlement soulevé ce matin par la députée de Saskatoon—Rosetown—Biggar concernant la motion n<sup>o</sup> 2 inscrite au *Feuilleton* au nom du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre, qui porte sur la reprise des travaux de la 1<sup>re</sup> session de la 37<sup>e</sup> législature.

Je remercie la députée de Saskatoon—Rosetown—Biggar d'avoir soulevé cette question, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, le député de Fraser Valley, le député de Lakeland et le député de Prince George—Bulkley Valley pour leurs commentaires, ainsi que le député de Pictou-Antigonish-Guysborough pour son intervention à ce sujet.

En soulevant cette question, la députée de Saskatoon—Rosetown—Biggar a fait valoir que la motion visant la reprise des travaux comprend quatre parties bien distinctes. Elle s'oppose à ce que la Chambre ne tienne qu'un seul débat et un seul vote pour décider de quatre questions, et elle a demandé au Président de diviser la motion afin de permettre la prise d'une décision distincte sur chaque question.

• (1005)

Le leader du gouvernement à la Chambre a fait remarquer que la motion était de nature englobante en ce sens qu'elle visait à permettre la reprise, pendant cette session, de divers travaux au stade où ils étaient rendus à la fin de la session précédente.

[Français]

L'honorable députée de Saskatoon-Rosetown-Biggar a cité le passage suivant de Marleau et Montpetit, à la page 478:

Lorsqu'on présente à la Chambre une motion complexe (par exemple, une motion contenant deux parties ou davantage, chacune pouvant constituer une motion distincte), le Président a le pouvoir de la modifier et, partant, de faciliter le processus décisionnel de la Chambre.

[Traduction]

On peut lire aux lignes suivantes du même ouvrage qu'un député peut s'opposer à une motion contenant deux propositions distinctes ou davantage, et demander que la motion soit divisée et que chaque proposition fasse l'objet d'un débat et d'un vote. Toutefois, la décision finale revient à la présidence, qui doit assurer la tenue d'un débat discipliné sur la question devant la Chambre.

La question de la division d'une motion complexe a déjà fait surface à quelques reprises à la Chambre. Le 15 juin 1964, le Président MacNaughton a statué sur la demande visant à diviser une motion du gouvernement concernant un nouveau drapeau canadien. Au terme d'un savant examen des précédents de la tradition parlementaire britannique et canadienne, le Président a déclaré en ces termes:

Je dois conclure que le projet de résolution dont la Chambre est saisie renferme deux propositions et que, puisqu'on s'est fortement opposé à ce que ces deux propositions soient examinées ensemble, mon devoir est de les diviser ainsi qu'il suit:

Cette citation est tirée des *Journaux* du lundi 15 juin 1964, à la page 431).

Le 10 avril 1991, le Président Fraser a pris une orientation quelque peu différente lorsqu'il a rendu sa décision sur une demande de division d'une motion du gouvernement traitant de modifications à apporter au Règlement de la Chambre. Au lieu d'intervenir pour diviser la motion, il a décidé qu'un seul débat serait tenu sur la motion et que celle-ci serait divisée en trois parties aux fins du vote.

Les recherches sur la pratique au Canada révèlent qu'il y a très peu de cas où un président est intervenu pour diviser une motion. À mon avis, cela démontre que le Président doit faire preuve d'une grande prudence avant d'intervenir dans les délibérations de la Chambre tel qu'il lui est demandé dans le cas présent.

[Français]

Après un examen minutieux des précédents et des arguments pour et contre, je suis porté à croire que le point n<sup>o</sup> 2 des Affaires émanant du gouvernement présente en effet une situation dans laquelle la présidence serait justifiée d'intervenir.

[Traduction]

Étant donné la nature complexe de la motion n<sup>o</sup> 2, j'ai décidé que les questions relatives à la reprise, au cours de la deuxième session, des travaux de la Chambre amorcés pendant la première session feront l'objet d'un même débat, mais seront soumises à deux votes distincts.

### Initiatives ministérielles

Plus particulièrement, il y aura un vote sur le dépôt sur le Bureau de tous les témoignages recueillis par les comités permanents et spéciaux ainsi que la proposition de rétablissement des projets de loi du gouvernement, puis un autre vote sur les questions concernant la reconstitution du Comité spécial sur la consommation non médicale de drogues ou de médicaments, sa composition, ses pouvoirs et la date à laquelle il doit présenter son rapport.

En dernier lieu, il y a la question d'autoriser le Comité permanent des finances à se déplacer pour les consultations prébudgétaires prévues à l'article 83.1 du Règlement. La présidence estime que cette motion ne relève pas, à strictement parler, de la reprise des travaux en suspens. Il s'agit plutôt d'une motion portant étude d'un ordre sessionnel qui concerne les travaux d'un comité permanent dont la composition et l'organisation restent à être déterminées. Notre pratique habituelle consiste à adopter les motions relatives aux déplacements au cas par cas. Je crois qu'il faudrait suivre cette pratique dans ce cas. Par conséquent, cette motion sera traitée de façon autonome et fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

J'espère que la présente décision permettra à la Chambre de débattre d'une façon ordonnée les questions soulevées initialement dans la motion n° 2, de proposer les modifications jugées souhaitables et de prendre des décisions qui tiennent compte des différents points de vue des députés à cet égard.

● (1010)

[Français]

Je remercie tous les honorables députés de leur attention et de leur aide en cette matière.

[Traduction]

**Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je vous suis reconnaissante de tout votre travail. Étant donné que nous sommes saisis d'une nouvelle proposition, ne faut-il pas prévoir un préavis de 48 heures pour nous donner le temps de rédiger nos amendements à la motion?

**Le Président:** Tout ce que j'ai fait, c'est scinder la motion. Les députés avaient toute liberté de proposer des amendements. J'ai divisé la motion en deux. Comme la députée le constatera, ma décision aura comme conséquence concrète de retrancher le dernier paragraphe de la motion. Tout le reste est toujours là, mais nous pourrions tenir deux votes différents, comme je l'ai expliqué. Lorsque la question sera mise aux voix, à la fin du débat, il y aura deux votes au lieu d'un seul. C'est une aubaine.

**M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, au début de votre exposé précédant votre décision, je me suis demandé si vous aviez fait des recherches érudites pour arriver à cette conclusion.

**Le Président:** Il revient à la Chambre de se prononcer là-dessus, pas à la présidence.

---

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

### TRAVAUX DES COMITÉS ET RÉTABLISSEMENT DES PROJETS DE LOI DU GOUVERNEMENT

**L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.)** propose:

Que, dans le but de pourvoir à la reprise et à la suite des travaux de la Chambre amorcés durant la session antérieure de cette législature, il est ordonné

1. Que tous les témoignages recueillis par un comité permanent ou spécial sur un sujet qui n'a pas fait l'objet d'un rapport pendant la session antérieure, soient réputés avoir été déposés sur le Bureau pendant la présente session;

2. Que, pendant les trente premiers jours de la présente session de la législature, lorsqu'un ministre de la Couronne, proposant une motion portant première lecture d'un projet de loi, déclare que celui-ci se présente sous la même forme qu'un projet de loi déposé par un ministre de la Couronne à la session précédente, si le Président est convaincu que ce projet de loi a la même forme que celui présenté avant la prorogation, ledit projet de loi, nonobstant l'article 71 du Règlement, soit réputé avoir été étudié et adopté à la présente session à toutes les étapes complétées au moment de la prorogation de la session précédente.

Que, dans le but de pourvoir à la reprise et à la suite des travaux de la Chambre amorcés durant la session antérieure de cette législature, il est ordonné

Qu'un comité spécial de la Chambre soit chargé d'examiner les facteurs sous-jacents ou parallèles à la consommation non médicale de drogues ou de médicaments, et de recommander au gouvernement des moyens qui lui permettront de réduire, seul ou avec le concours des autres paliers de gouvernement, l'ampleur du problème que ce phénomène constitue;

Que la composition du comité soit la même que celle du Comité spécial sur la consommation non médicale de drogues ou de médicaments au moment de la prorogation de la première session de la législature actuelle, sous réserve que les membres du comité spécial puissent se faire remplacer de temps à autre selon les modalités prévues au paragraphe 114(2) du Règlement;

Que le comité spécial ait tous les pouvoirs conférés aux comités permanents à l'article 108 du Règlement;

Que le comité spécial présente son rapport final au plus tard le 22 novembre 2002.

Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir à propos de la motion n° 2 présentée par le gouvernement et qui porte, comme vous l'avez indiqué, sur de nombreuses questions. Je ne les énumérerai pas toutes, mais je vais en mentionner certains éléments pour en préciser l'objet.

Le premier élément concerne évidemment le rétablissement des projets de loi tel qu'ils étaient au cours de la dernière session, ou du moins à l'étape terminée. Je préciserai plus tard comment cela s'est fait pendant plusieurs années et, dans de nombreux cas, sans qu'il y ait de vote.

Le second élément porte sur la désignation d'un comité spécial de la Chambre, qui serait chargé d'examiner la question de la consommation non médicale des drogues. Je précise que cette proposition a d'abord été présentée par un député de l'opposition, à qui je rends hommage pour avoir consacré énormément de temps à la question, comme, il va sans dire, d'autres députés de toutes les allégeances. Il semble que le rétablissement de ce qui était au départ une bonne idée doit toujours être souhaitable.

Le troisième élément consiste à autoriser le Comité des finances à se déplacer et à entendre le point de vue des Canadiens sur ce que devrait renfermer le prochain budget. Là encore, nos vis-à-vis réclament un budget. Vraisemblablement, il serait bon d'obtenir au plus tôt le point de vue des Canadiens afin d'élaborer un budget qui reflète leurs opinions, autrement, les gens en viendraient à la conclusion que nos vis-à-vis n'étaient peut-être pas tout à fait sincères lorsqu'ils ont réclaté cela. Ce serait scandaleux; cela ne s'est pas encore produit au cours des 10 dernières minutes, mais les Canadiens s'en rendront compte éventuellement, j'en suis persuadé. Ce sera d'ailleurs évident lorsque viendra le temps de nous prononcer là-dessus. En un sens, je suis content que cela fasse l'objet d'un vote distinct, car on verra bien si les députés d'en face qui ont réclaté un budget en veulent vraiment un et ensuite, s'ils tiennent réellement à ce que les Canadiens participent au processus. Nous verrons bien. Le vote sera tenu et, bien sûr, nous serons en mesure de juger à ce moment-là.

*Initiatives ministérielles*

Pourquoi cette motion est-elle nécessaire? Elle s'impose pour accélérer les travaux de la Chambre au début de cette nouvelle session. Aux termes de cette procédure, les projets de loi et les travaux des comités, auxquels la Chambre a déjà consacré beaucoup de temps et d'énergie au cours de la dernière session, pourront, au cours de la présente session, celle qui vient de commencer, la deuxième session de la trente-septième législature, être repris là où ils en étaient, ce qui évitera des dédoublements et le gaspillage de temps et d'argent qui en découle.

Plus particulièrement, la motion tend à éviter de gaspiller le temps des parlementaires pour des choses qui ont déjà été étudiées. En d'autres termes, nous avons déjà fait le travail. Nos travaux sont précieux et nos vis-à-vis affirment être en faveur de la modernisation. Ainsi, il est évident que faire le même travail deux fois peut difficilement être considéré comme moderne,

**Une voix:** Pourquoi avez-vous prorogé le Parlement?

**L'hon. Don Boudria:** Je suis persuadé alors que nos vis-à-vis, même ceux qui m'interrompent, doivent être en faveur d'une modernisation à moins qu'ils ne tiennent à rester ancrés dans le passé; nous verrons bien.

Notre objectif, bien entendu, est d'éviter de gaspiller le temps des citoyens qui devraient autrement comparaître à nouveau devant les comités pour présenter leurs mémoires une autre fois.

Le projet de loi C-15B est un exemple probant. Au cours des deux derniers jours, j'ai reçu 300 lettres d'appui demandant que l'on rétablisse ce projet de loi. Voyons voir si les gens d'en face tiennent compte de la volonté des Canadiens. Certains d'entre eux disent qu'ils se préoccupent de l'environnement. Que feront-ils pour retourner au Sénat le projet de loi C-5 de la dernière session qui portait sur la protection des espèces sauvages en péril, et voir à ce qu'il soit adopté dans l'intérêt de tous les Canadiens? De même, il faut penser à l'argent des contribuables. Pourquoi reprendre exactement le même débat et, bien entendu, les audiences que le comité a déjà tenues? Une décision sera bientôt prise à ce sujet.

• (1015)

Je ne devrais pas généraliser en disant que tous les députés d'en face étaient contre le rétablissement. En fait, certains étaient disposés à collaborer et je veux leur rendre hommage. Des négociations ont lieu en privé et je ne nommerai pas individuellement les partis politiques, mais bien des députés avaient manifesté leur volonté d'appuyer la motion à condition qu'elle comporte certaines concessions, avantageuses pour les deux côtés de la Chambre, et plusieurs des concessions demandées ont effectivement été ajoutées. Tout a été fait avec le plus grand soin. Je remercie mon personnel très compétent qui m'a aidé à préparer tout ce dossier.

[Français]

Parlons de la procédure des projets de loi. Avec l'adoption de cette motion, qui viendra bientôt j'espère—qui pourrait venir tout de suite après mon discours si les députés d'en face étaient d'accord—, un ministre qui présente exactement le même projet de loi qui a déjà été présenté à la dernière session et qui avait atteint au moins l'étape du renvoi devant un comité parlementaire pourra, au cours des 30 premiers jours de la nouvelle session, se prévaloir du droit de demander le rétablissement du nouveau projet de loi à l'étape qui avait été franchie au moment de la prorogation.

Il me semble qu'on pourrait tous s'entendre sur un point semblable. Ce matin il n'y a pas beaucoup de manifestants dehors qui sont contre ce que je viens de vous dire. Si le Président estime

que la forme est identique, le projet de loi sera déclaré rétabli à l'étape qu'il avait franchie.

La présente procédure n'oblige pas un ministre à rétablir un projet de loi. En d'autres termes, c'est facultatif. Elle ne fait qu'offrir la possibilité de le faire dans un délai déterminé. Après tout, pour être tout à fait juste, les parlementaires ont droit à prétendre qu'après un certain nombre de jours, si un ministre n'a pas présenté de nouveau son projet de loi, c'est parce qu'il ou elle ne le voulait plus. Il y a donc une période déterminée de 30 jours, procédure utilisée depuis longtemps.

Au moment de la prorogation, voici où nous en étions rendus quant au nombre de projets de loi émanant du gouvernement figurant au *Feuilleton*: cinq d'entre eux étaient déjà adoptés par la Chambre et faisaient l'objet d'étude par le Sénat. La Chambre s'était donc prononcée; le travail a été fait. Il faut respecter ce qu'était la décision prise.

Quatre projets de loi avaient été renvoyés devant un comité permanent de la Chambre. Trois autres attendaient la deuxième lecture. Bien sûr, dans le cas d'un projet de loi qui a atteint la deuxième lecture, on recommence à zéro.

Par conséquent, selon la motion proposée, les cinq projets de loi déjà adoptés par la Chambre pourront être rétablis et le Sénat pourra immédiatement entreprendre son travail. Nous voulons tous que le Sénat puisse travailler aussi efficacement que la Chambre. D'ailleurs, les députés d'en face et certains médias disent que le Sénat, parfois, ne fait pas autant de travail que la Chambre. Je ne suis pas d'accord avec cela parce que le Sénat fait un bon travail. Quoi qu'il en soit, le Sénat pourrait recommencer son travail tout de suite.

Ces projets de loi sont notamment celui sur les espèces en péril, j'en ai parlé tantôt, et celui sur la cruauté envers les animaux. À propos de ce dernier, j'ai reçu des centaines de lettres. Peut-être que les Canadiens et les Canadiennes pourraient, pendant le week-end, téléphoner à des parlementaires, ceux de l'Alliance surtout, et leur dire d'arrêter de se traîner les pieds dans ce dossier, d'aller de l'avant et de recommencer le travail. On verra s'ils peuvent le faire.

Ce serait vraiment une perte de temps pour les parlementaires de reprendre un débat qui a déjà été complété, des consultations qui ont déjà été faites et des votes qui ont déjà été pris. On s'est entendu là-dessus.

Selon la motion proposée, les quatre projets de loi qui avaient été renvoyés devant un comité pourraient immédiatement être renvoyés au même comité à la présente session. C'est-à-dire que si on avait terminé la deuxième lecture, on ne la recommence pas parce qu'on a déjà fait le travail. Ce n'est pas tellement compliqué. Comme je l'ai dit il n'y a pas beaucoup de manifestants dehors ce matin contre cela.

Cette catégorie comprend le projet de loi modifiant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Je pense que plusieurs d'entre nous ici sont en faveur de cela. On l'a étudié et renvoyé devant un comité parlementaire. De toute évidence, il n'y a pas unanimité là-dessus. Certains rouspètent.

Si mes renseignements sont exacts, le comité avait terminé ses consultations sur le projet de loi, avait entendu les témoins et s'appropriait à commencer l'étude article par article. Pourquoi faire revenir les Canadiens d'un peu partout au pays pour comparaître devant un comité qui avait terminé le travail?

*Initiatives ministérielles*

L'autre composante de la motion que j'ai proposée à la Chambre ce matin ferait en sorte que les témoignages faits par plusieurs Canadiens et Canadiennes seraient réputés avoir été entendus et faisant partie des renseignements disponibles au comité, nonobstant la session qui s'est terminée et la nouvelle qui vient de débiter.

●(1020)

Elle comprend aussi le projet de loi concernant la procréation assistée. C'est encore une fois un dossier important, très controversé bien sûr—on le sait tous—, mais quoi qu'on pense des détails, il n'en demeure pas moins que les Canadiens et Canadiennes de même que les parlementaires ont le droit de se prononcer sur un dossier aussi important que celui-ci.

Ces projets de loi seront bien sûr renvoyés à la Chambre pour un débat en profondeur à l'étape du rapport et de la troisième lecture. Des votes par appel nominal auront lieu à ce moment-là, s'ils sont demandés. Bien sûr, les parlementaires ne sont aucunement brimés dans leurs droits.

Cette motion que je propose permettra aux comités de la Chambre de se concentrer sur les nouveaux dossiers. Plutôt que de faire le même travail deux fois, on fera le travail une fois et on se concentrera sur le travail qui n'a pas été fait, parce que nous avons encore du boulot à faire.

Nous, du gouvernement, venons de proposer un agenda très compréhensible comprenant toutes sortes de bonnes choses à faire pour le bien des Canadiens et des Canadiennes. On ne veut pas répéter le travail déjà fait, on veut aller de l'avant, et on a beaucoup de choses à faire. Le premier ministre nous a proposé un agenda très important dans l'excellent discours du Trône prononcé un peu plus tôt cette semaine.

**Une voix:** C'est magnifique.

**L'hon. Don Boudria:** Oui, il y en a qui sont d'accord avec l'excellence du discours du Trône. Je remercie d'ailleurs le député d'en face de son appui à l'endroit du premier ministre et du discours du Trône.

D'ailleurs, la Chambre s'est prononcée sur le discours du Trône. Nous avons eu le vote sur le sous-amendement et nous avons eu un appui considérable de la part des parlementaires à cet égard.

La motion permettra aux comités de la Chambre de se concentrer sur les nouveaux dossiers, plutôt que sur des projets législatifs qu'ils ont déjà examinés. Par exemple, le Comité permanent de la justice voudra peut-être se pencher sur le délicat dossier des mariages ou des unions conjugales—on les appellera comme on voudra—des personnes du même sexe. On sait qu'il y a eu une décision des tribunaux; on sait qu'il y a eu un appel; et on sait que le ministre de la Justice a demandé conseil à ses collègues dûment élus par la population canadienne. C'est un dossier important.

C'est bien sûr un dossier controversé. Il n'en demeure pas moins qu'un dossier controversé comme celui-ci devrait faire l'objet de discussions de la part des parlementaires. C'est ce que le ministre de la Justice nous demande de faire plutôt que de répéter le travail déjà fait. Il a raison.

Enfin, la motion que je propose n'aura aucun effet sur les trois projets de loi qui attendent la troisième lecture. Les ministres pourraient décider de présenter le projet de loi à nouveau, de le modifier ou de ne pas le présenter du tout puisqu'on recommence à zéro, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, dans des cas comme ceux-là.

●(1025)

[Traduction]

Voyons un instant quel effet aura la motion sur les travaux des comités. Elle assurera que le précieux travail que les comités avaient entamé mais n'avaient pas terminé puisse se poursuivre promptement. Cela sera important pour plusieurs comités. Ceux de l'environnement et de la santé avaient entrepris des consultations sur des mesures législatives dont ils avaient été saisis avant la prorogation du Parlement. Aux termes de la motion, ils pourront reprendre leurs travaux et poursuivre l'étude du projet de loi et ils pourront conserver les témoignages qu'ils avaient recueillis jusqu'à ce moment-là. C'est très raisonnable.

Je sais maintenant que cela pourrait faire partie de l'autre élément de la motion qui en traite séparément, ce qui est correct, mais le Comité des finances avait déjà entrepris ses consultations prébudgétaires annuelles. Une fois adoptée, la motion assurera que les consultations qu'il avait déjà tenues et les témoignages qu'il avait déjà recueillis fassent partie du compte rendu de l'excellent travail que le comité avait effectué jusque-là.

Le Comité des comptes publics, suite à une requête de l'opposition, avait entrepris une enquête sur l'administration de certains contrats octroyés dans le cadre de programmes de commandites. Après la prorogation, il a demandé que le travail qu'il avait effectué ne prenne pas fin et puisse se poursuivre. C'est exactement ce que la motion que je propose permet de faire, en prévoyant que les témoignages entendus devant le comité soient maintenus aux fins de l'élaboration d'un rapport. Les députés peuvent constater que j'ai incorporé cette disposition dans la motion après avoir appris par la voie des médias qu'un député de l'opposition, le président du comité, avait exprimé une inquiétude à ce sujet et je le félicite d'avoir soulevé la question.

Le Comité spécial sur la consommation non médicale de drogues ou médicaments a passé une année à recueillir des témoignages sur la politique canadienne antidrogue. Je dois admettre que ce comité est l'idée personnelle de l'un de mes collègues, le député de Langley—Abbotsford, et je l'en remercie également. En vertu de la motion à l'étude, nous reconstituons ce comité et rétablissons les témoignages qu'il nous a invités à examiner. Cela me paraît très raisonnable.

Au cas où quelqu'un pourrait penser que je tente aujourd'hui de créer un précédent, j'aimerais préciser qu'en octobre 1999, lorsque la deuxième session de la 36<sup>e</sup> législature a été ouverte, la Chambre a adopté une motion très semblable à celle dont la Chambre est saisie aujourd'hui. Cette motion a été adoptée sans la tenue d'un débat il y a trois ans, bien que quelques députés aient demandé la tenue d'un vote. Il y a eu un vote, mais pas de débat.

En mars 1996, lorsque la deuxième session de la 35<sup>e</sup> législature a été ouverte, la Chambre avait également adopté une motion similaire. Des motions de ce genre ont été adoptées depuis 1991 dans les législatures précédentes. Notre parti n'était pas à la tête du gouvernement en 1991. Le très honorable chef du Parti progressiste-conservateur était bien sûr membre du Cabinet dans le gouvernement qui a adopté des motions quasi identiques en 1991.

De plus, notre manuel de procédure Marleau et Montpetit souligne, à la page 330, que l'on a déjà procédé ainsi après la prorogation de 1970, 1972, 1974 et 1986, en plus des exemples que j'ai déjà donnés de 1991, 1996 et 1999.

*Initiatives ministérielles*

En 1977 et 1982, la Chambre a modifié le Règlement en vue de permettre le report des projets de loi à la session suivante. Cette mesure est par la suite devenue caduque, mais à un certain moment, il y avait une disposition au sein même du Règlement qui le prévoyait. La Chambre a unanimement reconnu l'article 86(1) du Règlement qui nous permet de reporter les projets de loi d'initiative parlementaire, comme vous le savez, madame la Présidente, puisque vous connaissez si bien le Règlement. La même mesure avait été adoptée au cours de la législature précédente pour les projets de loi d'initiative parlementaire aux termes de ce qui était alors l'article 81 du Règlement.

Cela n'a donc rien de nouveau. C'est une pratique qui remonte à loin. Comme je l'ai déjà souligné, nous l'avons déjà fait pour des projets de loi d'initiative parlementaire et bien sûr pour des projets de loi d'intérêt public. La procédure proposée dans la motion est presque identique à celle que l'on retrouve pour la période des initiatives parlementaires.

• (1030)

Donc, cette proposition n'est pas inusitée. Je sais que, si le député d'en face tâche bien fort de réfléchir à la modernisation un seul instant, il constatera que cette proposition est très moderne.

À propos de modernisation, il y a deux ans, nous avons eu un rapport unanime d'un comité sur la modernisation qui proposait 26 modifications différentes. Je pourrais en lire un passage. Il se trouve que j'en ai un exemplaire sous les yeux. Il énonce toutes les modernisations que nous avons connues et celles que je veux proposer à la Chambre à l'avenir. Voyons qui sont en faveur d'une modernisation et qui sont les dinosaures à la Chambre.

La procédure que nous discutons aujourd'hui permettrait tout simplement aux ministres et aux comités de poursuivre les travaux qui n'étaient pas terminés au moment de la prorogation. La motion est équitable et raisonnable, et cette pratique est en vigueur à la Chambre depuis plus de 30 ans. Elle est identique à la procédure qui s'applique à l'heure réservée aux initiatives parlementaires. En outre, elle est conforme aux modifications du Règlement dont l'adoption a été proposée à la Chambre des communes du Royaume-Uni.

La motion favorise l'intérêt de la Chambre. Elle favorise l'intérêt de l'opposition dans bien des cas. Elle favorise l'intérêt des députés et, bien entendu, celui de la population canadienne, en évitant de faire perdre du temps aux parlementaires et de gaspiller l'argent des contribuables. La motion permettrait à la Chambre et à ses comités de progresser sur d'importantes questions d'actualité, comme l'accord de Kyoto et tout le reste, au lieu d'atermoyer sur des mesures qui ont déjà été arrêtées.

C'est pourquoi je demande l'appui de tous les députés. Peut-être que si nous arrivons à nous entendre aujourd'hui, nous n'aurons même pas à voter sur cette motion. Venons-en à une entente. Appuyons cette mesure, cette motion de procédure, qui a été appuyée maintes fois par tous les partis de la Chambre. Faisons-le pour protéger l'intérêt des contribuables, l'intérêt de la Chambre des communes, et concentrons-nous sur les questions qui occupent les Canadiens aujourd'hui.

• (1035)

**M. Grant Hill (MacLeod, Alliance canadienne):** Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'intervention du leader à la Chambre. J'ai noté quelques hommages chaleureux à des députés de l'Alliance canadienne. C'est assez rare qu'un député libéral se conduise de la sorte, et j'aimerais le remercier de sa sincérité. Il a notamment rendu hommage aux députés de Langley—Abbotsford et de St. Albert.

J'examine une telle motion comme si je ne faisais pas partie du Parlement du Canada. Je contemple tout cela avec l'oeil d'un simple citoyen. La motion n° 2 en vertu de laquelle les projets de lois seront rétablis à l'étape où ils étaient rendus avant la prorogation de la législature précédente me semble fort sensée. Le rétablissement du comité sur la consommation non médicale de drogues ou médicaments, une question qui me touche personnellement, est sensé, tout comme celui des consultations prébudgétaires du comité des Finances.

J'aimerais faire remarquer au leader à la Chambre que le présent débat ne s'imposerait pas si cet endroit était plus démocratique. Je souhaiterais qu'il écoute ceci. Il peut toujours quitter s'il veut, mais ce débat serait stérile si cet endroit était plus démocratique. Des député libéraux m'ont avoué: «Je me sens mal à l'aise au sujet d'un projet de loi parce que j'ai été forcé de voter par un processus quelque peu autocratique.» Remarquez, je suis indulgent lorsque j'emploie l'expression «un processus quelque peu autocratique». Des libéraux m'ont confié «Je ne peux pas voter sur ce projet de loi de la façon dont mes électeurs auraient voulu que je le fasse. En effet, je suis obligé de voter contre leurs désirs.»

Permettez-moi de mentionner deux choses qui rendraient cet endroit plus démocratique, et le leader à la Chambre sait bien que cela n'est pas un débat qui s'amorce ici. Nous pourrions bénéficier de votes libres, à la Chambre des communes, sur des questions qui ne font pas partie de la plate-forme électorale des libéraux. Et si les sénateurs étaient élus, le Sénat serait davantage responsable envers le public.

**L'hon. Don Boudria:** Qu'est-ce que tout cela a à voir avec le rétablissement?

**M. Grant Hill:** Le leader parlementaire du gouvernement demande ce que cela a à voir avec le rétablissement. J'essaie de lui expliquer pourquoi mon parti et moi-même sommes préoccupés par le rétablissement de certains projets de loi. Je vais parler du projet de loi sur lequel je veux insister personnellement aujourd'hui et expliquer pourquoi il m'inspire des craintes.

L'idée de présenter à nouveau le projet de loi C-5, celui sur les espèces en péril, m'inspire des craintes à moi, mais il inquiète surtout mes électeurs. La prorogation a effectivement eu pour effet de mettre un terme à l'étude de cette mesure législative. Les électeurs de ma circonscription nous implorent d'en rester là et d'écouter leurs réserves au sujet du projet de loi.

Dans l'optique de quelqu'un qui aime l'environnement, la protection des espèces en péril est importante. C'est un vaste objectif de notre société. La diversité des espèces est importante et c'est aussi un vaste objectif de notre société. Le problème avec ce projet de loi, c'est que ce n'est pas l'ensemble de la société qui s'occupe des espèces en péril. Ce sont quelques individus qui s'en occupent. Quand je dis qu'ils s'en occupent, je veux dire financièrement.

• (1040)

La véritable diversité comporte d'énormes avantages. Je pense au tourisme. Je pense aux gens qui viennent visiter notre pays expressément en raison des grizzlis qui vivent à l'état sauvage dans nos montagnes. Cela montre à quel point l'activité humaine a des répercussions sur notre planète. Nous pouvons changer des choses à cet égard. L'activité humaine a des répercussions sur notre planète. Nous pouvons jouer un rôle à ce chapitre.

*Initiatives ministérielles*

Je pense au succès que nous avons obtenu avec la grue blanche, un oiseau que les Canadiens ont décidé de protéger. Cette espèce était presque disparue. Quel merveilleux succès nous avons obtenu à cet égard. Nous avons protégé ces oiseaux, nous nous sommes davantage renseignés sur eux et nous les avons suivis; nous avons élevé des grues blanches dans un environnement artificiel, puis nous les avons relâchées dans la nature. Nous avons maintenant une population de grues blanches qui est beaucoup plus susceptible de survivre. Pour ces raisons et bien d'autres, j'appuie la protection des espèces en péril et de leur habitat et l'adoption de mesures à cette fin.

Si cela profite à de vastes segments de la société, c'est l'ensemble de la société qui devrait payer pour cela. Je crois que le projet de loi C-5 sera un échec parce que l'ensemble de la société n'assume pas sa responsabilité en l'occurrence. Un seul groupe dans notre pays devra assumer un fardeau excessif à ce sujet. Ce groupe, c'est celui des propriétaires fonciers.

J'ai écouté le premier ministre parler de la création de nouveaux parcs nationaux. Je sais que certains de ces parcs empièteront sur des intérêts privés, des intérêts forestiers. Des compagnies forestières ont exploré, investi, construit des routes et avaient commencé à exploiter la ressource. Elles y possèdent des intérêts économiques. Que fera le gouvernement lorsqu'il les en privera par la création de nouveaux parcs nationaux? Il supprimera les droits que possédait la compagnie forestière et l'indemniser. Il lui remboursera le montant des intérêts qu'elle détenait. Que se passera-t-il dans le cas où une espèce menacée se trouverait dans un endroit qui présentait un intérêt économique? Le projet de loi ne prévoit aucune indemnisation à cet égard.

• (1045)

Je pense au cas d'un autre propriétaire foncier qui achèterait une propriété située dans un magnifique habitat sur les berges d'une rivière, dans le but d'y construire un foyer pour personnes âgées. Le propriétaire consulte un architecte, les municipalités, fait approuver son projet et est sur le point de débiter les travaux de construction. Tout à coup, il apprend qu'un habitat spécial couvre une partie de l'aire, et le processus est, de ce fait, bloqué. Il m'apparaît raisonnable, dans le cas où la protection d'un habitat est bénéfique pour la société, d'indemniser équitablement le propriétaire foncier pour les frais qu'il a engagés dans l'achat de la propriété, le design architectural, le processus municipal et pour le temps et les efforts qu'il a consacrés au projet. Mais le projet de loi ne contient aucune disposition en ce sens.

Le projet de loi ne contient aucune disposition, et je le dirai aussi simplement que possible, afin que tous...

**M. Peter Adams:** Le projet de loi prévoit une indemnisation.

**M. Gerry Ritz:** Elle n'est pas fondée sur la juste valeur marchande, Peter.

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Je m'excuse, mais il est très difficile de comprendre le député quand on entend des interventions de l'autre côté. J'aimerais que les députés qui ont des choses à se dire aillent le faire à l'extérieur.

**M. Grant Hill:** Madame la Présidente, pour ceux qui n'ont pas entendu, on me disait que l'indemnisation serait prévue dans le règlement, mais il ne s'agit pas d'une indemnisation fondée sur la juste valeur marchande. Il serait pourtant très facile de préciser qu'il y aura indemnisation fondée sur la juste valeur marchande dans les cas de retrait du droit de bon usage. Le député sait bien que ce serait très facile de le faire, et cela calmerait mes appréhensions au sujet du projet de loi.

On me permettra de parler du secteur qui risque le plus d'être touché. Je fais ici référence aux grands éleveurs. Je représente une très importante communauté de grands éleveurs et...

**M. Peter Adams:** Vous parlez dans votre propre intérêt.

**M. Reed Elley:** Voilà ce qui ne va pas avec le gouvernement.

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Les députés ont-ils fini? J'aimerais pouvoir entendre ce que le député a à dire.

• (1050)

**M. Grant Hill:** Madame la Présidente, je dirai le plus directement possible au député d'en face que représenter mes électeurs n'est pas faire avancer mes intérêts personnels.

Je voudrais vous donner l'exemple d'un éleveur qui possède une terre de 30 000 acres. Cela peut paraître beaucoup à un citoyen. Une terre de 30 000 acres. C'est un très grand ranch dans lequel il peut avoir une vache par 300 acres. C'est une terre plutôt désertique où il ne pousse pas grand-chose. Puis quelqu'un vient dire à cet éleveur: «La société doit protéger l'habitat qui se trouve sur votre ranch de 30 000 acres et vous devez cesser toute production sur 4 500 acres.» Est-ce qu'une telle chose peut se produire? Oui, c'est déjà arrivé. L'impact sur le ranch pourrait être tel que son exploitation pourrait ne plus être viable économiquement.

Les députés ne croient-ils pas que la société devrait assumer la responsabilité de cet impact économique? Tant que cet éleveur n'aura pas la certitude que ce sera le cas, il n'appuiera pas le projet de loi C-5. Il est très important qu'il appuie pourtant le projet de loi C-5 pour les raisons dont j'ai parlé plus tôt, pour l'avantage global que représente le fait d'avoir une variété d'espèces. Mais tant que ce ne sera pas le cas, le projet de loi ne sera pas adopté.

Peu importe le nombre de fois que le Sénat l'examinera, cette question doit être étudiée par le gouvernement libéral. J'espère qu'elle le sera.

Cela soulève la question plus large des droits de propriété au Canada qui ne sont pas enchâssés dans notre constitution, alors qu'ils devraient y être. C'est une chose que l'Alliance s'empressera de corriger lorsqu'elle formera le gouvernement.

J'ai mentionné que l'activité humaine avait une incidence sur l'environnement. J'ai vu quelques-uns de mes collègues, que je considère très soucieux de l'environnement, faire un signe de tête affirmatif quand j'ai dit cela. Laissez-moi vous donner quelques exemples.

Une délégation est venue au Parlement cette semaine parler des ravages causés par la lamproie dans les Grands Lacs. Il s'agit d'une espèce importée venue de l'océan. Elle a atteint les Grands Lacs en empruntant les canaux construits par les humains pour laisser passer les bateaux et évacuer l'eau. Elle qui était absente à l'origine des Grands Lacs, elle s'y était installée à demeure.

Parce qu'elle n'a pas d'ennemis naturels, cette espèce a littéralement détruit les extraordinaires ressources halieutiques des Grands Lacs. Des mesures ont été prises pour éliminer la lamproie. On a trouvé ses aires de reproduction et fait ce qu'il faut pour rétablir la qualité des pêches. Voilà un exemple d'activité humaine qui a nui à l'environnement, pour ensuite avoir un effet positif.

J'ai assisté à une conférence donnée par un scientifique s'intéressant aux effets de l'activité humaine sur la botanique. Il est intéressant de constater que, en aval de Toronto, le lichen, cette espèce de croûte étrange qui pousse sur les arbres, est quasi inexistante. C'est à peu près à la hauteur d'Ottawa qu'il cesse de pousser. Il est donc absent sur une très longue distance. En amont de Toronto, la population de lichen est très saine. C'est là un autre exemple des répercussions néfastes de l'activité humaine sur l'environnement.

On est souvent fasciné par les chevaux sauvages. On les imagine galopant dans la nature, affranchis des humains. Or, la présence de chevaux sauvages n'est pas naturelle pour l'environnement à certains endroits. Cette question a un côté émotif, mais le fait de libérer des chevaux dans la nature a eu une incidence sur l'environnement.

Si le projet de loi C-5 prévoyait une indemnisation selon la valeur du marché, le député n'aurait aucune raison de s'inquiéter.

Je suis heureux d'avoir eu la chance d'expliquer pourquoi je m'oppose à la motion n° 2, eu égard au rétablissement du projet de loi C-5 à l'étape où il en était.

Je propose:

Que la motion soit amendée par l'ajout, après les mots «prorogation de la session précédente» des mots «pourvu que les projets de loi C-15B et C-5 ne soient pas visés par cette mesure».

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** L'amendement est recevable.

**M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD):** Madame la Présidente, permettez-moi de dire d'abord quelques mots au sujet de la décision de la présidence relativement à la motion n° 2 et de saluer le jugement de la présidence à cet égard. Il me semble que le Règlement a été invoqué à bon escient l'autre jour. La présidence l'a reconnu, si bien que nous avons maintenant l'occasion d'aborder les éléments de ce qui était une motion omnibus de façon plus appropriée en votant sur deux aspects de ce qui reste de cette motion par ailleurs entièrement reformulée.

Le leader du gouvernement a dit qu'il arrivait assez souvent, au début de la nouvelle session suivant une prorogation du Parlement, que la Chambre soit saisie d'une motion comme celle-là prévoyant la reprise des projets de loi à l'étape où ils étaient lors de la session précédente. Je conviens avec lui que c'est pratique courante. Toutefois, nous devons accepter que cela est impossible cette fois-ci.

Nous constatons que des députés de l'opposition officielle ne souhaitent pas coopérer en vue de la reprise d'au moins deux projets de loi, soit les projets de loi C-5 et C-15B. Le NPD n'a pas d'objection pour ces deux projets de loi, mais il en va autrement pour d'autres mesures visées par cette motion.

Nous tenons particulièrement à ne pas coopérer relativement au projet de loi prévoyant un nouveau régime de gouvernance pour les premières nations du Canada. Nous le faisons parce que nous appuyons la position des chefs des premières nations, qui estiment qu'en agissant de façon inappropriée et unilatérale le gouvernement dément le principe même de gouvernance des premières nations. Il s'agit purement et simplement d'une autre modification à la Loi sur les Indiens imposée par le gouvernement du Canada à la collectivité autochtone.

Quand le leader du gouvernement à la Chambre m'a fait part de son idée de reprendre tous les projets de loi comme nous avions jadis l'habitude de le faire, je lui ai indiqué que le NPD ne pourrait pas coopérer comme ce fut le cas dans le passé. Je lui ai dit que nous voterions contre la reprise de l'ensemble des projets de loi parce que

### *Initiatives ministérielles*

c'était le seul moyen que nous avions d'indiquer notre opposition à la reprise du projet de loi sur la gouvernance des premières nations.

Évidemment, l'opposition officielle a choisi de contester le rétablissement d'autres mesures législatives, nommément le projet de loi C-5 sur les espèces en péril et le projet de loi C-15B apportant au Code criminel des modifications concernant la cruauté envers les animaux.

Il me semble que la Chambre ne devrait pas perdre trop de temps à traiter de cette motion. La présidence nous a déjà proposé une solution qui nous permettrait de voter séparément sur certaines initiatives.

Nous sommes certainement en faveur du rétablissement du Comité spécial sur l'utilisation des drogues à des fins non médicales. Ce comité a accompli de l'excellent travail. Nous attendons avec impatience que la Chambre dépose un rapport qui viendrait compléter celui que le Sénat a déjà produit sur une question similaire. Une fois que ces rapports auront été diffusés et étudiés par les députés et le gouvernement, nous espérons que le gouvernement prendra les décisions qui s'imposent en matière d'utilisation de drogues à des fins non médicales, surtout pour combler les lacunes de la politique concernant la consommation de la marijuana à des fins médicales, décriminaliser l'utilisation de la marijuana et prendre toute autre initiative qu'il jugera utile.

•(1055)

Dans le discours du Trône, le gouvernement laisse entendre qu'il agira dans ce dossier. Nous ne voudrions pas qu'il prenne des décisions avant que le comité ait fini ses travaux. Nous sommes heureux de collaborer et de voter en faveur de la motion visant à rétablir ce comité.

**M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Alliance canadienne):** Madame la Présidente, je comprends ce que le député a voulu dire. Ce qui me préoccupe à propos du rétablissement de l'ensemble des projets de loi de façon générale, et non pas d'un seul en particulier, c'est bien le processus auquel a recours le gouvernement. Après avoir présenté un projet de loi, plus souvent que tout autre gouvernement il a ensuite recours à l'attribution de temps. Il oblige ses députés à voter dans son sens et il finit par faire adopter la mesure, à chaque étape bien sûr.

Du fait de la prorogation, nous sommes confrontés à la perspective que le même whip exigera des libéraux qu'ils votent en faveur des projets de loi ministériels. Ce processus est un abus de pouvoir du gouvernement et un déni de démocratie, à mes yeux.

Que nous soyons d'accord ou pas avec leurs principes, je trouve choquant que le débat entourant l'examen des projets de loi soit limité et que le point de vue des électeurs ne soit pas dûment représenté. La démocratie ne consiste pas à présenter un projet de loi pour ensuite faire primer la volonté de ceux qui dirigent le pays. Je voudrais entendre l'avis du député à ce sujet pour vérifier si j'ai bien compris.

*Article 31 du Règlement*

**M. Bill Blaikie:** Madame la Présidente, les propos du député me font penser à quelque chose d'autre que je comptais dire à ce sujet. Le processus de rétablissement permet au gouvernement d'échapper au brouhaha que crée tout nouveau discours du Trône sans perdre du terrain sur le plan législatif. Le député a présenté un autre argument valable au sujet des motions de clôture.

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

### LA CITOYENNETÉ

**M. Wayne Easter (Malpeque, Lib.):** Madame la Présidente, le 26 septembre, une cérémonie de remise de certificats de citoyenneté a eu lieu à Mill Cove, en Nouvelle-Écosse. Quarante-sept personnes, venant de 20 pays différents, ont prêté le serment de citoyenneté à l'école primaire d'Apostogan. Elles l'ont fait en présence des 100 élèves de l'école qui les ont accueillies portant les couleurs rouge et blanc du drapeau du Canada.

Chaque année, le Canada accueille plus de 150 000 nouveaux citoyens à l'occasion de cérémonies qui sont une source de précieux souvenirs pour tous ceux qui y assistent. Pour les enfants canadiens, ces cérémonies sont une excellente occasion de s'ouvrir au monde et d'apprendre l'importance de la citoyenneté. Ils découvrent, d'une manière qui ne peut être enseignée par les livres ou la télévision, le profond sentiment d'appartenance que des gens réels, d'origine diverse, ressentent envers notre pays.

Je tiens à féliciter l'école et ses élèves pour avoir organisé une activité éducative de ce genre.

\* \* \*

### LA CITOYENNETÉ

**M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, Alliance canadienne):** Madame la Présidente, je prends la parole pour saluer notre reine arrivée aujourd'hui au Canada en visite officielle. C'est avec plaisir que, à l'occasion du jubilé de la reine, j'ai reçu de ma circonscription des nominations de citoyens exemplaires à qui j'ai rendu hommage en leur remettant la Médaille du jubilé de la reine.

Voici la liste de ces grands Canadiens grâce à qui le Canada est un pays où il fait bon vivre: Edna Anderson, Hilda Cliffe, Bill Drinkwater, Gordon Fulton, Alexandra Haussmann, Freda Hogg, Herb James, Alec Janyk, Douglas LaRoy, Peter Legge, J. Morrison McVea, Archie Miller, Noreen O'Neil, Antonio Paré, Baj Puri, Nancy Puri, Brian Smith, Gerda Suess, John Tompson, Ted Usher, Jean Buchan et F. John Blatherwick. J'ai eu l'honneur de remettre, au nom de notre reine, une médaille à ces personnes dont beaucoup ne reçoivent jamais la reconnaissance qu'elles méritent pour avoir fait du Canada le succès qu'il est aujourd'hui.

Nous voulons également remercier la reine pour la manière exemplaire dont elle s'acquitte de sa charge, à laquelle nous devons la protection dont nous jouissons tous.

\* \* \*

•(1100)

### LA SEMAINE DE PRÉVENTION DES INCENDIES

**M. Gurbax Malhi (Bramalea—Gore—Malton—Springdale, Lib.):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'informe la Chambre et tous les députés que la semaine prochaine sera la

Semaine de prévention des incendies. Cette semaine aura cette année pour thème: «Faisons équipe pour la sécurité!». On insistera sur des méthodes de prévention des incendies et des mesures de sécurité afin de protéger notre pays contre le feu. En moyenne, le feu tue chaque semaine huit personnes et en blesse beaucoup d'autres. Travaillons ensemble à mieux prévenir les incendies et à assurer la sécurité-incendie!

Nous avons le bonheur de collaborer avec Prévention des incendies du Canada. En reconnaissance des nombreux services que rendent les pompiers canadiens, le samedi 12 octobre sera consacré Journée des pompiers. Continuons de travailler tous ensemble à promouvoir la sécurité-incendie, cette semaine et toute l'année!

\* \* \*

[Français]

### LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

**M. Guy St-Julien (Abitibi—Baie-James—Nunavik, Lib.):** Monsieur le Président, M. Gilbert Bossé, un financier de Val-d'Or, veut créer une minicaisse de dépôt en Abitibi-Témiscamingue pour canaliser l'épargne régionale dans un fonds d'investissements de 750 millions de dollars pour assurer le démarrage ou la mise en valeur d'entreprises de cette région.

Le projet Frontenac, que M. Bossé espère voir fonctionner dès janvier prochain avec une mise de fonds initiale de 25 à 30 millions de dollars, veut d'abord compenser le déséquilibre faisant que cinq régions-ressources, soit 16 p. 100 de la population, reçoivent moins de 10 p. 100 du capital de risque au Québec.

Le projet figurera parmi les neuf actions susceptibles de favoriser le développement économique des régions-ressources présentées au Sommet des régions à Québec, en novembre prochain.

«Plusieurs régions regardent déjà le projet Frontenac avec intérêt», affirme Jacques Talbot, président de la Chambre de commerce de Val-d'Or. «Le fonds permettra surtout d'aider au démarrage d'entreprises nécessitant des investissements de 500 mille dollars à 10 millions de dollars, des entreprises actuellement négligées par les institutions financières canadiennes.»

\* \* \*

[Traduction]

### LE PROTOCOLE DE KYOTO

**L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.):** Monsieur le Président, les critiques disent que le Canada n'a pas de plan pour atteindre l'objectif de Kyoto. C'est faux. Nous avons déjà un premier «Programme d'action nationale 2000 concernant les changements climatiques».

Mis en oeuvre il y a deux ans, le plan aidera le Canada à atteindre le tiers de l'objectif de Kyoto. De plus, après consultation des provinces et des territoires, le gouvernement a publié cette année un document proposant quatre options et 40 mesures pour réduire les émissions relatives aux deux autres tiers de l'objectif de Kyoto pour le Canada. En conséquence, le gouvernement pourra publier dans quelques semaines un plan de mise en oeuvre à l'intention de la population, des provinces et du Parlement avant qu'un vote de ratification n'ait lieu.

Nous avons un plan qui nous fera faire le tiers du chemin, et le plan qui sera mis au point et publié bientôt, après de vastes consultations, nous fera faire le reste. Les critiques devraient cesser d'induire la population en erreur et aider plutôt le gouvernement à tenir l'engagement que le Canada a pris à Kyoto.

\* \* \*

#### LE SERVICE COMMUNAUTAIRE

**M. Andy Burton (Skeena, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, en ce premier jour de la visite de Sa Majesté la Reine au Canada, j'ai l'honneur de rendre hommage aux électeurs ci-après de la circonscription de Skeena, nommés par leurs pairs en raison de leur bilan exemplaire dans le domaine du service communautaire et ayant été choisis pour recevoir la médaille commémorative du jubilé d'or de la reine Élisabeth II.

Ce sont, dans l'ordre, le D<sup>r</sup> Lawrence M. Greene, Teresa Mackereth, Ben Matheson, Jonna Mattiesing, James Goodacre, Gordon William Sr, Eric Janze, Peggy Underhill, Brigitta van Heek, Doug Leach, Mary Anne Dilley, Yvonne Moen, Aileen Frank, Eric Ross, Miles Bode, Audrey Bode, Elizabeth Joan Wilson, Patricia Grue, Mary Kasum et Vera Kirkwood.

J'adresse à chacune de ces personnes mes plus sincères félicitations.

\* \* \*

#### JAMIE BELL

**Mme Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.):** Monsieur le Président, j'annonce avec beaucoup de tristesse le décès d'un de mes électeurs, M. Jamie Bell. Pour bon nombre de mes électeurs et des habitants de Toronto, Jamie était le représentant public de Swansea, l'un des quartiers les plus historiques et les plus agréables à vivre de la ville.

Jamie était un chef de file et un participant actif du Comité consultatif des citoyens de High Park, de la Marche des dix sous, du Centre des sciences de l'Ontario, du Festival folk de Mariposa et du Conseil consultatif des loisirs de Swansea. Je me rappelle en particulier le leadership et l'enthousiasme dont il a fait preuve lorsqu'il a construit le terrain de jeu de High Park avec d'autres bénévoles.

Jamie étant le directeur exécutif du centre communautaire de Swansea, j'ai eu à le rencontrer en de nombreuses occasions. L'étendue de ses connaissances et de ses intérêts m'ont toujours impressionnée. Il savait aussi aborder les problèmes d'une façon globale qui incitait à la collaboration et à l'entente. C'est une grande perte pour notre collectivité, mais je serai toujours reconnaissante d'avoir eu l'occasion de travailler avec une personne comme Jamie Bell.

\* \* \*

•(1105)

[Français]

#### LA JOURNÉE MONDIALE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS

**M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ):** Monsieur le Président, à la veille de la Journée mondiale des enseignantes et des enseignants, permettez-moi de rendre hommage à ceux et celles qui sont investis d'une grande responsabilité face à l'avenir de nos jeunes et qui jouent un rôle fondamental pour le mieux-être de nos communautés.

#### Article 31 du Règlement

Le thème choisi cette année, «Enseigner, c'est susciter le dialogue chaque jour», témoigne de l'importance des défis que les enseignantes et les enseignants relèvent quotidiennement, non seulement pour transmettre des connaissances, mais également pour inculquer des valeurs positives qui prépareront nos jeunes à devenir des citoyens de demain.

Les enjeux économiques, sociaux et culturels leur donnent un double défi, soit celui d'être à l'affût de ces bouleversements fulgurants et d'être visionnaires dans le cheminement de l'éducation de leurs élèves.

Afin de remercier les enseignantes et les enseignants de leur excellence en éducation, j'invite tous les parents et élèves à leur exprimer leur reconnaissance d'être, jour après jour, un pont vers l'avenir.

\* \* \*

#### LA JOURNÉE MONDIALE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS

**Mme Raymonde Folco (Laval-Ouest, Lib.):** Monsieur le Président, nous célébrons aujourd'hui la Journée mondiale des enseignants par le thème: «Enseigner, c'est susciter le dialogue chaque jour».

Le dialogue touche plusieurs valeurs chères à notre société: la compréhension, le respect, la solidarité et la tolérance.

Dans un monde caractérisé par l'interdépendance, il est indéniable que le dialogue prend une place de plus en plus importante.

Ce thème est bien choisi, car il montre l'implication des enseignants dans le développement social des jeunes et des moins jeunes. Nous pouvons tous témoigner d'un enseignant qui a eu un impact sur notre vie.

Les enseignants participent à l'essor du Canada en formant les adultes de demain. Pour les remercier de leur dévouement envers notre société, je demande à la Chambre de se joindre à moi et de leur souhaiter une excellente journée, et une bonne rentrée scolaire.

\* \* \*

[Traduction]

#### LE BOIS D'OEUVRE

**M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, les entreprises et les travailleurs forestiers de la Colombie-Britannique sont victimes de l'inertie du gouvernement, qui n'a pas négocié une entente sur le bois d'oeuvre avec les États-Unis.

Les libéraux ont eu plus de cinq ans pour assurer le libre commerce du bois d'oeuvre avec les Américains. Ils ne l'ont pas fait, et maintenant notre industrie du bois d'oeuvre et toute l'économie de la Colombie-Britannique souffrent terriblement. La situation dure depuis des mois et elle est dévastatrice pour les familles et les collectivités. Elles ont besoin d'aide transitoire pour traverser la période de reconstruction de cette industrie.

Le ministre des Ressources naturelles a été injuste en mai dernier lorsqu'il a promis que l'aide fédérale serait versée dans les semaines suivantes. Les mesures d'aide en question se font toujours attendre. Le discours du Trône est resté muet sur la crise qui sévit dans l'industrie du bois d'oeuvre, une industrie de dix milliards de dollars. C'est le silence total. Dans le passé, le gouvernement libéral est venu en aide à ses secteurs favorisés en Ontario, au Québec et dans le Canada atlantique, et il a même aidé le secteur de l'automobile durant les périodes creuses.

*Article 31 du Règlement*

Les Canadiens veulent que le gouvernement fédéral cesse de rester sourd aux difficultés de la Colombie-Britannique et qu'il accorde plus d'attention aux façons de sortir cette province de son état de non nantie. C'est urgent. Le taux de chômage atteint 15 p. 100 et il doit baisser dès maintenant.

\* \* \*

**L'AGRICULTURE**

**M. John Maloney (Erie—Lincoln, Lib.):** Monsieur le Président, en juin dernier, le ministre de l'Agriculture s'est rendu à la ferme de Larry et Debbie Hipple à Beamsville, en Ontario, pour annoncer le plan du gouvernement visant à favoriser les pratiques agricoles écologiques ainsi que la croissance et la rentabilité pour le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Je suis heureux que le ministre se soit rendu à Niagara pour annoncer un programme de 100 millions de dollars pour faciliter la mise en oeuvre des plans environnementaux en agriculture et une stratégie de 54,5 millions de dollars pour donner aux producteurs canadiens un meilleur accès aux pesticides à emploi limité et à risques réduits. Ces initiatives sont importantes pour ma circonscription d'Erie—Lincoln, qui est un producteur et un fournisseur important de vins et de fruits tendres de classe mondiale.

Ces mesures procureront de meilleurs outils aux agriculteurs et permettront d'atteindre les objectifs du cadre stratégique pour l'agriculture. En donnant aux producteurs canadiens l'accès à des technologies plus écologiques pour le contrôle des insectes, nous plaçons l'agriculture canadienne dans une meilleure position de rentabilité et de prospérité. Ces mesures vont aussi répondre en grande partie aux attentes des consommateurs quant à une production alimentaire plus écologique.

Je félicite le ministre et son ministère d'avoir ainsi aidé les agriculteurs canadiens à protéger notre environnement et nos consommateurs.

\* \* \*

**LES RELIGIONS**

**M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, les déclarations incendiaires concernant telle ou telle religion, particulièrement les déclarations négatives, ne sont jamais bien utiles. Or, au lendemain de la tragédie du 11 septembre, de telles déclarations sont carrément inacceptables, voire dangereuses. En présentant le prophète Mohammed comme un terroriste, le révérend Gerry Falwell a fait une déclaration inacceptable et dangereuse.

Le révérend Falwell devrait se reporter aux enseignements bibliques qui mettent en garde contre l'outrecuidance. Il ferait bien de chercher des moyens de mettre en commun les meilleurs éléments de toutes les traditions religieuses du monde pour lutter contre la violence et l'injustice. Des attaques mal avisées contre le fondateur de la religion que pratique un cinquième de la population mondiale ne sont pas vraiment le propre d'un pacifiste.

Ni le prophète Mohammed, ni Jésus Christ ne devraient être tenus responsables de ce qui se dit ou se fait en leur nom.

● (1110)

[Français]

**LA SEMAINE DE SENSIBILISATION AUX MALADIES MENTALES**

**M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ):** Monsieur le Président, la Semaine de sensibilisation aux maladies mentales, qui se tient du 6 au 12 octobre, est une campagne nationale de sensibilisation du grand public instaurée par l'Association des psychiatres du Canada. Elle a pour but d'éliminer les stigmates associés à la maladie mentale.

Cette année, la Semaine de sensibilisation aux maladies mentales désire nous inciter à aider ceux et celles qui souffrent de maladie mentale à surmonter les obstacles qui les empêchent d'obtenir de l'aide pour leurs problèmes. Soyez attentifs et tendez la main à un ami, un parent ou un collègue dans le besoin.

Si vous avez besoin d'aide personnellement ou pour intervenir auprès d'un proche, n'attendez pas et téléphonez au centre de santé mentale communautaire le plus près ou à une ligne d'écoute.

Fait assez troublant, la maladie mentale est un facteur déterminant sur le taux de suicide. Si vous sentez que quelqu'un a besoin d'aide autour de vous, souvenez-vous qu'une main tendue peut prévenir le suicide.

\* \* \*

[Traduction]

**LA VISITE ROYALE**

**M. Tony Tirabassi (Niagara-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, le Canada accueille aujourd'hui Sa Majesté Élisabeth II et Son Altesse Royale le duc d'Édimbourg.

Cette année du jubilé d'or est l'occasion pour les Canadiens d'un océan à l'autre de célébrer ensemble nos nombreuses réalisations des 50 dernières années, dans tous les domaines.

L'arrivée en sol canadien de Sa Majesté, à l'occasion de cette visite royale de 2002, revêt un caractère historique; en effet, la souveraine sera le premier membre de la famille royale à visiter le dernier-né des territoires canadiens, le Nunavut.

Sa Majesté débutera la journée en assistant à une cérémonie spéciale de bienvenue organisée selon la tradition inuite. Elle visitera ensuite Iqaluit, notamment l'assemblée législative, l'école secondaire locale, où elle assistera à des activités sportives inuites, et le jardin de sculptures du Nunavut Arctic College. Cette entrée en matière vraiment exceptionnelle sera le début d'une visite inoubliable.

\* \* \*

**TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR**

**M. Norman Doyle (St. John's-Est, PC):** Monsieur le Président, une commission royale tient actuellement des audiences publiques à Terre-Neuve-et-Labrador au sujet du statut de la province et de ses perspectives d'avenir au sein de la Confédération.

Il y a environ 53 ans, après son adhésion au Canada, notre province a connu un des taux de croissance économique les plus élevés du pays et, pourtant, elle est toujours la province la plus pauvre et celle où le taux de chômage est le plus élevé.

Une des raisons qui expliquent l'absence de progrès économique dans notre province est la disposition de récupération qui est prévue dans la formule actuelle de péréquation. Au moins 80 p. 100 des recettes provenant de l'exploitation de nos ressources naturelles sont récupérées par le gouvernement fédéral au moyen de réductions dans nos paiements de péréquation.

Avec une telle formule, il est impossible pour une petite province de réaliser des progrès, surtout s'il s'agit d'une petite province du Canada atlantique. Nous avons besoin d'une réduction ou de l'élimination de la récupération au titre de la péréquation si nous voulons occuper la place qui nous revient au sein du Canada.

\* \* \*

[Français]

### LE SÉNÉGAL

**M. Serge Marcell (Beauharnois—Salaberry, Lib.):** Monsieur le Président, cet été, on a beaucoup parlé de l'Afrique à l'occasion de la réunion du G-8 à Kananaskis et de l'adoption du Plan pour la relance de l'Afrique, soit le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, le NPDA, initié par notre premier ministre.

Depuis la semaine dernière, les habitants d'un des pays d'Afrique les plus actifs dans la défense du NPDA vivent un drame incommensurable. Le Sénégal fait face à un deuil sans précédent avec la perte de plus de 900 personnes qui ont péri lors du naufrage du bateau *Le Joola*. Ce bateau, qui faisait la liaison du sud du pays avec la capitale, a sombré jeudi dernier durant une tempête. Plus de 1 000 personnes prenaient place à bord, dont plusieurs enfants qui rentraient de vacances pour commencer l'année scolaire, des marchandes qui se rendaient à Dakar vendre les produits locaux et des enseignants qui rentraient reprendre le boulot.

Ces hommes et ces femmes venant d'une région déjà très affectée par la rébellion qui dure depuis longtemps comptaient sur le bateau pour assurer un transport sécuritaire, puisque les routes sont trop souvent l'objet d'embuscades de bandes armées qui pillent et tuent sans vergogne.

J'arrive tout juste d'un séjour dans ce beau pays qu'est le Sénégal et je voudrais exprimer à tout son peuple, particulièrement aux populations casamançaises, mes sincères condoléances devant ce drame inqualifiable.

\* \* \*

[Traduction]

### LE REGISTRE DES ARMES À FEU

**M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, samedi dernier, le quotidien *Ottawa Citizen* a demandé que le gouvernement libéral supprime le registre des armes à feu, qui est désormais réduit à l'envoi aux propriétaires d'armes à feu de numéros à coller sur leurs armes.

Une des principales raisons que le gouvernement a invoquées pour tenir un tel registre était la capacité de retracer les armes volées. Aujourd'hui, le ministre de la Justice fait tellement confiance aux criminels qu'il croit qu'ils laisseront tout simplement les autocollants fournis par son ministère sur les armes à feu qu'ils volent.

Dans le discours du Trône, le premier ministre a dit: «Nous avons besoin d'une réglementation intelligente pour réaliser le bien commun.» Comment réaliser le bien commun en délivrant 4 millions de certificats d'enregistrement d'armes à feu, sur lesquels il y a 3 millions d'espaces blancs et d'inconnues, et sur trois quarts de million d'entre eux, aucun numéro de série?

### Questions orales

Le registre est devenu le système de collecte des ordures le plus coûteux au Canada. Quelle doit être l'ampleur des erreurs avant que le gouvernement n'admette sa bourde de 1 milliard de dollars?

\* \* \*

● (1115)

[Français]

### RENÉ COUSINEAU

**M. Mark Assad (Gatineau, Lib.):** Monsieur le Président, le 10 septembre dernier, la communauté gatinoise perdait un des siens en la personne de M. René Cousineau.

Notaire de profession, M. Cousineau a aussi été professeur dans cette discipline à l'Université d'Ottawa. Il a été élu député à la Chambre des communes en 1979 et réélu en 1980. Le très honorable Pierre Elliott Trudeau lui a confié le poste de whip adjoint du gouvernement et secrétaire parlementaire du ministre d'État aux petites entreprises.

M. Cousineau a toujours été un homme dévoué et disponible auprès de ses concitoyennes et concitoyens. Il était membre des Chevaliers de Colomb et du Club Rotary de Gatineau.

À son épouse Paulette, ses filles, Danielle et Sylvie, ainsi qu'aux membres de la famille Cousineau, je désire réitérer mes plus sincères condoléances.

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

### LES MARCHÉS PUBLICS

**M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, hier, en réponse aux questions concernant le contrat accordé par le solliciteur général à un de ses amis, le premier ministre a dit qu'il n'y avait pas de problème.

Il y a en fait un problème. Everett Roche est un ami du ministre. Il a été son agent officiel à deux reprises. Des fonds publics ont été versés à un ami du ministre. Le cabinet du ministre a embauché cet ami et, ce faisant, a enfreint les règles.

Pourquoi le solliciteur général a-t-il accordé à son ami un contrat de consultant sans appel d'offres?

**L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, hier, l'opposition a fait plusieurs affirmations inexactes. Ce matin, j'ai rendu publique une déclaration énonçant les faits.

Le contrat a été affiché publiquement le 15 mars 2001 et signé le 10 mai 2001. Les entreprises ont eu deux semaines pour en appeler de l'octroi de ce contrat. Le contrat respectait toutes les lignes directrices du Conseil du Trésor. Je suis certain que le chef de l'opposition sera heureux d'entendre que le contrat a été accordé à une firme et non à une personne. Ce sont là les faits.

**M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le ministre sait que le contrat a été accordé à un fournisseur unique et qu'il n'y a pas eu d'appel d'offres.

*Questions orales*

Le contrat a été accordé à une société de personnes. Everett Roche est le principal consultant de cette firme. Il a signé le contrat. La correspondance lui était adressée. C'est manifestement lui qui a négocié le contrat, et il en a bénéficié directement.

Le gouvernement va-t-il vraiment adopter la position selon laquelle il n'y a rien de mal à faire des largesses à des amis si l'argent passe par une firme?

**L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, le contrat a été accordé pour qu'on me donne des conseils stratégiques afin de m'aider à faire mon travail de solliciteur général et de ministre régional pour l'Île-du-Prince-Édouard. On ne reçoit jamais assez de bons conseils.

C'est pourquoi j'ai choisi David Nicholson, un ancien fonctionnaire très respecté, qui a beaucoup apporté au système fédéral dans notre pays, pour me conseiller sur des questions liées à mon travail de solliciteur général et sur des questions touchant l'Île-du-Prince-Édouard.

Si le député examine les faits, il verra que l'Île-du-Prince-Édouard et le gouvernement fédéral ont reçu beaucoup de bons conseils.

**M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, si ces conseils étaient si extraordinaires, on aurait pu penser que le ministre aurait été capable de s'en souvenir hier.

Nous nous souvenons tous que le ministre a fait du lobbying auprès de la GRC afin d'obtenir des fonds pour le collègue de son frère. Je veux poser une question au ministre. Confirmera-t-il que, dix jours plus tard, Everett Roche, son ami proche qui a obtenu ce contrat, a été nommé au sein de l'organisme chargé de prendre une décision concernant la demande de fonds du frère du solliciteur général?

• (1120)

**L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, ce qu'on entend à la Chambre est désespérant. Les députés d'en face ont l'air de dire que ces établissements appartiennent à mon frère.

**M. Myron Thompson:** Ce qui est désespérant, c'est de vous voir agir.

**L'hon. Lawrence MacAulay:** Merci beaucoup. Ce sont là des propos très déplacés.

Le fait est que, pour ce contrat, on avait besoin d'un ancien sous-ministre fédéral hautement compétent qui me donnerait des conseils pour le bureau du solliciteur général et pour la province de l'Île-du-Prince-Édouard. Il a certainement donné de bons conseils qui ont produit de bons résultats, comme la stratégie nationale antidrogue, dont il est question dans le discours du Trône, et le Centre des arts de la Confédération, à Charlottetown, qui a reçu des millions de dollars. Un homme comme lui ne peut qu'aider l'Île-du-Prince-Édouard et le Canada.

**M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le solliciteur général vient de dire «un homme comme lui», et pourtant il soutient que ce sont les services d'une firme qui ont été retenus. Le contrat en question a été accordé à un fournisseur unique se trouvant à être l'agent officiel du ministre. Pourquoi?

**L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, ils ont accès au contrat. Ils sont incapables de le lire. C'est l'entreprise qui a obtenu le contrat, pas un individu. La personne qui a fourni des conseils est un ancien sous-ministre fédéral très en vue qui a fait énormément pour notre pays et

qui s'est retrouvé à grandement contribuer à l'essor de l'Île-du-Prince-Édouard.

Un ministre a souvent besoin de bons conseils, et c'est ce que j'ai reçu. Cela a été salubre pour l'Île-du-Prince-Édouard et pour l'ensemble du Canada.

**M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le marché accordé à la société d'Everett Roche était à fournisseur unique. Selon les lignes directrices du Conseil du Trésor, tout marché à fournisseur unique autorisé par un ministre doit satisfaire à l'un des critères suivants: premièrement, il doit y avoir un besoin pressant; deuxièmement, le marché doit avoir une valeur inférieure à 25 000 \$; troisièmement, il n'est pas dans l'intérêt public de faire un appel d'offres; et quatrièmement, un seul fournisseur peut faire le travail.

Le solliciteur général peut-il préciser à la Chambre quel critère, le premier, le deuxième, le troisième ou le quatrième, il a utilisé pour justifier l'octroi à la société de M. Roche...

**Le Président:** Le solliciteur général a la parole.

**L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, hier, le député voulait connaître les faits. Aujourd'hui, nous lui présentons les faits. J'ai été en mesure d'embaucher l'un des meilleurs conseillers au Canada, un homme connaissant bien les besoins de l'Île-du-Prince-Édouard, afin que je puisse, en tant que solliciteur général du Canada, recevoir de bons conseils. Cet homme satisfaisait à ces deux exigences, comme il l'a si bien prouvé.

[Français]

**M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ):** Monsieur le Président, le 17 mars 2000, dans un courriel transmis au responsable de l'octroi de contrats à Patrimoine Canada, le directeur du groupe de travail sur la politique canadienne du sport écrivait, et je cite: «La firme que veut embaucher le secrétaire d'État est Everest.»

Est-ce que le ministre des Travaux publics peut nous dire si, en vertu de la procédure normale d'octroi de contrats, un ministre peut imposer ses choix?

[Traduction]

**L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai appris que le contrat en question avait en fait été octroyé par le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux au nom du ministère du Patrimoine canadien. On me dit que ce sont les fonctionnaires de mon ministère qui avaient retenu le Groupe Everest en se fondant sur l'offre à commandes de cette firme auprès du ministère. Cette offre à commandes avait été établie à la suite d'un appel d'offres.

[Français]

**M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ):** Monsieur le Président, les contrats gouvernementaux doivent être accordés sans qu'aucune influence politique soit exercée et le ministre le sait.

Dans ce contexte, comment le ministre des Travaux publics peut-il expliquer ce que dans un courriel, il est écrit noir sur blanc que l'ancien secrétaire d'État au Sport amateur veut embaucher Everest et que, comme par hasard, c'est exactement ce qui est arrivé?

*Questions orales*

[Traduction]

**L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.):** Monsieur le Président, je ne suis pas au courant de ce courriel. Je me suis informé auprès de mes fonctionnaires de ce qui s'était passé dans ce dossier. Ils m'ont dit qu'une offre à commandes avait été utilisée et que cette offre à commandes avait été établie par d'appel d'offres.

• (1125)

[Français]

**Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ):** Monsieur le Président, le ministre des Travaux publics nous assurait hier qu'il ferait toutes les vérifications relativement aux contrats accordés à Everest suite à des pressions exercées par l'ancien secrétaire d'État au Sport amateur.

Aujourd'hui, je lui demande une question fort simple. Est-ce que le ministre des Travaux publics peut nous dire si, en mars 2000, le nom d'Everest apparaissait sur la liste des entreprises pré-qualifiées de Patrimoine Canada pour ce genre de contrat?

[Traduction]

**L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.):** Monsieur le Président, le nom de cette firme figurait certainement sur l'offre à commandes dont disposait le gouvernement. Je tâcherai d'obtenir d'autres renseignements pour savoir si cela s'applique au ministère, mais il y avait effectivement une offre à commandes, et cette firme figurait sur la liste.

[Français]

**Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ):** Monsieur le Président, il est clair que le ministre des Travaux publics refuse de répondre clairement à ma question.

Ne serait-ce pas parce que la liste de Patrimoine Canada a été contournée et que le contrat d'Everest a transité par Travaux publics uniquement pour répondre aux désirs exprimés par le secrétaire d'État au Sport amateur, un ministre qui connaît très bien la machine et le système et qui n'a pas hésité à s'en servir?

[Traduction]

**L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.):** Monsieur le Président, si la députée veut savoir si l'on a tenté délibérément de contourner les procédures normales, je puis lui assurer, sur la foi de l'information que mes fonctionnaires m'ont fournie, que ce n'est pas le cas.

\* \* \*

**L'ASSURANCE-EMPLOI**

**M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, le solliciteur général ne semble pas savoir au juste si on a engagé une société ou un ami, mais ce qui semble certain, c'est que M. Roche a un excellent ami en la personne du solliciteur général.

Je m'inquiète davantage des gens de la région de l'Atlantique et d'ailleurs qui n'ont pas accès aux largesses du ministre et qui dépendent des prestations d'assurance-emploi pour une partie de leurs revenus. Il semble qu'il y ait un débat au Cabinet au sujet de la

réduction possible des prestations d'assurance-emploi afin de financer certaines des mesures prévues dans le discours du Trône.

Un ministériel pourrait-il intervenir pour nous assurer qu'il n'en est rien et pour nous garantir aujourd'hui qu'il n'y aura aucune modification aux prestations d'assurance-emploi conçues à cette fin.

**Mme Raymonde Folco (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** Tout d'abord, monsieur le Président, je voudrais encourager notre vis-à-vis à relire le discours du Trône ainsi que le programme du gouvernement en matière de compétences et d'apprentissage. Je vais le dire très clairement. Il n'est pas question de réduire les prestations d'assurance-emploi.

Je répète: Il n'est pas question de réduire les prestations d'assurance-emploi. Nous voulons assurer le perfectionnement et l'utilisation des compétences et des talents de tous les Canadiens dans une économie axée de plus en plus sur le savoir.

**M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, la prochaine fois que j'aurai une crise d'insomnie, je relirai le discours du Trône.

La ministre ne m'a pas assuré qu'il n'y aurait pas de modifications aux prestations d'assurance-emploi. Elle a déclaré qu'on ne réduirait pas les prestations, mais nous avons déjà vu d'autres mesures qui équivalaient à des réductions, même si les choses étaient présentées différemment. Cela nous rappelle que le gouvernement a épongé son déficit au détriment des chômeurs. Quelle est la prochaine étape?

La ministre pourrait-elle nous préciser quel type de modifications le gouvernement a à l'esprit? Qu'elle nous donne un peu plus de détails. Il y a de quoi s'inquiéter dans le cas présent.

**Mme Raymonde Folco (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** Monsieur le Président, je peux vous parler, par exemple, de l'initiative compatissante de congés pour obligations familiales, qui représenterait une amélioration et non une réduction des prestations actuelles offertes par l'entremise de nos programmes. Nous avons d'autres programmes également. Ce n'est qu'un exemple. J'invite vraiment le député à lire les documents du ministère, ce qui l'aidera à répondre à sa propre question.

\* \* \*

**LES MARCHÉS PUBLICS**

**M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC):** Monsieur le Président, en tant que ministre, la toute première priorité du solliciteur général devait être d'appliquer des critères éthiques élevés et de faire respecter la loi. Au lieu de cela, nous constatons une fois encore qu'il est plutôt préoccupé de trouver des fonds fédéraux pour des membres de sa famille et des amis.

Le solliciteur général a exercé des pressions auprès de ses propres fonctionnaires pour qu'ils accordent une aide au collège de son frère. Il s'est assuré que le président libéral de l'Île-du-Prince-Édouard obtiendrait une entente de faveur dans sa circonscription, Cardigan. Aujourd'hui, c'est le propre agent officiel du ministre qui bénéficie de sa munificence.

### Questions orales

Le solliciteur général croit-il vraiment qu'il est acceptable de sa part de récompenser des parents, des amis et les travailleurs de sa campagne avec l'argent durement gagné des contribuables?

• (1130)

**L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, au nom du gouvernement, je trouve très offensantes les insinuations contenues dans la question du député.

Le solliciteur général a servi notre pays avec distinction dans de nombreux postes. Hier, il s'est engagé à communiquer les faits de cette affaire à la Chambre. Il a diffusé une déclaration exhaustive avant la période des questions. Le conseiller en éthique va se pencher sur cette affaire. Le député a fait ce qu'il avait annoncé.

J'invite le député à s'occuper des affaires d'État importantes plutôt qu'à semer la confusion, comme il se plaît à le faire.

**M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC):** Monsieur le Président, voilà la cavalerie qui arrive. Je ne crois pas que nous ayons besoin d'entendre l'agent d'approbation de la corruption qui se cache derrière le masque de conseiller en éthique.

Hier, le solliciteur général a tout fait sauf donner des réponses claires sur cette affaire. Il a feint l'ignorance quand est venu le temps de donner des détails sur ce contrat hautement douteux. L'attribution d'un contrat à fournisseur unique, sans appel d'offres, en vue d'obtenir des conseils sur des questions de justice criminelle de la part d'un comptable, représente déjà un motif raisonnable de poser des questions, mais quand il s'agit de beaux petits marchés passés entre libéraux, comme celui-ci, les Canadiens méritent certainement d'avoir des réponses.

Je pose encore une fois la question au ministre: croit-il vraiment que quelqu'un a accordé foi à ses réponses, hier, lorsqu'il a dit qu'il ignorait tout au sujet de ces contrats? Mais surtout, est-ce que...

**Le Président:** Le ministre des Transports a la parole.

**L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, non seulement le député se plaît à diffamer le solliciteur général mais il calomnie le conseiller en éthique, une personne qui a servi son pays avec distinction et dont la réputation est sans tache. Le Parti conservateur est-il à ce point dépourvu d'idées et est-il si peu au courant des questions importantes auxquelles notre pays fait face, que tout ce qu'il trouve à faire pendant la période des questions est de calomnier un ministre de la Couronne?

**M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que le solliciteur général sera le nouveau chômeur vedette de la réforme de l'assurance-emploi. Il en aura d'ailleurs besoin très prochainement.

L'ex-ministre de la Défense a été obligé de démissionner parce qu'il a versé de l'argent des contribuables à son amie de coeur. Le solliciteur général a enfreint les règles d'éthique de la même manière, et je me demande comment le conseiller en éthique de ces gens-là peut voir une différence entre ces deux cas.

Un précédent est créé. Un ami, c'est un ami. L'argent des contribuables, c'est l'argent des contribuables. Comment le conseiller en éthique peut-il estimer que cette situation est différente?

**L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, comme je l'ai dit, le solliciteur général a rendu publique une déclaration dans laquelle il explique pleinement les circonstances de l'affaire. Le conseiller en éthique examinera la question. Je pense que nous devrions laisser l'enquête se dérouler. Acceptons les explications que le solliciteur général a présentées de

bonne foi. Il n'y a rien de répréhensible en l'occurrence. Tout s'est fait conformément aux lignes directrices pertinentes.

**M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je pense que c'est là la question capitale: Les lignes directrices ont-elles été respectées? À notre avis, certainement pas. Aucune des règles n'a été respectée en l'occurrence, et je suis certain que le solliciteur général fera de l'insomnie d'ici à ce que le conseiller en éthique brandisse sa baguette magique et fasse disparaître tout cela.

Pourquoi y a-t-il des normes d'éthique différentes pour les amis du premier ministre? Pourquoi les règles d'éthique sont-elles moins rigoureuses pour quelqu'un comme le solliciteur général que pour le ministre de la Défense nationale, alors que tous deux ont enfreint le même code de conduite?

**L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, les normes d'éthique que respectent les ministres sont extrêmement rigoureuses. Jamais des accusations n'ont été portées et jugées fondées. Il y a eu des allégations qui ont été faites contre des ministres, mais on n'a jamais prouvé leur bien-fondé.

Je souhaiterais que les députés d'en face posent des questions sur les véritables enjeux. Qu'en est-il des questions sur la politique étrangère? De celles sur l'unité nationale? De celles sur le discours du Trône? De celles sur l'économie? L'opposition est à court d'idées, et cela paraît.

\* \* \*

[Français]

### LES VALEURS MOBILIÈRES

**M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ):** Monsieur le Président, hier, avec la nomination d'Harold MacKay, le gouvernement fédéral persiste et signe dans son intention de mettre sur pied une commission pancanadienne des valeurs mobilières, sous prétexte des derniers scandales financiers. Pourtant, le Québec a déjà agi en déposant une série de modifications à ces lois qui le mettent à l'avant-garde en matière de protection des investisseurs.

Le ministre des Finances peut-il nous expliquer pourquoi il s'obstine à vouloir agir dans un domaine de compétence du Québec, plutôt que d'agir dans ses champs de compétence et dans ses propres lois où il reste encore beaucoup de ménage à faire?

• (1135)

[Traduction]

**L'hon. Maurizio Bevilacqua (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.):** Monsieur le Président, permettez-moi de citer le discours du Trône:

La fragmentation de la structure de réglementation du commerce des valeurs mobilières et des capitaux au Canada inquiète plusieurs investisseurs et entreprises, qui y voient un système inadéquat et un obstacle à la croissance.

Il est évident que cette question préoccupe le gouvernement, qui doit faire preuve de leadership à cet égard. Toutefois, et je le dis en toute franchise, nous agirons de concert avec les provinces et toutes les parties intéressées.

[Français]

**M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ):** Monsieur le Président, le Bloc québécois a déjà présenté une série de mesures concernant l'éthique corporative qui vise notamment à protéger les petits épargnants.

*Questions orales*

Pourquoi le gouvernement ne se range-t-il pas derrière nos propositions, plutôt que de vouloir à tout prix envahir encore une fois les champs de compétence du Québec et déclencher une nouvelle bataille fédérale-provinciale?

[Traduction]

**L'hon. Maurizio Bevilacqua (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.):** Monsieur le Président, nous entendrons toutes les propositions. Nous sommes là pour coopérer avec toutes les parties intéressées, comme je l'ai dit plus tôt. Toutefois, ayez l'assurance que nous bâtirons une économie très concurrentielle qui attirera des investissements au Canada. Nous avons la responsabilité de faire en sorte que le Canada continue d'être le chef de file du G-7, comme ce sera le cas cette année et l'année prochaine, et nous adopterons un système de réglementation efficace adapté à la réalité.

\* \* \*

### LES MARCHÉS PUBLICS

**M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le solliciteur général aimerait nous faire croire qu'il y a une différence entre récompenser un ami et récompenser un ami qui travaille pour une firme.

Mais voici les faits. L'ami du ministre a négocié le contrat. L'ami du ministre a signé le contrat. Toute la correspondance en provenance du ministère du ministre est adressée à son ami. L'ami du ministre et ses associés ont tiré un profit financier de leur transaction avec le ministère du ministre. Tous les indices mènent à l'ami du ministre.

Pourquoi le ministre et le gouvernement ne peuvent-ils pas voir qu'il y a un conflit d'intérêts et que ce ministre doit en payer le prix?

**L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, comme je l'ai dit ce matin, le contrat a été attribué conformément aux règles du Conseil du Trésor régissant la passation de marchés, y compris la publication obligatoire du préavis d'adjudication de contrat sur le MERX, le système électronique d'appel d'offres du gouvernement. Le préavis a été publié le 15 mars 2001. Il n'y a pas eu d'appel, et le contrat a été signé le 10 mai 2001, toujours conformément aux lignes directrices du Conseil du Trésor.

**M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je me demande si le ministre a pris le temps, hier soir, de lire les propos du premier ministre quand il a dû faire le sale boulot concernant l'ex-ministre de la Défense nationale. Il a dit que le député de York—Centre n'avait pas personnellement bénéficié de la transaction, mais avait aidé une amie et que, d'après les lignes directrices, il est interdit d'accorder un traitement de faveur à un ami ou à un parent.

Il est évident qu'un traitement de faveur a été accordé à un ami, un proche collaborateur du solliciteur général qui a travaillé à sa campagne électorale. Il peut dire tout ce qu'il veut au sujet du fait qu'il n'y a pas eu d'appel, mais le contrat a été accordé à une seule firme. Il a été accordé à son ami, et cet ami aide le ministre depuis longtemps.

Quand le ministre va-t-il faire ce qui s'impose et...

**Le Président:** Le solliciteur général a la parole.

**L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, le fait est que ce contrat concernait la fourniture de conseils stratégiques. Il a été accordé...

**M. Kevin Sorenson:** Hier, vous ne saviez même pas ce qu'il avait fait. Hier, vous n'en aviez pas la moindre idée.

**L'hon. Lawrence MacAulay:** Monsieur le Président, le député de Crowfoot a posé hier des questions précises quant à la date de la signature du contrat. J'ai dit que j'obtiendrais ces précisions. Je les ai communiquées à la Chambre. Aujourd'hui, il clame que je ne savais rien.

Le fait est que j'ai expliqué en détail ce qui s'est passé précisément, conformément aux lignes directrices du Conseil du Trésor, de manière à ce que je puisse bénéficier des conseils de M. David Nicholson, l'un des conseillers les plus compétents du pays.

\* \* \*

[Français]

### LE TRANSPORT AÉRIEN RÉGIONAL

**Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Neigette-et-la Mitis, BQ):** Monsieur le Président, les régions sont maintenant aux prises avec les conséquences désastreuses du monopole que le gouvernement accordait à Air Canada. Poussant plus loin l'odieuse en septembre dernier, le ministre invitait Air Canada, et je cite: «[...] à quitter les petites communautés, parce que c'est plus rentable pour une petite compagnie d'offrir des services avec des avions plus petits.»

Le gouvernement entend-il répondre au front commun de la région de l'Est qui demande à Air Canada Jazz de surseoir à sa décision de cesser sa liaison Mont-Joli-Québec-Mont-Joli?

**L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, l'honorable députée sait bien qu'après la fusion de Canadian Airlines et d'Air Canada, nous avons mis en place un régime, dans la loi C-26, pour protéger les services aux petites communautés partout au pays, pendant trois ans.

Maintenant, Air Canada a le droit de quitter une ville ou une autre. À notre avis, si Air Canada quitte une petite communauté, il y aura un autre transporteur qui le remplacera dans la communauté.

On a vu cela à Terre-Neuve, par exemple, et également dans d'autres communautés partout au pays.

● (1140)

**Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Neigette-et-la Mitis, BQ):** Monsieur le Président, en disant non aux subventions ou à la réglementation, le ministre est-il conscient que son attitude incite Air Canada à abandonner les régions, sans pour autant permettre aux petites compagnies de s'y installer à des tarifs raisonnables?

[Traduction]

**L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, ce n'est certainement pas le cas. Lorsque la société Air Canada a décidé de quitter certaines communautés à Terre-Neuve, et elle a donné un préavis à cet effet en vertu de la loi adoptée par la Chambre, la société Provincial Airlines Limited et Air Labrador ont annoncé le lendemain qu'elles desserviraient ces communautés et assureraient un service plus fréquent.

Depuis la déréglementation il y a quelques années, nous avons constaté que les transporteurs aériens qui se retirent d'une collectivité ou d'un marché donné sont remplacés par d'autres.

*Questions orales*

Nous sommes inquiets pour certaines collectivités, particulièrement Yarmouth, en Nouvelle-Écosse, et St. Leonard, au Nouveau-Brunswick, où il ne semble pas y avoir de transporteurs qui prennent la relève pour l'instant. Il y a cependant l'option d'utiliser d'autres aéroports...

**Le Président:** Le député d'Edmonton-Sud-Ouest a la parole.

\* \* \*

**LES MARCHÉS PUBLICS**

**M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, hier, c'était à peine si le solliciteur général pouvait décliner son nom, son grade et son matricule. Espérons qu'il en sait un peu plus aujourd'hui.

Le ministre a déclaré aujourd'hui qu'il a reçu toutes sortes de merveilleux avis stratégiques. Peut-il expliquer précisément à la Chambre et aux contribuables canadiens quelle sorte d'avis stratégiques, de services de rédaction et de stratégies de communications ont obtenus son ministère et lui après avoir accordé à un proche du parti un marché public dont la valeur pourrait s'élever jusqu'à 140 000 \$?

**L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, comme le député le sait et comme je l'ai déjà dit à maintes reprises à la Chambre, ce marché avait trait à des avis stratégiques destinés au bureau du solliciteur général et à l'Île-du-Prince-Édouard. J'ai pu obtenir les services de l'un des hommes les plus compétents du pays, M. David Nicholson.

Par exemple, M. Nicholson siège au conseil d'administration du Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies, si le député veut bien se donner la peine de m'écouter. Le fait est qu'il siège au conseil de cet organisme et qu'il était en mesure de me fournir de bons conseils. C'est grâce à ces conseils que nous avons parlé d'une stratégie nationale en matière de drogues dans le discours du Trône, ce qui est très important.

M. Nicholson a également travaillé sur le dossier du Centre des arts de la Confédération et nous a permis d'obtenir des millions de dollars. C'est ce que j'appelle faire quelque chose pour l'Île-du-Prince-Édouard.

**M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je ne doute pas qu'après une telle réponse, le ministre tentera de récupérer notre argent. Le fait est qu'il n'a pas fait état d'un seul avis stratégique justifiant un marché de 140 000 \$.

Il a dit à plusieurs reprises aujourd'hui qu'il avait obtenu des avis stratégiques. Le ministre peut-il dire à la Chambre et aux contribuables canadiens ce qui justifie l'octroi d'un marché de 140 000 \$ à son ami?

**L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, je ne sais pas combien de fois il va falloir que je réponde à cette question. Le fait est que je l'ai déjà dit au député. Je lui ai dit que j'ai reçu d'excellents conseils stratégiques sur la stratégie nationale en matière de drogues et sur des questions intéressantes l'Île-du-Prince-Édouard.

En fait, l'Île-du-Prince-Édouard et le Canada se trouvent mieux du fait que M. David Nicholson a pu m'aider.

\* \* \*

**L'AGRICULTURE**

**M. Peter Adams (Peterborough, Lib.):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et de l'Agroali-

mentaire. Dans le but d'aider les agriculteurs aux prises avec divers problèmes, dont la sécheresse de l'été dernier, le ministre et le premier ministre ont annoncé une aide provisoire de 600 millions de dollars pour cette seule année.

La Fédération canadienne de l'agriculture souligne que les agriculteurs touchés par la sécheresse feraient normalement leurs récoltes à ce temps-ci de l'année et que c'est maintenant qu'il ont besoin d'aide. Le ministre peut-il nous dire quand ils pourront obtenir cet argent?

**L'hon. Lyle Vanelief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai répété pendant tout l'été que l'argent serait distribué en octobre et je suis heureux de vous annoncer que la distribution des 600 millions de dollars d'aide financière temporaire a commencé aujourd'hui. L'argent sera viré directement dans les comptes des agriculteurs. Ceux-ci pourront le retirer et j'ai donné instruction aux fonctionnaires d'autoriser le retrait dans les 30 jours suivant la demande. Les virements ont commencé aujourd'hui.

\* \* \*

**LA JUSTICE**

**Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD):** Monsieur le Président, le drame des 63 femmes disparues dans le secteur est du centre-ville de Vancouver et les 15 inculpations pour meurtre soulèvent des questions profondément troublantes sur les échecs de notre système de justice. La discrimination systémique dans les services de police et les lois fédérales qui forcent ces femmes à travailler dans des conditions dangereuses sont des facteurs clés qui ont mené à leur mort, et de nombreuses autres femmes sont toujours en danger.

La ministre chargée de la condition féminine va-t-elle exiger que son gouvernement commande une enquête publique sur les enquêtes policières et revoie les lois fédérales pour mettre un terme à cette violence et à cette exploitation?

● (1145)

**L'hon. Jean Augustine (secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme), Lib.):** Monsieur le Président, je remercie la députée d'avoir abordé ce sujet préoccupant. Tous les Canadiens sont horrifiés par la situation actuelle. Nous sympathisons avec les familles de ces femmes et, pour l'instant, nous observons ce qui se passe en Colombie-Britannique. La police et la GRC travaillent sur cette affaire.

La violence dont les femmes et les enfants sont victimes nous préoccupe, et nous nous sommes attaqués au problème. Il s'agit d'une question très grave à laquelle Condition féminine Canada réfléchit.

\* \* \*

**LA DÉFENSE NATIONALE**

**M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD):** Monsieur le Président, si le solliciteur général a besoin de conseils stratégiques, j'en ai un à lui donner gratuitement: qu'il démissionne tout de suite.

Voici ma question. En Grande-Bretagne, le gouvernement a déclaré que tout le personnel militaire recevrait la Médaille du jubilé de la reine. Au Canada, un décret du conseil dit qu'elle ne sera décernée qu'à 8 000 de nos militaires.

S'il s'agit d'une médaille aussi importante pour souligner les contributions à notre pays, le gouvernement ne croit-il pas que tout notre personnel militaire mérite de recevoir cette médaille prestigieuse?

*Questions orales*

**Mme Sarmite Bulte (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.):** Monsieur le Président, cette médaille doit honorer les Canadiens qui ont contribué à la vie de leur collectivité. Ce programme s'inspire des programmes antérieurs, dont celui du jubilé d'argent, en 1977, et du programme du 125<sup>e</sup> anniversaire du Canada, en 1992. C'est exactement la même démarche qui a été suivie.

\* \* \*

**LES MARCHÉS PUBLICS**

**Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Le ministre a parlé de conseils stratégiques. Existe-t-il des documents papier prouvant l'existence d'un quelconque avis stratégique que le ministère aurait reçu et le ministre est-il prêt à déposer à la Chambre toutes les copies des conseils stratégiques ou autres qu'il pourrait avoir reçus de la société à laquelle est associé son agent officiel, laquelle a bénéficié de ce marché de 140 000 \$?

**L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, le solliciteur général a publié un communiqué aujourd'hui et exposé tous les faits à la Chambre. Il a répondu à un certain nombre de questions. Je crois que ces faits sont clairs.

Je trouve plutôt ironique que l'honorable député de Calgary parle de conseils stratégiques. Tout au cours de sa carrière, il n'a lui-même jamais suivi de conseils stratégiques.

**Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC):** Monsieur le Président, la Chambre aimerait obtenir une preuve de la transmission de ces conseils. La seule façon de le prouver serait que le solliciteur général fasse preuve d'honnêteté et dépose ces documents à la Chambre.

J'aimerais poser une question au porte-parole du ministre responsable de l'APECA.

Everett Roche est membre du conseil consultatif du Fonds d'innovation de l'Atlantique qui a accordé une somme de 6,5 millions de dollars au Holland College dont le président est le frère du solliciteur général. L'agent officiel du ministre a-t-il participé au vote qui a permis l'octroi de ces fonds au collège dirigé par le frère du ministre?

[Français]

**M. Serge Marzil (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.):** Monsieur le Président, on jurerait que le chef du quatrième parti est favorable aux collèges privés.

Au cas où il ne le saurait pas, le collège Holland est un collège public qui relève du ministère de l'Éducation. On favorise davantage la recherche et le développement dans les petites universités et les petits collèges des régions.

En ce qui nous concerne, la subvention a été accordée en recherche et développement à un collège public.

L'opposition préfère-t-elle davantage que les gouvernements financent les collèges privés? Et au niveau du Comité de l'industrie...

**Le Président:** L'honorable députée de Calgary—Nose Hill a la parole.

[Traduction]

**Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, Alliance canadienne):** En fait, monsieur le Président, les fonds que l'ami du solliciteur général a votés pour le collège de son frère visaient à financer un cours que des responsables de l'application de la loi avaient jugé inutile et ne valant pas l'investissement.

Le solliciteur général devrait s'expliquer ici à la Chambre. Il a d'abord dit à la Chambre que cet homme, son ami, le conseillait relativement à l'Île-du-Prince-Édouard. Il a dit que cela profitait à l'Île-du-Prince-Édouard et au Canada. Selon le contrat, toutefois, l'homme était censé fournir des conseils de communications en matière de sécurité nationale.

● (1150)

**L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, je me réjouis que la députée fasse allusion à l'homme qui a accompli le travail et qui m'a fourni des conseils stratégiques. En fait, M. David Nicholson est un Canadien réputé. Il est un ancien sous-ministre fédéral qui a remporté des prix de rendement. Le fait est qu'il fait mieux vivre désormais à l'Île-du-Prince-Édouard et au Canada grâce aux conseils que m'a fournis M. David Nicholson.

**Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, la Chambre remarquera que le solliciteur général se garde bien de dire quels conseils il a reçus en lieu et place de ceux prévus dans le contrat.

Ce n'est pas rien. Voici que l'homme qui est responsable de toute l'infrastructure canadienne d'application de la loi, qui est chargé de défendre la vérité, la justice et la règle de droit au Canada, louvoie et ne répond pas franchement aux questions.

Peu importe la façon dont le ministre présente les choses, n'est-il pas vrai qu'il s'agissait là d'un bon vieil accord de compérage?

**L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai maintes fois dit que le contrat avait été affiché. J'avais besoin des conseils stratégiques d'un homme de la trempe de M. David Nicholson. Ce contrat m'a permis de les obtenir et c'est tant mieux pour l'Île-du-Prince-Édouard et pour le Canada. C'est grâce à cela que le discours du Trône prévoit une stratégie canadienne antidrogue et beaucoup d'autres choses.

\* \* \*

[Français]

**LES BRISEURS DE GRÈVE**

**Mme Monique Guay (Laurentides, BQ):** Monsieur le Président, dans le discours du Trône, dans ce qu'il est convenu d'appeler «son testament politique», le premier ministre n'a pas dit un seul mot sur la faiblesse de la législation fédérale qui permet l'utilisation de briseurs de grève. Il envoie ainsi un message très clair à la population: le gouvernement libéral est d'accord avec l'utilisation de scabs.

Pourquoi le premier ministre s'entête-t-il à dire non aux négociations civilisées lors de conflits de travail, en refusant d'inclure des dispositions anti-briseurs de grève dans le Code canadien du travail, ce qui permettrait enfin à Ottawa de rattraper le retard qu'il a pris par rapport au gouvernement du Québec dans ce domaine.

*Questions orales*

[Traduction]

**M. Gurbax Malhi (secrétaire parlementaire de la ministre du Travail, Lib.):** Monsieur le Président, le Code canadien du travail n'impose pas l'application de dispositions générales concernant le recours à des travailleurs de remplacement en cas d'arrêt de travail légal. Néanmoins, il interdit le recours à des briseurs de grève lorsqu'il est établi qu'un tel recours vise à miner la capacité de représentation du syndicat.

[Français]

**Mme Monique Guay (Laurentides, BQ):** Monsieur le Président, au Québec, cela fait 25 ans qu'on a banni l'utilisation de briseurs de grève et on n'en veut pas des briseurs de grève.

La législation québécoise donne des résultats très positifs. Pourquoi le premier ministre persiste-t-il à dire non à la mesure progressiste que je lui propose, préférant ainsi encourager les entreprises à utiliser des briseurs de grève en toute impunité?

[Traduction]

**M. Gurbax Malhi (secrétaire parlementaire de la ministre du Travail, Lib.):** Monsieur le Président, en effet, le Code canadien du travail n'impose pas l'application de dispositions générales quant au recours à des travailleurs de remplacement lors d'un arrêt de travail légal. Toutefois, si le syndicat s'estime lésé, il peut déposer une plainte auprès du Conseil canadien des relations industrielles qui tranchera la question.

\* \* \*

**LE BILINGUISME**

**M. Scott Reid (Lanark—Carleton, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, en 2001, les municipalités des rives québécoise et ontarienne de la région de la capitale nationale ont fusionné pour former les villes d'Ottawa et de Gatineau. Depuis ce temps, le gouvernement libéral milite sans relâche en faveur du bilinguisme officiel sur la rive ontarienne, mais exclusivement sur cette rive.

Il a demandé à maintes reprises que le statut bilingue d'Ottawa soit intégré dans la législation provinciale et a transféré à cette fin plusieurs millions de dollars à l'hôtel de ville. Aucun ministre fédéral n'a prononcé un seul mot à la défense des droits de la vaste minorité anglophone de la ville de Gatineau.

Qu'est-ce qui explique cette politique de deux poids deux mesures en ce qui concerne les droits linguistiques des minorités dans la région de la capitale nationale?

**L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, il n'y a pas de politique de deux poids deux mesures. Le député représente tout comme moi une partie de la région de la capitale nationale. Il sait aussi bien que moi que le premier ministre est depuis longtemps le plus ardent défenseur d'un Canada bilingue. Il sait cela tout aussi bien que moi.

À mon avis, le député d'en face serait d'accord avec moi sur cette question fondamentale, quoique ce ne serait probablement pas le cas du reste de ses collègues, soit dit en passant.

**M. Scott Reid (Lanark—Carleton, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le ministre souligne à juste titre que je représente une circonscription d'Ottawa. Toutefois, je suis né à Gatineau.

La réalité, c'est que les droits de la minorité dont j'ai déjà fait partie sont limités par la loi provinciale. Les services municipaux sont restreints par la loi provinciale. Au Québec, il est contraire à la

loi que la ville de Gatineau offre des services complets à sa minorité. Ce n'est pas le cas en Ontario. Pourtant, nous n'avons pas entendu un seul ministre prendre le moins le moins la défense des droits de cette minorité.

Le ministre peut-il nous dire pourquoi les droits d'une minorité de la région de la capitale nationale ne sont pas aussi bien protégés que ceux de l'autre minorité?

● (1155)

**L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, le député d'en face et moi avons un autre point en commun. Nous sommes nés dans la même ville en plus d'être d'accord au sujet du bilinguisme.

Toutefois, cela ne change rien au fait que le premier ministre et notre gouvernement sont résolument en faveur du bilinguisme. Nous avons réitéré notre engagement en ce sens dans le discours du Trône. Hier, la commissaire aux langues officielles a parlé des progrès réalisés par le gouvernement dans la mise au point de son programme stratégique qui sera rendu public sous peu. Nous avons réellement à cœur d'avoir un Canada bilingue et très fort.

\* \* \*

**L'ÉCONOMIE**

**Mme Judi Longfield (Whitby—Ajax, Lib.):** Monsieur le Président, le dernier discours du Trône nous rappelle que nos efforts collectifs nous ouvrent aujourd'hui des perspectives nouvelles, des possibilités nouvelles et des choix nouveaux pour façonner le Canada dont nous voulons.

La secrétaire d'État au Multiculturalisme et à la Situation de la femme peut-elle indiquer à la Chambre ce que le gouvernement fait en ce moment pour améliorer les perspectives économiques des femmes et accroître les choix et les possibilités qui s'offrent à elles dans l'économie nouvelle?

**L'hon. Jean Augustine (secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme), Lib.):** Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question. Je viens d'assister à la deuxième conférence ministérielle sur les femmes dans les économies membres de l'APEC. Le thème principal retenu pour cette conférence était l'avancement des intérêts et perspectives économiques des femmes.

Je suis ravie que le discours du Trône ait reflété l'engagement du gouvernement à l'égard des petites et moyennes entreprises. Ces entreprises étaient confrontées à des obstacles que nous pourrions supprimer, je l'espère. L'exportation présente des avantages intéressants pour les femmes. Nous espérons supprimer certains obstacles au commerce international et éliminer d'autres difficultés ailleurs.

\* \* \*

**L'INDUSTRIE FORESTIÈRE**

**M. Richard Harris (Prince George—Bulkley Valley, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le gouvernement sait pertinemment que la Colombie-Britannique est éprouvée par l'une des plus grandes catastrophes naturelles de son histoire. Le dendroctone du pin a infesté plus de 60 000 kilomètres carrés de forêt et, à ce jour, il a fait subir à l'industrie forestière des pertes de plus de 4 milliards de dollars. Le gouvernement a fait la sourde oreille à tous les appels au secours lancés par la province.

Je voudrais que le gouvernement nous dise quand il compte se porter au secours de l'industrie forestière et de la population de la Colombie-Britannique et les aider dans cette lutte contre le dendroctone du pin? Quand agira-t-il?

**L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, au nom du ministre des Ressources naturelles qui n'a pas pu se joindre à nous aujourd'hui, je puis confirmer que ce dernier a eu des entretiens avec les représentants du gouvernement de la Colombie-Britannique.

Nous sommes conscients de la gravité du problème. Nous savons également que la province et le gouvernement fédéral ont des responsabilités différentes et nous voulons nous assurer que les compétences et les responsabilités diverses seront prises en compte.

\* \* \*

#### LES PARCS NATIONAUX

**M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, la tordeuse des bourgeons de l'épinette cause des ravages épouvantables dans le parc national Prince Albert. Jusqu'ici, le gouvernement a refusé de faire quoi que ce soit pour s'attaquer à ce problème, malgré le fait que le BTK, un produit chimique biologique, constitue un traitement sûr et efficace.

Pourquoi le gouvernement s'est-il lancé dans une expansion massive des parcs nationaux, alors qu'il refuse de gérer les parcs actuels?

**Mme Sarmite Bulte (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.):** Monsieur le Président, en ce qui concerne la question directe du député, nous l'informons qu'on surveille de près la situation.

\* \* \*

[Français]

#### LES DROITS D'AUTEUR

**M. Odina Desrochers (Lotbinière—L'Érable, BQ):** Monsieur le Président, le rapport concernant le droit d'auteur a été rendu public récemment, et son étude en comité devrait commencer dans quelques semaines.

Des rumeurs persistantes sont à l'effet que ce rapport serait étudié par le Comité permanent de l'industrie, plutôt que par celui du patrimoine, ce qui ne manquerait pas d'envoyer un bien mauvais message pour les négociations commerciales à venir.

Est-ce que la ministre du Patrimoine peut nous garantir que le rapport sur le droit d'auteur ne sera étudié par nul autre comité que celui du patrimoine?

**L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

En effet, le rapport a été déposé à la Chambre, mais le gouvernement n'a pas encore choisi à quel comité parlementaire il référerait le dossier. Je remercie le député pour la représentation qu'il fait auprès de cette Chambre à cet égard.

\* \* \*

• (1200)

[Traduction]

#### LE TRANSPORT DU GRAIN

**M. Dick Proctor (Palliser, NPD):** Monsieur le Président, le ministre des Transports a exprimé l'intention de se départir du parc fédéral de wagons-trémies, qui a servi pendant trois décennies et qui transportait le grain et les oléagineux vers les ports, ce qui réduisait les frais des agriculteurs.

#### Article 57 du Règlement

La Farmer Rail Car Coalition travaille à l'élaboration d'un système efficace et abordable de transport du grain et veut que ces 13 000 wagons lui soient remis.

Quelle garantie le ministre peut-il nous donner qu'aucune décision ne sera prise avant que le plan d'entreprise de la coalition soit examiné à fond et que le conseil exécutif de la coalition rencontre directement le ministre des Transports?

**L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai rencontré les représentants de la coalition au cours de la dernière année. Je me suis entretenu avec un de ses dirigeants cet été.

Je peux assurer au député que ces wagons ne seront pas mis au rancart tant que nous n'aurons pas pleinement consulté tous les intéressés, y compris la coalition en question.

\* \* \*

#### L'INDUSTRIE DU DIAMANT

**M. Gerald Keddy (South Shore, PC):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Ressources naturelles.

Selon le processus Kimberley, les diamants canadiens doivent être certifiés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2003, sinon on ne pourra par les exporter. La certification doit engager la participation de six ministères et doit être effectuée d'ici le 31 décembre 2002.

Le gouvernement est-il prêt à procéder à cette certification d'ici le 31 décembre 2002?

**L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'annoncer à mon collègue que le gouvernement déposera sous peu un projet de loi à cet effet à la Chambre des communes.

Je remercie le député de l'intérêt qu'il porte à la question et j'espère que le projet de loi sera adopté rapidement à la Chambre, grâce à la participation de tous les députés, puis au Sénat afin qu'il obtienne force de loi.

\* \* \*

#### PRÉSENCE À LA TRIBUNE

**Le Président:** Nous sommes honorés de la présence parmi nous d'un groupe d'artisans canadiens réputés: le lauréat et les finalistes du Prix Saidye-Bronfman pour l'excellence dans les métiers d'art, qui a été remis hier soir au Musée canadien des civilisations.

Je vous demanderais de vous joindre à moi pour saluer ces grands artistes: Kai Chan de Toronto, lauréat du Prix-Saidye Bronfman en 2002, et les finalistes Suzanne Edgerley de Val-Morin, Gregg Payce de Calgary et Barbara Todd de Montréal.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

#### LES TRAVAUX DES COMITÉS ET LE RÉTABLISSEMENT DES PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE

##### AVIS DE MOTION DE CLÔTURE

**L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, relativement à l'étude de l'ordre émanant du gouvernement, Affaires émanant du gouvernement, numéro 2, je donne avis que, à la prochaine séance de la Chambre, je proposerai, conformément à l'article 57 du Règlement, que le débat ne soit plus ajourné.

*Recours au Règlement***RECOURS AU RÈGLEMENT**

## L'ANNONCE DU PROGRAMME LÉGISLATIF DU GOUVERNEMENT

**Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour demander une décision au sujet de l'annonce de tout le programme législatif par le leader du gouvernement à la Chambre à l'extérieur de la Chambre, devant le Cercle national des journalistes du Canada, hier matin.

Je soulève cette question dans le contexte suivant. Dans son rapport, le comité sur la modernisation a recommandé notamment ce qui suit:

Premièrement, il importe qu'un plus grand nombre de déclarations et d'annonces par des ministres soient faites en Chambre. Ainsi, les dernières nouvelles concernant des questions d'actualité ou les décisions stratégiques prévisibles devraient être annoncées en premier lieu—ou du moins en même temps—à la Chambre. Il faut encourager les ministres et leurs ministères à se servir de la tribune offerte par la Chambre des communes. Non seulement cette mesure accroîtra-t-elle la primauté du Parlement, mais elle réitérera aussi l'assise législative des décisions gouvernementales.

Ce rapport a été adopté par la Chambre des communes. L'un de ses auteurs est le leader du gouvernement à la Chambre des communes qui l'a approuvé et qui a proposé la motion d'adoption pertinente.

Ma première question à la présidence est celle-ci: n'est-ce pas tromper la Chambre que de dire dans un rapport officiel au Parlement qu'une chose sera faite et d'agir ensuite différemment?

Je veux également que la Chambre considère cela dans le contexte de la fuite entourant les projets de loi C-15 et C-36 au cours de la session précédente. Au moment de la fuite, le Président a jugé qu'il y avait présomption d'atteinte aux privilèges. Il est évident que le fait de couler de l'information au sujet de mesures législatives d'initiative ministérielle que la Chambre est censée étudier est une question grave. Le Président a rendu une décision à ce sujet dans laquelle il a dit:

Pour préparer ses mesures législatives, le gouvernement peut souhaiter tenir de larges consultations, et il est tout à fait libre de le faire. Mais lorsqu'il s'agit de documents à présenter au Parlement, la Chambre doit avoir préséance [...]. Ne pas fournir aux députés des informations sur une affaire dont la Chambre doit être saisie, tout en les fournissant à des journalistes qui les interrogeront vraisemblablement sur cette question, est une situation que la présidence ne saurait tolérer.

Voici ce que le leader du gouvernement à la Chambre avait à dire au cours du débat sur la question de privilège.

Je ne peux pas en dire beaucoup plus, si ce n'est que je présente mes excuses au nom du coupable. J'emploie ce terme parce que c'est celui qui me vient à l'esprit, étant donné le respect que j'éprouve à l'égard de notre institution.

Je répète: «étant donné le respect que j'éprouve à l'égard de notre institution». Il a ajouté:

À mon sens, quiconque porte atteinte à ce respect est coupable d'une infraction.

Je crois que le leader parlementaire des conservateurs a parlé de renseignements protégés. En fait, cela va bien au-delà de cela. Ce sont des renseignements secrets au sens du secret gouvernemental.

Monsieur le Président, j'aimerais votre avis. Si le fait de divulguer une information est reconnu comme une infraction par la Chambre, le fait de divulguer tout le programme au cercle des journalistes doit certainement l'être aussi.

Pour bien faire comprendre les répercussions que tout cela a pu avoir sur moi personnellement, je parlerai de l'entrevue effectuée hier par Don Newman dans le cadre de l'émission *NewsWorld* à la chaîne CBC. Il interviewait tous les leaders à la Chambre et il a souligné dans son préambule qu'il parlerait du programme législatif, précisant que ce programme avait été annoncé au Cercle des journalistes hier matin.

Je n'avais aucune idée de ce qui avait été annoncé. Don Newman en savait plus que moi et probablement plus que tous les autres leaders participant à l'émission, à l'exception peut-être du leader du gouvernement. Je ne m'attendais pas à devoir courir pour obtenir ces renseignements parce qu'à mon avis, de tels renseignements auraient à tout le moins dû nous être communiqués au cours de la rencontre hebdomadaire des leaders à la Chambre ou peut-être à la Chambre soit dans la réponse à la question du jeudi ou dans une déclaration ministérielle.

Le leader du gouvernement à la Chambre a mis les députés et tout particulièrement les leaders à la Chambre en situation de désavantage et il a grandement favorisé les médias.

Comment peut-on parler de respect pour notre institution comme le ministre l'a dit à la Chambre?

J'aimerais également souligner que la ministre du Patrimoine canadien a fait une importante annonce concernant les parcs hier à l'extérieur de la Chambre. De même, aujourd'hui, avant la période des questions, le solliciteur général a fait une déclaration aux médias relativement à certaines questions qui lui avaient été posées hier à la Chambre. Les journalistes ont donc été informés avant nous.

Est-ce là une stratégie de la part du gouvernement, qui consiste à semer les renseignements partout au pays et à fausser le rôle du Parlement? Cette manière hautaine de concevoir la Chambre et les députés est injurieuse.

• (1205)

**L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, j'espère que quelqu'un d'autre a écrit ces remarques pour la députée. Je n'arrive pas à croire que cela reflète ce qu'elle pense. Je lui accorde plus de mérite que cela.

**Des voix:** Oh, oh!

**L'hon. Don Boudria:** Je sais que le député d'en face s'énerve, mais il pourrait peut-être, avec son leader parlementaire, faire preuve de patience et écouter ce que je dis.

Après avoir été exposé, comme chacun le sait, dans le discours du Trône, le menu législatif, dans son sens large, a été annoncé hier matin, à l'occasion du déjeuner national des vedettes de l'actualité, qui a lieu à peu près quatre fois par année depuis cinq ans. Cela s'est toujours fait ainsi depuis, au même endroit et de la même façon. Le Cercle national des journalistes du Canada nous invite tous à assister à cet événement. Cela se fait toujours ainsi. Pareil événement a eu lieu à Noël.

**Une voix:** Oh, oh!

**L'hon. Don Boudria:** Le député d'en face s'emporte à nouveau. Je le prie de ne pas s'énerver trop prématurément. Je vais arriver aux points pertinents.

C'est ce qui s'est fait hier. Si les députés le veulent bien, je serai heureux de déposer à la Chambre le message que j'ai livré aux représentants de la presse nationale hier, afin qu'ils puissent examiner la question plus en profondeur et constater, ce qui sera certainement le cas, que rien de ce que j'ai dit n'allait à l'encontre du Règlement ou ne manquait de respect envers la Chambre.

*Recours au Règlement*

La députée d'en face a parlé du rapport sur la modernisation et elle s'appuie sur ce rapport pour faire sa dernière allégation, ce qui est inacceptable. Il est curieux qu'elle n'ait pas dit que, la semaine dernière, son parti a rendu public ce qu'il a appelé un deuxième rapport sur la modernisation à l'extérieur de la Chambre, deux jours avant que nous reprenions nos travaux. Évidemment, ce document a été distribué aux médias lors d'une conférence de presse qui a eu lieu en bas, juste avant la reprise des travaux.

Par conséquent, cette initiative de la part des députés d'en face manque de sérieux. Le rapport sur la modernisation, si c'en était un, n'a même pas été fourni aux leaders parlementaires des autres partis, en guise de contribution de ce parti à l'effort de modernisation.

J'ai annoncé hier aux médias canadiens, lors du petit déjeuner-conférence du Cercle national des journalistes, que je serais prêt à entreprendre un nouvel effort de modernisation en consultation avec les autres leaders parlementaires. Toutefois, je n'ai certainement pas révélé le contenu de cette initiative aux médias avant de l'avoir présentée aux autres leaders de la Chambre. Cela aurait été inconvenant.

Je suis heureux que la députée ait soulevé cette question car, ce faisant, elle a probablement choqué tout le monde, autant qu'elle m'a choqué, ce qui me donne l'occasion d'en parler maintenant. Je n'aurais pas accaparé le temps de la Chambre pour soulever cette question, mais puisqu'elle l'a fait, je tiens à informer la Chambre de ce qu'elle a fait ou de ce que certains de ses collègues ont fait, à moins que ce ne soit quelqu'un agissant en leur nom.

Pour ce qui est des fuites qui se sont produites dans le passé et de celles qui ont révélé la teneur de projets de loi, je les ai condamnées et je continuerai à le faire. Je crois, et j'ai toujours cru, que c'est un privilège très spécial d'être membre de cette Chambre. J'y passe assez de temps chaque jour de ma vie, et je le fais depuis assez longtemps, pour savoir et apprécier à quel point cet endroit est spécial.

En ce qui concerne les projets de loi que je présenterai au cours de cette session, il y en aura probablement un, comme il y a été fait allusion dans le discours du Trône, qui portera sur les conflits d'intérêts et les parlementaires, qu'ils soient ministres ou députés. Oui, j'ai l'intention de faire une déclaration à la Chambre à l'occasion de la présentation d'une telle mesure législative, car je crois que c'est à ce moment-là qu'elle devrait être faite, et c'est ce que je ferai. Nous n'en sommes pas encore là. Nous ne sommes pas encore parvenus à cette étape, mais ça sera fait.

Pour ce qui est de consulter les leaders parlementaires des autres partis, je les ai rencontrés pendant quatre heures environ avant la reprise des travaux de la Chambre et je leur ai remis le calendrier de cette dernière pour les premiers jours. Par ailleurs, et c'est une chose dont j'ai pris l'initiative quand je suis devenu leader parlementaire en 1997, j'ai remis aux leaders parlementaires de l'opposition le programme provisoire de la Chambre pour les quatre premières semaines de manière à ce que leurs porte-parole soient prêts à prononcer le discours voulu quand ces questions seront étudiées. Cela n'avait jamais été fait auparavant.

• (1210)

Une déclaration hebdomadaire était prévue. C'est ce qui se fait au Parlement britannique et ici, à la Chambre, depuis des temps immémoriaux. Nous avons innové. Nous avons pris certaines mesures par respect pour tous nos collègues et en consultation avec eux, et tout a bien fonctionné.

Je remercie même les députés d'en face, mais cela ne veut pas dire que j'ai enfreint le Règlement de la Chambre, que je suis allé à

l'encontre du rapport sur la modernisation ou que j'ai induit la Chambre en erreur, comme certains l'ont prétendu. J'en prends ombrage d'ailleurs.

Lundi, la gouverneure générale a prononcé le discours du Trône en présence de tous les députés, ou du moins de ceux d'entre nous qui ont eu la possibilité d'assister à la cérémonie ou d'entendre directement ou indirectement le discours. Le discours a été considéré comme lu à la Chambre par la présidence et a été imprimé dans le *hansard*. Mes propos d'hier tendaient à élaborer sur ce qui a été dit dans le discours du Trône, dans le but d'informer les Canadiens du rôle que nous jouons et du programme du Parlement.

Voilà donc les faits. J'espère que la députée vérifiera désormais ses renseignements, peu importe les sources d'où elle les tire.

Enfin, pour la gouverne de la Chambre, je suis disposé à déposer, dans les deux langues officielles, le discours que j'ai prononcé hier.

**Une voix:** L'avez-vous rédigé vous-même?

**L'hon. Don Boudria:** Un député me demande si je l'ai rédigé moi-même; en grande partie, oui.

**M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je serai très bref. Le leader du gouvernement à la Chambre peut s'offusquer, mais ses propres propos nous offusquent aussi et je voudrais ici lui donner l'heure juste.

Il est très exagéré de comparer la fuite récente dont ont fait l'objet les mesures gouvernementales à la divulgation de notre programme de réforme parlementaire et démocratique, intitulé «Une question de confiance II». Ces réformes ne devaient pas être divulguées à la Chambre. Elles étaient destinées aux Canadiens. Nous ne formons pas encore le gouvernement.

• (1215)

**Le Président:** La présidence a entendu les arguments du député de Saskatoon—Rosetown—Biggar et du leader du gouvernement à la Chambre au sujet du recours au règlement qui a été fait relativement à l'allocation que prononçait hier le leader du gouvernement à la Chambre devant le Cercle national des journalistes du Canada.

À l'époque où je n'occupais pas encore mon poste actuel et pouvais exprimer des opinions sur divers sujets, j'allais aux déjeuners du Cercle national des journalistes du Canada. Il s'y passait des choses intéressantes. C'était une bonne occasion de s'informer de ce qui s'était passé ou de ce qui allait survenir, car il semblait y en avoir un au début et un à la fin de chaque session. Autant que je me rappelle, c'était au printemps et à l'automne. Lorsque j'étais vice-président, il était toujours utile de s'informer de ce qui allait survenir, et il m'arrivait d'y aller. Malheureusement, ce n'est plus possible.

Quoi qu'il en soit, j'examinerai volontiers les observations que le leader du gouvernement à la Chambre a communiquées au Bureau et qu'il a faites hier, compte tenu de ce qu'a dit le député de Saskatoon—Rosetown—Biggar. Si je constate qu'il y a dans les propos du leader du gouvernement à la Chambre quelque chose qui porte atteinte aux privilèges parlementaires, j'en informerai la Chambre.

*Affaires courantes*

D'après mon expérience, à moins que quelque chose d'inhabituel ne se soit produit hier matin, je n'ai pas constaté d'atteinte aux privilèges parlementaires lorsque j'étais présent, mais à l'époque je ne me serais évidemment pas empressé de revenir le dire. J'examinerai l'affaire et je ferai rapport de mes conclusions à la Chambre, si nécessaire. Nous en resterons là pour l'instant.

**AFFAIRES COURANTES**

[Traduction]

**LES COMITÉS DE LA CHAMBRE**

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

**L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, conformément à l'article 109 du Règlement, j'aimerais déposer la réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent de la Chambre des communes sur l'agriculture et l'agroalimentaire intitulé «L'homologation des produits antiparasitaires et la compétitivité des agriculteurs canadiens».

\* \* \*

**LA LOWER CHURCHILL DEVELOPMENT CORPORATION**

**Mme Sarmite Bulte (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir, au nom du ministre des Ressources naturelles et conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel de 2001 de la Lower Churchill Development Corporation.

\* \* \*

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS**

**Mme Sarmite Bulte (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à cinq pétitions.

\* \* \*

[Français]

**DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES**

**Mme Aileen Carroll (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation canadienne de l'Association parlementaire Canada-Europe, suite à la 3<sup>e</sup> partie de la session ordinaire de 2002 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, tenue à Strasbourg, France, du 24 au 28 juin 2002.

\* \* \*

[Traduction]

**LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU**

**M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD)** demande à présenter le projet de loi C-207, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (bénévoles).

—Monsieur le Président, le but et la portée de ce projet de loi d'initiative parlementaire sont de permettre à quiconque fait du bénévolat auprès d'un organisme de bienfaisance enregistré, comme

le Club des Lions, le Club Kiwanis ou tout autre organisme, et qui a rendu un minimum de 250 heures de service dans une année, soit admissible à une réduction d'impôt de 1 000 \$ au titre de l'impôt sur le revenu.

Les bénévoles contribuent à faire de notre pays ce qu'il est aujourd'hui et nous nous devons, en qualité de gouvernement et de parlementaires, de reconnaître leurs efforts. Un grand nombre de personnes se dévouent jusqu'à l'épuisement et subissent des répercussions de nature financière.

L'adoption de ce projet de loi leur permettrait de récupérer un peu d'argent afin d'être en mesure de poursuivre leur merveilleux travail auprès de toutes les collectivités du pays.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

● (1220)

**LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU**

**M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD)** demande à présenter le projet de loi C-208, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (produits de phytothérapie).

Monsieur le Président, de nombreux Canadiens sont allergiques aux médicaments à base de sulfamide. Or, cet élément entre dans la composition d'environ 80 p. 100 de tous les produits pharmaceutiques. Si un médecin habilité prescrit une substance phytothérapeutique à un patient, celui-ci devrait pouvoir réclamer une déduction fiscale sur ses dépenses médicales. Voilà en bref en quoi consiste ce projet de loi. Cette mesure aiderait certainement de nombreuses personnes.

(Les motions sont adoptées et le projet de loi, lu pour la première fois, est imprimé.)

\* \* \*

**LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU**

**M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD)** demande à présenter le projet de loi C-209, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (dépenses engagées par les aidants naturels).

Monsieur le Président, le projet de loi prévoit que, si une personne devient handicapée demain—Dieu fasse que cela n'arrive à personne au Canada ou à la Chambre—et qu'elle doit rénover l'intérieur de sa demeure, notamment remplacer les comptoirs de sa cuisine, modifier sa salle de bains ou élargir ses couloirs, pour une raison ou une autre, les dépenses ainsi encourues seraient déductibles du revenu imposable.

Cette mesure contribuerait énormément à aider et à soutenir les personnes qui restent dans leur propre demeure. De plus, je crois qu'elle recevra un appui considérable à la Chambre et auprès de nombreux Canadiens.

(Les motions sont réputées adoptées et le projet de loi, lu pour la première fois, est imprimé.)

\* \* \*

**LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU**

**M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD)** demande à présenter le projet de loi C-210, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (frais liés à la pratique d'un sport amateur).

Monsieur le Président, de nombreuses familles canadiennes font non seulement face à un niveau de taxation élevé, mais ont aussi de la difficulté à offrir à leurs enfants la possibilité de participer à des activités sportives organisées.

Le coût des sports organisés augmente. Cette mesure législative permettrait de donner, aux gens qui paient pour inscrire leurs enfants ou eux-mêmes dans des activités de sport amateur, la possibilité de réclamer une déduction d'impôt semblable à celle consentie pour les dons de charité. Cela permettrait de remettre de l'argent aux familles. En outre, cela donnerait à des jeunes de partout au Canada la chance de participer à des activités sportives organisées et, en définitive, contribuerait à un Canada meilleur et plus dynamique.

(Les motions sont réputées adoptées et le projet de loi, lu pour la première fois, est imprimé.)

\* \* \*

#### LA LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA

**M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD)** demande à présenter le projet de loi C-211, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada.

—Monsieur le Président, c'est la troisième fois que je présente ce projet de loi en vertu duquel tout député qui se fait élire à la Chambre sous la bannière d'un parti politique reconnu doit, s'il décide de traverser le parquet, renoncer à son siège, se présenter à une élection complémentaire et laisser les électeurs de sa circonscription décider de le réélire ou non sous ses nouvelles couleurs politiques. C'est cela, la démocratie et c'est ainsi que la Chambre devrait fonctionner, car c'est ce que souhaitent les Canadiens.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

#### PÉTITIONS

##### L'IRAK

**M. Peter Adams (Peterborough, Lib.):** Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition signée par les habitants de Peterborough qui s'opposent à ce que le Canada appuie une autre attaque des États-Unis contre l'Irak.

Les pétitionnaires pensent que pareille attaque causera vraisemblablement des milliers de morts parmi les civils innocents et que la reprise des bombardements en Irak se soldera par de la haine dirigée non seulement contre les États-Unis, mais aussi contre ses alliés. Ils refusent le recours à la violence dans ce cas et préconisent la levée des sanctions.

Ils demandent au Parlement de refuser absolument de coopérer à toute guerre qui serait faite à l'Irak et de mobiliser tous les efforts diplomatiques du Canada pour convaincre les États-Unis, la Grande-Bretagne et les Nations Unies de choisir la voie de la diplomatie.

● (1225)

##### LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

**M. Peter Adams (Peterborough, Lib.):** Monsieur le Président, je suis ravi de présenter une autre pétition signée par des habitants de Peterborough qui sont en faveur de la recherche sur des affections comme la maladie de Parkinson, la maladie d'Alzheimer, le diabète, le cancer, la dystrophie musculaire et les lésions de la moelle épinière. Les pétitionnaires sont aussi en faveur du respect de l'éthique dans la recherche sur les cellules souches.

#### Affaires courantes

Les pétitionnaires rappellent que la recherche sur les cellules souches non embryonnaires, également appelées cellules souches adultes, a fait de grands progrès, sans les complications de rejet immunitaire et sans les problèmes sur le plan éthique associés à l'utilisation de cellules provenant d'embryons humains.

Ils demandent au Parlement de favoriser grâce à des lois la recherche sur les cellules souches adultes.

##### LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

**M. Peter Adams (Peterborough, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai une dernière pétition des habitants de Peterborough qui désirent attirer l'attention de la Chambre sur le fait qu'une majorité de Canadiens condamnent la création et l'utilisation de la pornographie juvénile et que les tribunaux n'ont pas appliqué la loi actuelle en matière de pornographie juvénile d'une façon montrant clairement qu'une telle exploitation des enfants sera rapidement punie.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de protéger nos enfants en prenant toutes les mesures nécessaires pour que tout matériel qui encourage ou glorifie la pédophilie ou les activités sado-masochistes impliquant des enfants soit considéré comme illégal.

##### LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

**M. Jim Gouk (Kootenay—Boundary—Okanagan, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, l'intervenant précédent a lu tout le préambule de ma présentation, si bien que je ne vais reprendre que la partie importante.

Les pétitionnaires reconnaissent que des centaines de milliers de Canadiens sont affligés de maux et de maladies que la recherche sur les cellules souches pourrait probablement aider à combattre. Ils prient le gouvernement d'appuyer la recherche sur les cellules souches adultes, celle-ci étant supérieure à la recherche sur les cellules souches embryonnaires. Ils insistent pour que l'on agisse de la sorte en raison de considérations d'ordre moral et aussi parce qu'il existe une possibilité confirmée d'aboutir à une meilleure solution à l'aide des cellules adultes plutôt que des cellules embryonnaires.

##### LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

**M. John Maloney (Erie—Lincoln, Lib.):** Monsieur le Président, en conformité avec l'article 36 du règlement j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom des électeurs d'Erie—Lincoln.

Cette pétition traite de la pornographie juvénile. Elle reconnaît que la majorité des Canadiens condamnent l'utilisation de la pornographie juvénile. Elle reconnaît également que les tribunaux ont appliqué la Loi sur la pornographie juvénile d'une façon qui montre clairement qu'une telle exploitation des enfants n'est pas toujours punie rapidement.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement de protéger nos enfants en prenant toutes les mesures nécessaires pour que tout matériel qui encourage ou glorifie la pédophilie ou les activités sado-masochistes impliquant des enfants soit considéré comme illégal.

**M. Norman Doyle (St. John's-Est, PC):** Monsieur le Président, j'ai ici une pétition signée par une centaine de personnes de la région de St. John's qui soulignent qu'une majorité de Canadiens condamnent la création et l'utilisation de pornographie juvénile, mais que les tribunaux n'ont pas toujours appliqué la loi concernant la pornographie juvénile d'une façon qui montre clairement que l'exploitation des enfants sera toujours punie rapidement.

*Initiatives ministérielles*

Par conséquent, les pétitionnaires prient le Parlement de protéger nos enfants en prenant toutes les mesures nécessaires pour que tout matériel qui encourage ou glorifie la pédophilie ou les activités sado-masochistes impliquant des enfants soit considéré comme illégal.

## LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

**M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.):** Monsieur le Président, comme d'autres collègues, j'ai aussi une pétition à présenter, au nom des électeurs de York-Sud—Weston, au sujet de la recherche sur les cellules souches embryonnaires.

Les pétitionnaires approuvent la recherche pour lutter contre les maladies mentionnées, mais ils s'inquiètent des conséquences sur le plan de l'éthique de l'utilisation de cellules souches embryonnaires et ils demandent au gouvernement de concentrer ses mesures législatives sur la recherche sur les cellules souches adultes. J'ai signé moi-même cette pétition.

## LES PRODUITS DU BOIS

**M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD):** Monsieur le Président, je présente deux pétitions. La première provient des gens de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore qui prient le gouvernement d'interdire l'utilisation de composés avec le bois traité sous pression et les autres produits du bois.

## LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

**M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD):** Monsieur le Président, la deuxième pétition porte plus de 100 signatures de gens de ma circonscription qui veulent que le Parlement et le gouvernement prennent toutes les mesures requises pour rendre illégal tout matériel vantant ou glorifiant la pédophilie ou les activités sado-masochistes impliquant des enfants.

## LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

**Mme Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.):** Monsieur le Président, j'interviens aussi pour présenter une pétition à la Chambre.

Comme plusieurs autres collègues des deux côtés de la Chambre, j'ai aussi le privilège de présenter une pétition; elle provient de nombreux habitants de Parkdale—High Park qui demandent au Parlement d'appuyer grâce à une loi la recherche sur les cellules souches adultes pour trouver une cure contre les maladies mentionnées ici aujourd'hui.

\* \* \*

● (1230)

## QUESTIONS AU FEUILLETON

**Mme Sarmite Bulte (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.):** Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

**Le Président:** D'accord?

**Des voix:** D'accord.

\* \* \*

## DEMANDE DE DÉBAT D'URGENCE

## L'AGRICULTURE

**Le Président:** La présidence vient d'être informée de la demande d'un débat d'urgence par le député de Calgary Centre.

**Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC):** Monsieur le Président, comme la Chambre le sait, les agriculteurs canadiens se

trouvent dans une situation critique. Un rapport de Statistique Canada paru en août nous apprend que:

La campagne agricole de 2002 représentera l'une des saisons de croissance les plus difficiles qu'ait connue l'Ouest canadien. De nombreux producteurs sont d'avis qu'il s'agit de la période la plus sèche jamais observée dans cette région du pays.

Selon le rapport, on s'attend à ce que la production de blé de cette année soit la plus faible que l'on ait enregistrée depuis 28 ans.

L'été dernier, le pays tout entier a vu aux nouvelles du soir des reportages sur les efforts que faisaient les agriculteurs pour sauver leurs troupeaux de bestiaux dans les secteurs touchés par une grave sécheresse. Les agriculteurs canadiens du centre et de l'est du Canada ont réagi avec le programme Hay West et, tardivement, le gouvernement fédéral a réservé quelques wagons pour les dons de foin.

C'était le moins qu'il pût faire. Le gouvernement fédéral savait le printemps dernier qu'une autre sécheresse était imminente, mais il n'a pas prévu l'établissement d'un fonds de secours aux victimes de catastrophes pour aider ces agriculteurs.

La situation des agriculteurs canadiens doit être débattue dès que possible à la Chambre. Il n'est fait qu'une très brève mention de l'agriculture dans le discours du Trône et rien n'a été dit au sujet de la situation désespérée des agriculteurs qui souffrent de la sécheresse. Le programme annoncé plus tôt cette année ne suffit tout simplement pas.

Nous devons débattre en profondeur de la façon dont on peut mieux adapter les programmes gouvernementaux aux périls qui menacent le secteur agricole aujourd'hui. L'agriculture est en crise et nous devons tenir un débat d'urgence là-dessus le plus tôt possible à la Chambre.

## DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

**Le Président:** Je remercie le député de son intervention et de ses suggestions. J'estime que la demande satisfait aux conditions prévues dans le Règlement.

En conséquence, j'ordonne, conformément au paragraphe 52(9) du Règlement, que le débat ait lieu le lundi 7 octobre après la période réservée aux initiatives ministérielles.

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

## LES TRAVAUX DES COMITÉS ET LE RÉTABLISSEMENT DES PROJETS DE LOI ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion et de l'amendement.

**M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC):** Monsieur le Président, je dois dire que je me réjouis vivement de la décision que la présidence a rendue aujourd'hui à l'égard de la motion n° 2 dont la Chambre est saisie, une motion omnibus que le Président, dans sa sagesse, a maintenant scindée en ses divers éléments.

Cet épisode découle clairement de l'arrogant mépris que le gouvernement affiche envers le Parlement. Nous savons que les travaux de la Chambre ont été suspendus durant plusieurs semaines alors que la situation tant au pays qu'à l'étranger exigeait le rappel anticipé de la Chambre. L'Irak, la crise de notre agriculture, que la présidence a de nouveau reconnue, l'effondrement des approvisionnements en grains, l'hostilité du gouvernement envers les provinces, tous ces dossiers exigeants et urgents auraient mérité un traitement plus attentif de la part du gouvernement et nécessitent l'examen du Parlement.

Il est ironique de constater que le leader du gouvernement à la Chambre recourt de nouveau à la clôture pour arriver à ses fins après avoir présenté cette motion à la Chambre. Que c'est démocratique! Après avoir privé les représentants du peuple canadien du droit de se réunir en Parlement tel que prévu, le gouvernement veut maintenant dépouiller la Chambre du droit d'examiner conformément aux règles normales de procédure parlementaire les affaires dont elle est saisie. Au fond, le gouvernement et plus particulièrement le leader du gouvernement à la Chambre ont tenté de bénéficier de tous les avantages apparents de la prorogation pour permettre la présentation d'un discours du Trône vide de sens, sans en subir aucune des conséquences, ce qui est encore une fois bien typique de l'arrogance et de l'irresponsabilité du gouvernement qui sont devenues tellement courantes. Pas grand-chose n'a changé depuis la dernière session de la présente législature.

Les Canadiens assistent maintenant au spectacle du grand chasseur de LaSalle—Émard, l'ex-ministre des Finances, qui parcourt le pays en prenant ses distances par rapport à la performance et aux réalisations de son gouvernement. Tout au long de l'été, ce député a effectué un long périple de découverte du pays, écoutant les Canadiens, prêtant l'oreille à leurs préoccupations, déambulant parmi les gens et les laissant faire la queue pour toucher le pan de son vêtement, et quelques miracles se sont même accomplis en cours de route. À l'occasion de l'un de ces miracles, le député de LaSalle—Émard a découvert le déficit, le déficit démocratique qui existerait semble-t-il, et il se présente maintenant sous les traits du pourfendeur de ce déficit, financier et démocratique, tandis que nous attendons la découverte du déficit éthique qui rongé son gouvernement.

À la recherche d'un nouveau dragon, le déficit démocratique, ce chasseur s'est retrouvé à une réunion de l'Assemblée des Premières Nations. Le terrasseur de dragons a expliqué à ces Canadiens des premières nations qu'ils devaient être consultés davantage au sujet du projet de loi C-61, qu'ils ne voulaient pas que le projet de loi soit rétabli, mais réétudié par le Parlement. À cause de la motion du leader du gouvernement, cela devient impossible. Selon nous, la Chambre devrait avoir la possibilité de revoir le projet de loi C-61, et elle devrait prêter attention aux propos de l'aspirant au poste de premier ministre.

Il a été intéressant de voir le ministre des Transports s'emballer à ce point lorsqu'il a eu l'impression que je mettais en cause l'intégrité du conseiller en éthique en l'appelant l'agent d'approbation de la corruption. Nous savons que ce même conseiller en éthique, avant sa nomination à ce poste, a perdu ses droits de signature en raison de certaines impropriétés.

Étant donné ce qui s'est passé aujourd'hui à la Chambre et le nouveau refus du solliciteur général d'étaler tous les faits dans une affaire d'éthique très importante, je me tourne maintenant vers ceux qui estiment également que le déficit démocratique n'est pas en voie de se résorber, mais se creuse, au contraire, à cause du gouvernement. Le gouvernement a besoin de temps pour réfléchir

à ses actes et revoir l'attitude avec laquelle il aborde cette législature. Je propose donc:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

● (1235)

**L'hon. Don Boudria:** Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Le député pourrait-il nous dire s'il a besoin de temps pour aller faire un de ses discours de campagne de direction? Est-ce pour cela...

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Ce n'est pas un rappel au Règlement.

Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non

**Le président suppléant (M<sup>me</sup> Bakopanos):** Que tous ceux qui sont pour la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président suppléant (M<sup>me</sup> Bakopanos):** Que tous ceux qui sont contre veuille bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M<sup>me</sup> Bakopanos):** À mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Le président suppléant (M<sup>me</sup> Bakopanos):** Convoquez les députés.

● (1305)

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n<sup>o</sup> 2)

#### POUR

##### Députés

Ablonczy	Benoit
Bigras	Blaikie
Brien	Burton
Clark	Dalphond-Guiral
Davies	Desrochers
Doyle	Elley
Epp	Fitzpatrick
Forsyth	Gallant
Goldring	Gouk
Grey	Guay
Harper	Harris
Hill (Prince George—Peace River)	Hill (Macleod)
Hinton	Johnston
Keddy (South Shore)	Laframboise
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mayfield
Ménard	Meredith
Merrifield	Moore
Penson	Proctor
Rajotte	Reid (Lanark—Carleton)
Ritz	Skelton
Sorenson	Spencer
Stinson	Stoffer
Thompson (Wild Rose)	Tremblay— 46

#### CONTRE

##### Députés

Allard	Assad
Augustine	Bélangier
Bertrand	Bevilacqua
Blondin-Andrew	Boudria

*Initiatives ministérielles*

Bryden	Bulte
Caccia	Carroll
Castonguay	Catterall
Easter	Eggleton
Farah	Folco
Godfrey	Goodale
Jennings	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Laliberte
Longfield	MacAulay
Macklin	Malhi
Maloney	Marcil
Matthews	McCallum
McLellan	Mitchell
Myers	Nault
O'Brien (Labrador)	O'Reilly
Owen	Pagtakhan
Paradis	Pratt
Proulx	Redman
Robillard	Saada
Shepherd	St-Julien
Tirabassi	Tonks
Vanclief — 51	

## PAIRÉS

Aucun

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Je déclare la motion rejetée.

● (1310)

**M. Peter Stoffer:** Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Le Règlement de la Chambre précise clairement que pour pouvoir voter, les députés de la Chambre doivent se trouver à leur fauteuil. Même si nous avons perdu le vote dans ce cas, le fait d'accepter le vote du député de Peterborough pourrait, madame la Présidente, constituer un dangereux précédent. Comme le député n'était pas à son fauteuil, il ne devrait pas avoir le droit de voter sur cette question.

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Le ministre de l'Industrie invoque le Règlement.

**L'hon. David Collenette:** Ministre des Transports, madame la Présidente. En toute honnêteté, madame la Présidente, ai-je des cheveux sur la tête? Suis-je candidat à la direction?

● (1315)

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Tout le monde est candidat à la direction ces jours-ci.

**L'hon. David Collenette:** Félicitations, madame la Présidente, je vous verrai donc sur le terrain. J'ai remarqué que contrairement au vieux temps, cette règle est souvent appliquée de façon très laxiste et je pensais donc qu'un député pouvait revenir à son siège tant que ses collègues de son côté de la Chambre n'avaient pas commencé à voter. Toutefois, j'ai consulté mon collègue le leader du gouvernement à la Chambre à ce sujet et ce dernier s'est dit d'avis que mon vote n'était pas en règle. Je vous demanderais donc de le retirer.

**M. Peter Adams:** Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je crois que vous êtes sur la mauvaise piste dans le cas du ministre des Transports. Je ne sais pas ce que le Règlement dit en matière d'excuses et il n'est pas facile pour moi de vous expliquer où j'étais alors que vous assurez la présidence, mais disons que j'étais dans une petite pièce attenante au foyer et il m'était donc impossible de revenir à temps. Je retire mon vote.

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Nous savons gré au ministre des Transports d'avoir eu l'honnêteté de reconnaître qu'il n'était pas à son siège au moment du vote. Le Règlement s'applique. Les députés doivent être à leur fauteuil au moment de l'appel du vote. En conséquence, le résultat du vote est 46 voix pour et 51 voix contre. Je déclare donc la motion rejetée.

**M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne):** Madame la Présidente, je me sens vraiment mal à l'aise dans cet endroit aujourd'hui, car je constate que le Parlement a perdu sa pertinence, à en juger par le nombre de députés présents pour le vote et l'empressement du gouvernement de présenter des projets de loi dont les Canadiens ne veulent pas. Le gouvernement fait des annonces à l'extérieur de la Chambre sans jamais recourir aux déclarations de ministres.

Il est malheureux que la Chambre ait un tel comportement. Nous devons faire en sorte qu'elle veille aux intérêts des Canadiens. Nous devons débattre des enjeux, prendre des décisions réfléchies et voter au nom de nos électeurs de manière à assurer que les Canadiens ont les meilleures lois et les meilleurs règlements qui soient. Je déplore sincèrement le manque de pertinence du Parlement, que les députés voudraient tout simplement quitter ou voir s'ajourner. Nous en sommes là, c'est malheureux, et le gouvernement est le seul à blâmer. À la mi-septembre, parce qu'il ne voulait pas se préoccuper des inconvénients et des ennuis que lui procure le Parlement, le premier ministre a tout simplement reporté la rentrée parlementaire de deux semaines.

Il y a une foule d'enjeux qui méritent notre attention. Qu'on pense à la crise agricole. Qu'on pense au recul du dollar. Qu'on pense aux familles et aux enfants. Qu'on pense à la pornographie juvénile. Pourquoi ne pas nous attaquer à ces questions et trouver des solutions?

Au lieu de cela, le premier ministre a reporté la rentrée parlementaire de deux semaines et abrogé le Parlement. Le discours du Trône est le plus boiteux que nous ayons jamais eu. Il n'est qu'un amas de promesses non respectées et régurgitées sur des enjeux qui ne sont même pas prioritaires pour les Canadiens.

Il est malheureux de constater une telle dégradation du Parlement. Il nous est impossible de fonctionner avec dignité, respect et honneur comme un véritable conseil d'administration pour une société nommée Canada, et cela m'attriste. Je termine en disant que je déplore que le gouvernement libéral entache la réputation du Parlement.

**M. John Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, Lib.):** Madame la Présidente, je veux simplement dire que, malgré tout le respect que je porte à mon collègue d'en face pour ses interventions bienveillantes, je pense que lorsqu'on dénigre constamment cette institution et qu'on la tourne en dérision pour des raisons partisans, et son discours présentait un caractère nettement partisan, nous ne rendons pas service non seulement à cette Chambre, mais à tous les Canadiens et au pays tout entier.

Nous avons à coeur nous aussi le Parlement et nous reconnaissons la nécessité d'y débattre divers enjeux, et c'est ce que nous faisons. J'espère que notre collègue trouvera une autre moyen d'amasser du capital politique.

● (1320)

**M. Ken Epp:** Madame la Présidente, je respecte tout autant le député d'en face et je le remercie de m'avoir marqué son respect. Il reste que cette Chambre est devenue non fonctionnelle.

*Initiatives ministérielles*

Toutes les fois qu'on veut tâcher de résoudre un problème, que ce soit en comité ou à la Chambre, on nous met des bâtons dans les roues. Je sais que ces remarques pourraient diminuer le respect que les gens éprouvent à l'égard de notre institution, mais c'est la vérité. Il nous faut corriger la situation et nous assurer d'en informer la population.

**L'hon. Andy Mitchell (secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario), Lib.):** Madame la Présidente, tout comme mon collègue, je respecte moi aussi le député. Il travaille de longues heures et avec acharnement, à la Chambre et dans ses fonctions de parlementaire, et je le respecte pour cela. Il y a toutefois ici une incohérence.

Le député a parlé d'un certain nombre de questions très importantes, et je reconnais comme lui leur importance. Cependant, si on examine le compte rendu de la période des questions d'aujourd'hui, on constate que l'Alliance n'a pas posé beaucoup de questions sur les sujets que le député considère importants. Il y a eu un débat sur le discours du Trône et il y a eu de nombreuses occasions de soulever ces questions.

Comme je l'ai dit, je respecte le député, mais l'incohérence est la suivante. Si je ne m'abuse, il y a quelques minutes, le député a voté pour l'ajournement de la Chambre au lieu de se montrer favorable à ce qu'elle continue de débattre de ces questions. Par conséquent, il est curieux de souhaiter, d'une part, que le Parlement travaille et traite de ces questions, alors que, d'autre part, il y a quelques minutes, le député s'est montré en faveur de la suspension des travaux de cet endroit avant le moment prévu pour l'ajournement. Le député pourrait-il expliquer cette incongruité?

**M. Ken Epp:** Madame la Présidente, la question est excellente, j'en conviens. Pourquoi ai-je voté en faveur de l'ajournement de la Chambre? Parce qu'il faut assommer en quelque sorte le gouvernement pour qu'il comprenne ce qui se passe.

Le gouvernement et le député croient-ils sans importance qu'un ministre ait accordé à ses amis, à son agent officiel, des contrats du type fournisseur unique sans faire d'appel d'offres? Le député veut-il dire que nous devrions aller dire aux Canadiens que c'est désormais la norme et que c'est ce que défend le gouvernement? Veut-il dire que nous devrions cesser d'en parler, que tout est beau et que nous devrions passer à autre chose? Si c'est là ce que soutiennent les députés ministériels, il n'est pas étonnant que les Canadiens n'aillent plus voter. Il n'est pas étonnant qu'ils perdent confiance dans le gouvernement canadien. Il est temps pour nous de corriger la situation.

J'adorerais siéger en face. J'adorerais être ministre. J'ai hâte au jour où je pourrai envoyer une note à tous les fonctionnaires du ministère dont j'aurai la charge pour leur dire qu'ils ont non seulement le droit, mais le devoir de rendre public, de dénoncer et de faire cesser toute ingérence politique dans le processus d'acquisition parce que c'est un scandale et une honte.

Et pourtant, le gouvernement nous conseille de parler d'autre chose. Puis il invoque la clôture alors que la nouvelle session parlementaire commence à peine.

Je regrette, mais je n'ai pas à m'excuser. Je ne crois pas qu'il soit pire pour nous de voter en faveur de l'ajournement de la Chambre un vendredi après-midi que pour le premier ministre de retarder la rentrée parlementaire de deux semaines pour finir sa partie de golf.

**Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD):** Madame la Présidente, j'ai entendu le député d'Elk Island intervenir dans maints

débats à la Chambre. Il participe à un grand nombre de débats et il s'intéresse à toutes les questions dont la Chambre est saisie.

Je suis rarement d'accord avec le député d'Elk Island, mais il a formulé des observations fort judicieuses dans le débat d'aujourd'hui. Il a très clairement expliqué que, en tant que députés de l'opposition, qu'il s'agisse de sa propre personne, de moi-même, ou de tout autre député de l'opposition, nous sommes soumis, dans cette Chambre, à des règles incroyablement restrictives qui sont généralement établies par le gouvernement. Nous recherchons toutes les occasions d'assouplir ces règles, pour rétablir un semblant d'équilibre dans cette Chambre, et nous assurer que l'opposition sera entendue.

Voilà pourquoi j'abonde tout à fait dans le sens du député et j'avoue être très étonnée que les ministériels soient aussi préoccupés par le fait qu'un député ait voté en faveur de l'ajournement et qu'il ait ensuite voté différemment. Ils ont certainement suffisamment de savoir-faire politique pour comprendre ces manoeuvres et savoir en quoi consiste le rôle de l'opposition. Nous faisons tout simplement notre boulot.

Pour ce qui concerne la question qui occupe la Chambre aujourd'hui, nous profiterons de la moindre occasion et nous aurons recours à toutes les procédures possibles pour nous assurer d'un débat équilibré dans cette institution. Ce n'est que justice. Je tiens à féliciter le député d'Elk Island, chose que je n'avais jamais faite jusqu'ici et que je crois ne jamais recommencer.

Pourrait-il nous éclairer quant aux préoccupations que suscite chez lui cette motion? Je serais des plus curieuses d'entendre ce qu'il a d'autre à dire sur le sujet, ce qui m'étonne d'ailleurs, car je n'avais jamais jusqu'ici été intéressée par ses propos. Mais je suis soudainement extrêmement intéressée de l'entendre.

• (1325)

**M. Ken Epp:** Madame la Présidente, c'était un peu mi-figure, mi-raisin. Il y avait du bon et du méchant dans ce qu'a dit la députée. Je suis désolé qu'elle n'ait jamais pu partager mon avis auparavant, mais je continuerai d'intervenir et elle reprendra sûrement un jour ses esprits. Voilà, je lui ai rendu la monnaie de sa pièce.

Il reste que la question est vraiment importante. Rappelons-nous les longs votes que nous avons tenus au cours de la dernière législature quand il a été question du traité des Nisga'a. Certains trouvaient notre comportement ridicule. Le leader du gouvernement à la Chambre fait signe que oui.

Qu'avons-nous fait? La question revêtait une importance considérable pour la population de la Colombie-Britannique et l'ensemble des Canadiens. Nous avons dit au gouvernement qu'il ne pouvait pas faire adopter le projet de loi à toute vapeur. Qu'a-t-il fait? Il a, dès le début, appliqué la clôture.

**Une voix:** Tout comme aujourd'hui.

**M. Ken Epp:** Tout comme aujourd'hui.

*Initiatives ministérielles*

Le gouvernement a affirmé qu'il ne discuterait pas et ne débattrait pas du traité des Nisga'a. Il allait le faire approuver à toute vitesse. Nous lui avons fait savoir que nous jugions la question si importante que nous allions trouver un moyen d'y consacrer toute une semaine. Nous avons demandé au gouvernement de nous laisser l'étudier conformément au Règlement de la Chambre, afin que nous puissions exprimer notre point de vue et que les Canadiens aient la même chance. Le gouvernement a refusé. Ensuite, il a déclaré qu'il était ridicule de gaspiller une semaine de travail pour voter sur ce projet de loi. Ce qui fut ridicule dans cette histoire, c'est qu'il nous a obligés à avoir recours à cette tactique au lieu de nous laisser débattre de la question à la Chambre, et c'est ce qu'il faut corriger.

**M. John Bryden:** Madame la Présidente, c'est plutôt cela. C'est l'opposition qui s'en prend au gouvernement. Mon intervention initiale était motivée par l'attaque du député d'Elk Island à l'endroit du Parlement. Je me suis rendu compte, en écoutant le débat qui a suivi, qu'il voulait en fait s'en prendre au gouvernement. Or, en notre qualité de parlementaires, nous devons protéger cette institution parce que nous, les Canadiens, sommes extrêmement chanceux d'avoir une enceinte où il est possible de tenir ce genre de débats et de joutes oratoires.

Si je peux me permettre de le signaler, je me suis beaucoup réjoui, non seulement de voir les membres de l'opposition critiquer le gouvernement, mais aussi de les voir se critiquer les uns les autres. Voilà le Parlement à son meilleur.

**M. Ken Epp:** Madame la Présidente, le député a absolument raison. Nous sommes ici pour faire fonctionner le Parlement. Le député devrait maintenant s'inspirer de ses propres directives et, par conséquent, au lieu de voter comme on le lui demande, il devrait voter en fonction de ce que souhaitent ses électeurs.

• (1330)

**M. John O'Reilly (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.):** Madame la Présidente, je tiens également à féliciter le député d'Elk Island. Il s'est attaqué d'abord aux aspects qui minent cette institution. Peu m'importe s'il s'attaque au gouvernement. Il est ici pour cela.

La situation n'a rien de nouveau. Comme le député d'Elk Island le sait, je ne consulte pas très souvent mes notes, mais, il se trouve qu'en 1999, l'opposition a accepté une motion similaire pour procéder sans débat à un vote au début de la session. La Chambre procède ainsi de façon officieuse depuis plus de 30 ans et est bien disposée à continuer. Pour une raison ou une autre, l'opposition dit maintenant qu'elle s'oppose à cette façon de faire et qu'elle obligera le gouvernement à imposer la clôture.

C'est peut-être la deuxième fois depuis que je siége au Parlement que la clôture est imposée. L'attribution de temps a été imposée à quelques reprises. La Chambre britannique impose l'attribution de temps pour chaque projet de loi. Nous sommes plus britanniques que les Britanniques. Nous n'imposons pas l'attribution de temps chaque fois. Cependant, il arrive que, pour une raison ou une autre, l'opposition veuille s'opposer farouchement à un projet de loi et cela n'est pas mauvais en soi. Cela nous permet ensuite de surmonter cet obstacle en présentant une motion d'attribution de temps.

La différence, cette fois, c'est la clôture. J'espérais que le gouvernement n'imposerait jamais la clôture. Bien franchement, je répugne naturellement à ce que nous imposions la clôture.

Or, la Chambre a accepté, lors de la dernière législature, d'inscrire dans le Règlement la même procédure que nous avons proposée visant le rétablissement des projets de loi d'initiative parlementaire. Pourtant, l'opposition a voté contre le rétablissement des projets de

loi d'initiative parlementaire. À mon avis, cela va à l'encontre d'une procédure équitable.

Un certain nombre de projets de loi que nous voulons rétablir ont déjà franchi diverses étapes. Prenons le projet de loi sur les espèces en péril, par exemple. Il a été débattu à maintes reprises pendant probablement 15 ans. Au moment où nous pouvons enfin lui faire franchir la dernière étape, puis le renvoyer au Sénat, l'opposition refuse.

L'opposition s'oppose aux modifications du Code criminel concernant la cruauté envers les animaux. Il y a les modifications proposées à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, à la Loi sur le droit d'auteur et à la Loi sur la lutte antiparasitaire; il y a aussi le projet de loi sur l'activité physique et le sport, dont le député d'Elk Island et moi avons besoin, le projet de loi concernant la procréation assistée, dont nous n'avons pas besoin, le projet de loi sur les revendications particulières et le projet de loi sur la gouvernance des premières nations.

**Mme Deborah Grey:** Dieu sait de quoi nous avons besoin.

**M. John O'Reilly:** Qui sait? Je sais que c'est vendredi et que je peux me permettre beaucoup de choses le vendredi.

Je ne vais pas relever les commentaires des gens d'en face car je pourrais tenir des propos que je devrai expliquer plus tard.

À la prorogation, en 1970, 1972, 1974 et 1986, la Chambre a accepté le rétablissement de projets de loi. Elle a aussi adopté des modifications au Règlement afin de rétablir des projets de loi lors d'une autre session en 1977 et 1982. La Chambre a adopté avec dissidence des motions de rétablissement en 1991, 1996 et 1999. La motion de 1996 comportait une disposition portant rétablissement des projets de loi d'initiative parlementaire. Je crains qu'on n'écarte les projets de loi d'initiative parlementaire alors que c'est parfois le seul moyen que possèdent les députés des deux côtés pour faire part au gouvernement de leurs propres préoccupations et de celles de leurs électeurs.

En 1997, un projet de loi d'initiative parlementaire a été rétabli après la dissolution. L'article 86.1 du Règlement permet le rétablissement de projets de loi d'initiative parlementaire après prorogation. Cet article a été adopté en 1999.

C'est ce qu'on a fait pour les mesures législatives des années 1996 et 2000. Le projet de loi C-5 a été déposé le 2 février 2001. À la deuxième lecture, il a été débattu pendant six heures réparties sur cinq jours, avant d'être renvoyé au comité. Devons-nous recommencer tout cela?

Même si je crois fermement que la clôture ne devrait pas être nécessaire, dans le présent cas, j'accepte qu'elle soit appliquée car je veux que ces projets de loi soient rétablis.

• (1335)

Je veux que tout le travail accompli par les comités, par les députés et par les gens qui ont comparu à titre de témoins soit utile. Allons-nous leur faire perdre leur temps et repartir à zéro?

Nous devons tenir compte du fait que le Comité de l'environnement a tenu 42 réunions sur le projet de loi C-5, pour un total de plus de 90 heures. Le comité a entendu plus de 100 témoins. Allons-nous mettre cela aux oubliettes? Agirions-nous comme il faut à l'endroit de cette centaine de témoins? Le projet de loi doit être rétabli.

*Initiatives ministérielles*

Pourquoi aurions-nous consacré 12 jours de débat à l'étape du rapport et de la troisième lecture, et 50 heures de débat? Pourquoi est-ce que nous, les députés, nous mettrions tout ça à la poubelle? À quoi servirait tout ce précieux travail fait par les députés, les comités et tous les témoins qu'on a fait venir à grands frais, si on ne présente pas de nouveau le projet de loi? La plupart des témoins étaient très sincères et voulaient que leurs témoignages soient reflétés dans le projet de loi qui serait adoptée par la Chambre.

On a consacré au total au projet de loi C-5 17 jours de débat, 42 séances de comité, soit en tout 146 heures de débat au comité et à la Chambre. On ne peut pas en faire fi.

J'ai beaucoup de respect pour les traditions de la Chambre. J'ai travaillé aussi fort que n'importe lequel de mes collègues pour améliorer l'échelle de rémunération des députés, le régime d'assurance et toutes les choses qui les touchent. Mes efforts ont en général été couronnés de succès et j'en suis fier. Ce faisant, je ne me suis jamais attiré l'attention de la presse, ce qui est encore mieux. Tous les députés profitent du travail que j'ai accompli.

Les députés essaient de moderniser le Parlement et la façon dont nous agissons en tant que députés. J'accepte qu'il y a de choses que je ne pourrai jamais changer. J'accepte le fait qu'il y a des choses qui dépassent mes compétences ou qui ne sont pas du ressort de mes prérogatives. Je le reconnais. J'ai reçu beaucoup d'aide des députés de l'opposition. J'ai rencontré presque tous les députés de l'opposition, à titre individuel, pour leur demander quelles améliorations pourraient être apportées à la Chambre et à la manière dont nous sommes traités en tant que députés.

La plupart des députés de l'opposition pensent que la seule façon d'apporter des changements serait qu'ils remplacent le gouvernement. Cela n'arrivera jamais. Nous devons traiter avec les gens qui forment le gouvernement pour essayer d'apporter des améliorations. Forcer le gouvernement à appliquer la clôture n'est pas la solution.

Nous devrions nous réunir. Pourquoi n'a-t-on proposé aucun député de l'opposition pour faire partie des comités? L'opposition n'a pas présenté de liste. Elle ne veut pas que les comités se réunissent. Pourquoi cela? Y a-t-il une raison pour laquelle l'opposition ne veut pas que les comités se réunissent? Je trouve cela très difficile.

Nous sommes prêts à commencer. Nous avons déjà désigné tous nos membres au sein des divers comités. Nous aimerions commencer les travaux, mais l'opposition ne veut pas; elle veut un scrutin secret ou quelque chose du genre. C'est très antidémocratique pour les autres membres. L'opposition veut contrôler le gouvernement, mais elle n'est pas le gouvernement.

Comment pouvons-nous travailler le mieux pour les Canadiens? Comment pouvons-nous assurer aux Canadiens la meilleure économie pour leur argent? Cela se fait en adoptant les mesures législatives que le gouvernement a été élu pour faire adopter.

J'examine les traditions de la Chambre et je conclus qu'il faut les respecter. Les traditions devraient faire l'objet de discussion et nous devrions réaffirmer notre propre respect personnel envers ces traditions bien établies. Elles sont partagées par le gouvernement et le parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir.

Le gouvernement a fait preuve de respect pour le Parlement et ses traditions à maintes et maintes reprises au cours des deux dernières années en parrainant plusieurs modifications aux pratiques de la Chambre d'une façon méthodique et bien réfléchie, tout en restant attentif et respectueux à l'égard des privilèges et pratiques parlementaires déjà existants.

● (1340)

Cela étant, il n'y a pas lieu de s'étonner que les dispositions de la motion reflètent et respectent les pratiques exemplaires, les usages du passé et les traditions de la Chambre. Pour illustrer ce point de vue, considérons la motion et voyons comment elle est fidèle à nos usages passés.

Aux termes de la motion, tout ministre qui présente dans les 30 premiers jours de séance d'une nouvelle session un projet de loi qui est exactement semblable à un projet de loi de la session précédente et a été au moins renvoyé à un comité peut demander que le projet de loi soit rétabli au stade où il en était au moment de la prorogation. N'est-ce pas parfaitement logique?

Si le Président acquiert la conviction que le projet de loi est identique au précédent, il peut en ordonner le rétablissement au même stade. Les députés reconnaîtront certainement que cette pratique est conforme à nos usages passés. Tout ce que nous faisons, c'est poursuivre les traditions éprouvées de la Chambre, qui s'appliquent depuis le début de la Confédération.

En octobre 1999, au début de la deuxième session de la 36<sup>e</sup> législature, la Chambre a adopté une motion semblable à celle dont nous sommes saisis. En mars 1996, au début de la deuxième session de la 35<sup>e</sup> législature, la Chambre a adopté une motion analogue. Les parlements précédents ont adopté des motions semblables, dont une à l'instigation d'un gouvernement d'une autre allégeance, en 1991. Les députés savent tous de qui il s'agit.

La motion s'appuie aussi sur un certain nombre d'autres précédents. Par exemple, Marleau et Montpetit citent à la page 330 un certain nombre de précédents de rétablissement de projets de loi après la prorogation. En 1970, 1972, 1974 et 1986, la Chambre a adopté par consentement unanime les motions tendant à rétablir des projets de loi. En 1977 et 1982, la Chambre a modifié le Règlement pour permettre de reprendre des projets de loi d'une session à l'autre.

Cette longue série de précédents montre bien qu'il s'agit d'une pratique implantée depuis longtemps. La procédure prévue dans la motion est à peu près identique à ce qu'on trouve dans le Règlement pour les projets de loi des députés. Elle mène à la conclusion qu'il faut rétablir les projets de loi des députés au même stade. Il doit être raisonnable d'appliquer la même procédure aux projets de loi du gouvernement.

Les députés devraient remarquer que le Parlement britannique, d'où nous viennent nos traditions parlementaires, envisage de modifier son Règlement pour autoriser le report de projets de loi ministériel d'une session à l'autre.

Ce que nous proposons dans la motion n'a rien d'extrêmement radical. Cela n'a rien d'une rupture révolutionnaire avec le passé. Cela est plutôt conforme à notre propre tradition parlementaire et à celle du premier Parlement de tous, celui de la Grande-Bretagne.

### *Initiatives ministérielles*

La motion est bonne non seulement parce qu'elle repose sur des précédents, mais parce qu'elle est logique et valable en elle-même. Il est évident que nombre des projets de loi qui seraient rétablis si la motion était adoptée méritent d'avoir toute notre attention et d'être eux-mêmes adoptés.

Il faut du temps pour adopter un projet de loi. C'est une des choses qui me dérangent le plus en tant que parlementaire. Je sais qu'il faut beaucoup étudier et décortiquer un projet de loi, mais le gouvernement en présente plusieurs au cours d'une session parlementaire et tous ne sont pas déposés en début de session. Les projets de loi demandent beaucoup de temps, beaucoup de réflexion, beaucoup de consultations et beaucoup d'améliorations. Les derniers présentés nous obligent à accélérer le rythme. Il ne faut pas que des projets de loi restent au *Feuilleton* parce qu'ils ont été présentés en fin de session. Nous, parlementaires, devrions faire preuve de jugement.

On invoque la clôture afin que la motion soit examinée et que des projets de loi importants et des travaux de comité soient repris à l'étape où ils en étaient à la prorogation du Parlement.

J'ai déjà parlé des nombreuses heures de travail des comités. Nous siégeons tous à des comités et nous y passons un temps précieux. Je ne veux pas que mon temps soit perdu. J'ai passé beaucoup de temps à des comités et j'y ai entendu beaucoup de témoignages. Je voudrais pouvoir reprendre l'étude de tout projet de loi à l'étape où elle en était au moment de la prorogation.

• (1345)

C'est notamment pour cette raison que j'appuierai cette motion ainsi que la motion de clôture. J'estime que nous, parlementaires, avons le devoir de ne gaspiller ni temps ni argent et d'aller de l'avant avec les travaux de la Chambre, de parler non pas d'ajournement, mais des travaux que nous devons accomplir ici.

**M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne):** Madame la Présidente, je dois répondre à ce que le député a dit.

Il a dit que nous ne devrions pas négliger le travail des comités. La Chambre siégeait, et les comités avaient été constitués. Ils étaient en place. Nous n'avions pas plus besoin de cette prorogation que des élections à l'automne 2000. Nous aurions pu nous en passer. Mais le gouvernement a vu les choses autrement.

Le député a dit que les comités avaient beaucoup travaillé et qu'il ne voulait pas voir tout ce travail perdu. S'il veut que son travail au comité ne soit pas perdu, je lui recommande d'écouter ce que disent les témoins. Le comité a entendu des témoins qui ont recommandé instamment des amendements au projet de loi C-5, lesquels nous appuyons et devraient être adoptés pour le bien du Canada. S'il ne veut pas perdre son temps au comité, qu'il écoute les témoins, qu'il appuie les amendements qui corrigeraient et amélioreraient le projet de loi. Ce n'est que de cette façon qu'il ne perdra pas son temps.

Au lieu de cela, nous entendons des témoins dire une chose, et le gouvernement, une autre. Le gouvernement pousse les comités à voter rapidement et force l'adoption de ses mesures. Puis celles-ci sont renvoyées à la Chambre, où nous en débattons. Nous tentons de les modifier, mais nos amendements sont rejetés. Et nous finissons par dire que c'est une perte de temps.

Ce que nous devons faire, c'est travailler fort dans les comités, c'est écouter les témoins et veiller à ce que nos amendements reflètent le point de vue des témoins. Le meilleur exemple que je puisse donner concerne la période où je siégeais au Comité des finances. Tous les témoins, sans exception, ont dit que la taxe de 24 \$ aller-retour pour la sécurité dans les aéroports allait être fatale aux

petits aéroports et aux petits exploitants de service aérien. Tous les témoins qui ont comparu devant le comité l'ont dit. Qu'a fait le gouvernement? Il est allé de l'avant avec la taxe. C'est cela que j'appelle faire perdre son temps au comité.

**M. John O'Reilly:** Madame la Présidente, je m'en voudrais de ne pas répondre à la question du député, même si elle était plutôt formulée comme une observation. En fait, le gouvernement a prorogé la session et a demandé, par le fait même, qu'un discours du Trône soit par la suite prononcé, ce qui est tout à fait normal.

Les députés de l'opposition ont déclaré que nous étions à court d'idées—c'est ce qu'ils ont dit je crois—, que nous ne fonctionnions plus, que nous faisons du surplace. C'est ce que prétendait l'opposition. Après une prorogation, il y a un discours du Trône. C'est une façon de ne pas dissoudre le Parlement. C'est une façon de poursuivre notre travail tout en profitant d'un nouveau discours du Trône.

Le discours du Trône est un plan d'action. Ce plan est débattu à la Chambre. Les nouvelles mesures législatives qui sont présentées découlent du plan d'action énoncé dans le discours du Trône. Si le gouvernement change quelque peu de direction, les ministres sont alors obligés de présenter des projets de loi pour mettre en oeuvre de nouveaux plans.

Ce n'est pas une mauvaise chose, bien au contraire. C'est un renouvellement. Toutefois, je ne pense pas que le gouvernement peut accepter que tout le travail effectué avant la prorogation soit perdu. C'est justement ce qui se produira si les projets de loi ne peuvent être présentés de nouveau à l'étape où ils se trouvaient. Nous reconnaissons la valeur des témoins et nous savons gré à nos collègues pour le travail qu'ils ont accompli au sein des comités en recueillant des témoignages et en faisant les déplacements qui s'imposaient. Si le député ne croit pas à cela, je n'y peux rien, mais je persiste à croire que ce travail était précieux, qu'il devrait se poursuivre et que les projets de loi devraient être présentés de nouveau à l'étape où ils se trouvaient à la prorogation.

Cela s'est déjà fait à maintes occasions. Cela n'a rien de nouveau. Ce n'est pas quelque chose d'inusité pour les députés. Ils ont déjà agi de la sorte, sauf s'ils n'avaient jamais été députés avant les dernières élections; si c'était le cas du député, je comprendrais, mais ce n'est pas son premier mandat.

Le député se raccroche à n'importe quoi. Qu'il essaie simplement d'attaquer le gouvernement, je veux bien, mais cette institution et les règles que nous suivons ont une raison d'être. Elles existent pour permettre le bon déroulement des travaux du Parlement. La seule façon pour l'opposition de changer cela, c'est de faire élire suffisamment de candidats pour former une majorité. C'est la tradition qui existe à la Chambre depuis sa création. Si le député n'a aucun espoir d'y parvenir, alors je comprends certainement sa frustration.

À titre de député, j'ai une importante obligation qui est de talonner le gouvernement et de m'assurer qu'il présente des mesures législatives pertinentes. Le député de Malpeque est d'accord avec moi. Il lui arrive aussi à l'occasion de se rebeller un peu. Nous continuerons de faire cela à titre de députés du parti ministériel. Nous essaierons de travailler le plus possible dans l'intérêt des contribuables canadiens et pour assurer le respect des traditions de la Chambre.

*Initiatives ministérielles*

• (1350)

**M. Dick Proctor (Palliser, NPD):** Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement le député Haliburton—Victoria—Brock, notamment quand il a parlé des comités. Il a dit que les mesures législatives leur sont soumises dans un but précis, mais, comme je siège dans cette institution depuis quelques années déjà, ne convient-il pas que nous devrions et que nous pourrions faire bien mieux lorsqu'il s'agit du travail au sein des comités?

Je comprends qu'il déplore que cela prenne du temps pour étudier un projet de loi, mais, si les comités étaient plus indépendants du gouvernement, de l'exécutif du Cabinet, cela ne serait-il pas plus avantageux pour les lois et cela ne nous donnerait-il pas l'impression que nous jouons un rôle utile et qu'il nous est possible de faire bien plus que simplement parler boutique ou occuper les comités?

En ma qualité de membre du Comité de l'agriculture, j'ai presque toujours été présent aux réunions et je sais que nous recevons et entendons régulièrement des témoins fort intéressants. Je suis persuadé qu'il en va de même pour les autres comités. Le fait est que nous pourrions être beaucoup plus efficaces, si l'on accordait plus de pouvoirs aux comités.

Nous déplorons les défaillances de la démocratie. Des changements à cet égard s'imposent assurément. Je voudrais connaître l'avis du député à ce sujet.

**M. John O'Reilly:** Madame la présidente, je suis sensible aux propos du député de Palliser, mais je ne partage pas son opinion. Je pense aux greffiers des comités, aux greffiers au Bureau, aux personnes qui dressent les listes de témoins, qui accomplissent tout le travail en coulisse et qui veillent à ce qu'il y ait des témoins bien au fait des dossiers à l'étude.

Certains témoins fournissent d'excellents témoignages. En notre qualité de parlementaires, nous devons déterminer si un témoin est un lobbyiste, s'il tire un avantage de sa comparution, s'il est employé de la société en cause ou s'il exerce des pressions au nom de cette dernière. Notre tâche est de veiller à ce que les témoins possèdent des titres de compétences crédibles et disposent de tous les outils nécessaires pour comparaître et répondre aux questions.

Pendant la brève période au cours de laquelle j'ai présidé le Sous-comité sur le VIH/sida qui étudiait les questions de la pauvreté et de la discrimination, nous avons eu des témoins experts, des fournisseurs de soins, ainsi que des familles et des particuliers ayant été affectés. Selon moi, les témoignages faits devant ce comité venaient du fond du coeur, et le gouvernement s'en est servi pour agir.

Je fais désormais partie du Comité de la défense, mais j'estime qu'en qualité de secrétaire parlementaire, je ne devrais pas me trouver là. Selon moi, les secrétaires parlementaires devraient avoir pour tâche de contribuer au cheminement de certaines mesures législatives, de fournir des conseils d'expert ou de travailler en étroite collaboration avec le ministre qui cherche à faire adopter une mesure législative, mais il ne devrait pas influencer sur ce que savent ou ne savent pas les membres du comité.

Je suis toutefois d'accord avec mon collègue sur certains points. Je pense par exemple au Comité de la défense, qui a parcouru le Canada et s'est rendu à l'étranger alors que nous travaillions à la préparation d'un rapport sur la qualité de la vie. Ce comité a présenté 89 recommandations. L'ancien ministre de la Défense a eu le courage de donner suite à ce rapport. Je dirais que 39 ou 40 des changements apportés étaient pertinents. Ces changements ont été apportés parce que le comité a écouté les témoins qui savaient de quoi ils parlaient, les gens de l'armée. Ces derniers nous ont donné des raisons

d'apporter ces changements. Le député de Lakeland s'est joint au comité un peu plus tard, mais il s'est dit d'accord avec le rapport sur la qualité de vie...

• (1355)

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Nous reprenons le débat.

[Français]

**M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ):** Madame la Présidente, c'est avec une grande joie aujourd'hui que je m'inscris dans ce débat sur la motion n° 2 du gouvernement. Je ne peux m'empêcher non plus de me prononcer et d'indiquer nos intentions en regard de la motion du député de l'Alliance canadienne de la circonscription de Macleod qui fera en sorte d'exclure de ce processus deux projets de loi, C-15B dont l'objet était d'entreprendre un débat sur la cruauté envers les animaux, ainsi que le projet de loi C-5 sur les espèces menacées.

Je parlerai tout d'abord de l'objet de la motion n° 2. Pour ceux qui nous écoutent, le but de cette motion est de faire en sorte que les projets de loi qui ont été étudiés ou qui ont été adoptés soient réputés avoir été étudiés ou adoptés à la présente session à toutes les étapes complétées au moment de la prorogation de la session précédente. Donc, on reprend l'étude des projets de loi là où ils étaient rendus, que ce soit en comité ou au Sénat, et on les reconduit à l'étape où nous les avons laissés à la dernière session.

Nous ne sommes pas opposés à ce processus. Cependant, je tiens à m'inscrire dans ce débat parce qu'il y a quelque chose de plutôt paradoxal. Je prends simplement comme exemple l'environnement, domaine de ma responsabilité au sein de mon parti. Il y a trois projets de loi: le projet de loi sur les espèces menacées, la Loi sur l'évaluation environnementale et surtout la Loi sur les pesticides dont le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé qui est devant moi est responsable. Cette loi n'a pu suivre l'ensemble du processus législatif et le gouvernement nous annonce qu'il entend présenter à nouveau une Loi sur les pesticides. Pour utiliser le même libellé, le gouvernement a l'intention de présenter à nouveau des mesures législatives portant sur la Loi sur les espèces menacées. Le gouvernement a, à nouveau, l'intention de présenter son projet de loi sur l'évaluation environnementale.

Il y a quelque chose de paradoxal dans ce discours du Trône. On nous annonce aujourd'hui qu'on a l'intention de représenter des mesures législatives qui ont été présentées il y a deux ans ou plus récemment.

C'est la raison pour laquelle on doit se poser la question: pourquoi un discours du Trône? Pourquoi un discours du Trône aussi vide qui ne fait que reprendre d'anciennes mesures législatives qui ont été adoptées. C'est une véritable perte de temps dans laquelle s'engage ce Parlement.

Je viens d'entendre des critiques d'en face, disant que certains députés en cette Chambre souhaitent faire perdre de l'argent et du temps aux parlementaires. Est-ce que ce n'est pas nous faire perdre du temps que d'annoncer des mesures législatives, des projets de loi et des lois actuellement au Sénat? C'est aussi une perte de temps.

En principe, nous sommes d'accord pour faire en sorte que les projets de loi étudiés puissent être repris là où ils étaient, sauf entre autres le projet de loi C-5 sur les espèces menacées, au sujet duquel l'opposition officielle a présenté un amendement.

### *Initiatives ministérielles*

Il y a trois raisons nous amènent à nous opposer à ce que ce projet de loi soit repris là où il était. Tout d'abord, c'est une ingérence flagrante dans les champs de compétence du Québec. Il n'y a pas plus grande ingérence en matière environnementale que ce projet de loi C-5. Je rappelle que dès 1991, le Québec se dotait de sa propre Loi sur les espèces menacées. Ce gouvernement est arrivé avec une mesure législative pour nous indiquer qu'il créait de nouveaux agents de l'autorité en matière d'espèces menacées.

• (1400)

On nous présentait un projet de loi bulldozer, qui faisait en sorte de tasser la Loi québécoise sur les espèces menacées, de tasser la Loi sur la conservation de la faune que le Québec a adoptée, de tasser le règlement sur les pêches pour faire en sorte d'introduire et d'accorder une importance fondamentale à la Loi fédérale sur les espèces menacées.

Je ne m'oppose pas à la Loi sur les espèces menacées. Je pense qu'il nous en faut une. Le Canada doit avoir une Loi sur les espèces menacées. On peut même critiquer à la limite le temps qu'a pris ce gouvernement afin de faire adopter une loi.

Toutefois, est-ce que cette loi n'aurait pas pu se limiter aux champs de compétence du fédéral concernant les terres domaniales et aux champs de juridiction, entre autres, concernant les oiseaux migrateurs? Si cela avait été le cas, on aurait voté en faveur. Ce projet de loi fait en sorte de s'ingérer et de créer un dédoublement au Québec. On est en droit de vouloir réétudier la situation et on va prendre tous les moyens à la Chambre pour bloquer une mesure législative qui va venir s'ingérer dans les champs de compétence des provinces.

En 10 ans, soit depuis 1991, on a développé au Québec une expertise enviable dans tout le Canada. Le Québec a été la première province à se doter d'une Loi sur les espèces menacées au Canada. Et aujourd'hui, le gouvernement fédéral nous soumet une loi comparable qui dit: «Cette loi pourrait avoir prépondérance sur les lois du Québec.»

On est prêts à faire en sorte de réétudier ce projet de loi s'il le faut pour gagner du temps. On est prêts à améliorer la loi du Québec, bien sûr, mais on n'acceptera jamais d'avoir un gouvernement fédéral qui agit comme un gendarme politique, alors que la démocratie au Québec s'est déjà exprimée en adoptant à l'Assemblée nationale une Loi sur les espèces menacées. Cette Loi sur les espèces menacées était appuyée par des députés d'en face. Dois-je rappeler que le député de Lac-Saint-Louis, qui est aujourd'hui de l'autre côté de la Chambre, a fait adopter cette loi au Québec, en 1991. Il était ministre de l'Environnement du Québec lorsqu'on a fait adopter cette loi.

Aujourd'hui, les députés libéraux du Québec sont prêts à avoir une loi fédérale qui vient tasser la propre loi qu'ils ont eux-mêmes appuyée. Il y a un non sens. Si les Québécois et les Canadiens veulent retrouver confiance dans le système politique, il faut que les politiciens soient d'abord cohérents. En matière d'espèces menacées, ce gouvernement, et en particulier les députés du Québec, ont fait preuve d'un manque flagrant de cohérence, particulièrement ceux qui ont été membres du gouvernement Bourassa et qui ont parrainé la Loi québécoise sur les espèces menacées.

Il existe une deuxième raison pour laquelle j'appuierai et on appuiera l'amendement de nos collègues de l'Alliance Canadienne. Inévitablement, de ce côté-ci de la Chambre et de l'autre côté, il y a un débat important autour de la Loi sur les espèces menacées. Dois-je rappeler que le caucus libéral était divisé sur la question, qu'ils ont eu plus de débats sur la Loi sur les espèces menacées qu'on en a eu au sein de ce Parlement? Des députés libéraux n'acceptaient pas les

mesures législatives de ce gouvernement et du ministre de l'Environnement.

La négociation s'est faite au sein du caucus libéral. Voilà une bonne raison pour laquelle les députés libéraux devraient appuyer la motion de l'Alliance pour, justement, réétudier la question. Force est de constater que ce projet de loi C-5 ne fait pas plus l'affaire des députés de ce côté-ci de la Chambre que de certains députés du caucus libéral. Ceux-ci ont fait des pressions jusqu'au cabinet du premier ministre pour que la Loi sur les espèces menacées ne soit pas adoptée.

Au contraire, ces députés libéraux devraient faire en sorte qu'on réétudie cette loi pour que leurs demandes légitimes puissent se retrouver dans une nouvelle Loi sur les espèces menacées qu'on aurait la chance d'étudier ensemble. Mais non, ces députés refusent. Tout à coup, ils viennent d'accepter au fond le fait accompli. Ils ont une chance en or de réétudier ce projet de loi et de faire en sorte que leur désir légitime puisse être écouté en comité et à la Chambre, mais ils laissent tomber cette opportunité. Ils ont encore le temps de réfléchir à la question. Ils ont le temps, parce qu'on est en période de débat et qu'on aura un vote la semaine prochaine sur la motion de l'Alliance canadienne. J'aimerais bien qu'ils écoutent ce que je dis.

• (1405)

Ils ont une chance en or de faire en sorte que ce qu'ils ont demandé et qui ne se retrouvera pas dans le projet de loi, puisse être enfin inscrit dans la loi.

La troisième raison pour laquelle je vais favoriser cette motion de l'Alliance canadienne est que, tout le monde le sait, la question de l'indemnisation demeure un flou total dans le projet de loi. On ne sait pas où on s'en va, quelles vont être les compensations financières données aux agriculteurs, on ne connaît pas l'impact des articles sur l'indemnisation, on nous repousse à des règlements futurs. On n'a pas écouté les résultats de la Commission Pearce et aujourd'hui on voudrait bâcler la question et le débat sur le projet de loi sur les espèces menacées au Canada. C'est un non sens.

L'aspect fondamental et important sur lequel les députés ici en cette Chambre ont débattu, c'est la question de l'indemnisation aux propriétaires fonciers. On a eu des débats importants qui se sont terminés, de ce côté-ci de la Chambre, avec des non-réponses parce que le gouvernement n'était pas capable de nous répondre. Il y avait un flou total dans les articles du projet de loi C-5.

Aujourd'hui, encore une fois, on a une chance, grâce à la motion de l'Alliance canadienne, de pouvoir obtenir des éclaircissements quant au projet de loi. Qui ne nous dit pas que les fonctionnaires n'ont pas travaillé sur la question durant l'été? Qui ne nous dit pas que nous aurions la chance peut-être d'avoir une clarification sur les articles touchant l'indemnisation et que non seulement cette clarification pourrait se retrouver dans les règlements, mais on aurait peut-être la chance d'avoir un projet de loi dont l'indemnisation et la clarification seraient inscrites dans les articles du projet de loi. C'est donc l'avantage de cette motion que nous avons aujourd'hui devant nous.

Il y a donc trois raisons qui m'amènent donc à favoriser la motion de l'Alliance: inévitablement, l'ingérence complète du projet de loi C-5 dans les champs de compétence des provinces. Deuxièmement, le débat qui a eu lieu au sein du caucus libéral, c'est la main tendue qu'offre l'Alliance canadienne aujourd'hui au Parti libéral du Canada, une opportunité de modifier la Loi sur les espèces menacées, comme il le souhaitait à l'intérieur du caucus.

Aujourd'hui, il refuse de tenir à nouveau ce débat. Cela en dit long sur la capacité de représenter leurs électeurs à l'intérieur de leur caucus. Troisièmement, pourquoi il nous faut étudier le projet de loi C-5 de nouveau? C'est parce que la question de l'indemnisation n'est pas claire. Peut-être, une fois pour toutes, aurons-nous des réponses à nos questions.

**M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ):** Madame la Présidente, j'écoutais attentivement mon collègue de Rosemont—Petite-Patrie parler entre autres du projet de loi C-5, par rapport à cette motion qui est devant nous et devant l'amendement qui y fait référence.

Tout au long de son discours, il parlait entre autres du volet qui traite de l'indemnisation dans le projet de loi C-5 sur les espèces en péril. Je crois que ce serait important qu'il nous en reparle et qu'il élabore davantage sur cet aspect.

J'aimerais qu'il approfondisse et qu'il explique ce qui est en jeu dans le projet de loi C-5 concernant ce volet d'indemnisation pour sensibiliser les députés de cette Chambre, particulièrement des députés d'en face auxquels il a fait référence durant son discours. Je pense qu'on a une belle occasion parce qu'il a une bonne expertise et on pourrait savoir davantage ce qui est en jeu autour de cette question dans le projet de loi.

Encore une fois, pourrait-il nous répéter pourquoi il souhaite appuyer la proposition de l'Alliance canadienne qui est présentement débattue.

• (1410)

**M. Bernard Bigras:** Madame la Présidente, c'est un point important qui est soulevé par mon collègue.

Je suis député montréalais et je n'ai pas eu de demandes répétées de la part de mes concitoyens quant à l'impact que pourrait avoir la Loi sur les espèces menacées dans certaines circonscriptions sur certaines propriétés foncières. Je suis profondément convaincu que les députés du gouvernement d'en face ont eu des appels répétés sur l'impact financier que pourrait avoir la Loi sur les espèces menacées, autant chez des pourvoyeurs que chez des agriculteurs.

Madame la Présidente, comme vous, je suis un député montréalais; vous n'avez pas dû recevoir beaucoup d'appels à cet égard. Inévitablement, mes collègues d'en face ont eu des appels. On nous a dit que les citoyens sont prêts à protéger les espèces sur le territoire, mais il y a un coût à cela. Bien souvent, ces agriculteurs ou ces propriétaires fonciers doivent assumer une part financière importante de l'application de la Loi sur les espèces menacées. Ils croient, et je pense que leur demande est légitime, qu'il devrait y avoir une certaine forme de compensation financière et ils souhaiteraient avoir une certaine clarification sur cette compensation dans la Loi sur les espèces menacées. Mais le gouvernement a refusé d'y répondre.

On s'est penché sur cette question. Des rapports gouvernementaux ont été produits. Je pense entre autres au rapport de la Commission Pearce qui proposait une certaine forme d'indemnisation qui, pour certains, était équitable et pour d'autres, pas du tout. Mais le gouvernement, en protecteur des intérêts financiers des électeurs, aurait dû être amené à prendre une décision, ce qu'il a toujours refusé.

Les députés libéraux d'en face ont été un des lobbys important dans ce Parlement. Ils ont fait des pressions considérables sur le gouvernement, menaçant même de faire tomber le gouvernement si certains amendements, présentés par le ministre de l'Environnement lui-même, n'étaient pas adoptés par cette Chambre.

### *Initiatives ministérielles*

Aujourd'hui, l'Alliance propose une réouverture du débat et certains députés ont une chance unique de faire passer leurs idées. J'en vois qui me regardent et semblent me dire que j'ai raison, et ils refusent d'appuyer cette démarche démocratique.

Fondamentalement, nos concitoyens, les propriétaires fonciers et les députés qui représentent les régions au Canada souhaiteraient foncièrement que les députés libéraux d'en face réétudient la question pour donner une chance au gouvernement. Qui nous dit que durant l'été les fonctionnaires n'ont pas trouvé une solution équitable, équilibrée et répondant aux besoins des citoyens? Peut-être que oui. Le gouvernement aurait donc une chance en or d'introduire de nouveau ses clarifications sur l'indemnisation.

Je pense que c'est une démarche démocratique, légitime et respectueuse des demandes de nos concitoyens. Les libéraux devraient s'engager à favoriser et à adopter cette motion qui n'a au fond qu'un seul objectif, c'est-à-dire de faire en sorte que nous soyons des élus, des députés à l'écoute des besoins de nos concitoyens.

**Mme Monique Guay (Laurentides, BQ):** Madame la Présidente, premièrement, je voudrais vous féliciter pour votre nomination et je vous souhaite une excellente session.

Concernant le projet de loi C-5, on sait que j'ai été critique en matière d'environnement pendant plusieurs années et que déjà, à l'époque, le projet de loi sur les espèces menacées était controversé. On n'arrivait pas à trouver un terrain d'entente parce qu'on jugeait que le projet de loi n'avait pas été bien écrit. Il y avait des complications énormes en ce qui concerne l'application de la loi. On trouvait déjà à cette époque que, sur le plan juridique, on créait des situations conflictuelles constantes entre le Québec, parce qu'on a une loi pour protéger nos espèces menacées, et le fédéral.

Je me souviens qu'on avait alors demandé que le Québec puisse se soustraire à cette loi, parce qu'on avait déjà une loi qui protégeait nos espèces menacées. Le gouvernement avait refusé.

On sait que lorsqu'on élabore des projets de loi, ce n'est pas toujours parfait. On a présentement deux projets de loi très imparfaits—c'est l'Alliance qui a soulevé cela et on l'appuie à cet égard—et on aurait présentement l'occasion de les revoir, de les refaire et peut-être même de les réécrire.

Examinons le projet de loi C-15B, qui concerne la protection des animaux. Ce projet de loi était à l'époque le projet de loi C-15. On a dû le diviser en deux parce que c'était devenu un ramassis de toutes sortes de lois en un seul projet de loi et que cela ne fonctionnait pas. On l'a donc scindé en deux. Cependant, à ce moment-là, on n'a pas tenu compte du fait que la loi ne fonctionnerait peut-être plus de cette façon. C'est l'occasion, maintenant, de refaire nos devoirs. Ces deux projets de loi sont parmi les projets de loi les plus difficiles présentement devant la Chambre.

On a l'occasion de les revoir et je demande à mon collègue d'élaborer quant au projet de loi C-15.

• (1415)

**M. Bernard Bigras:** Madame la Présidente, ma collègue me donne une quatrième raison—j'écoutais sa déclaration et sa présentation—pour réétudier le projet de loi C-15. En effet, il y a encore une menace de poursuites eu égard au projet de loi C-15.

Certains estiment qu'il est anticonstitutionnel et qu'il ne respecte pas les champs de compétence des provinces.

**Des voix:** Oh, oh!

*Initiatives ministérielles*

**M. Bernard Bigras:** Madame la Présidente, probablement parce que j'entends le député d'en face—je ne sais pas si c'est le retour du débat sur le projet de loi C-15 au sein du caucus libéral qui suscite ses réactions—, mais c'est une excellente idée. C'est ce qu'offre cette motion, soit de réétudier le projet de loi C-15 pour faire en sorte que les députés d'en face qui ont quelque chose à dire le disent.

Il faut admettre que, ces dernières années, les députés d'en face n'ont pas eu grand-chose à dire. Cependant, quant au projet de loi C-15, il faut reconnaître qu'ils avaient quelque chose à dire et qu'ils ont fait des pressions sur le ministre de l'Environnement. À un moment donné, ils en avaient assez d'avoir des appels à leur bureau jugeant que ce projet de loi allait à l'encontre des demandes des citoyens.

C'est donc une opportunité pour ces députés de faire connaître et d'engager un débat non seulement dans leur caucus, mais aussi à la Chambre des communes pour que, entre autres, les agriculteurs et les propriétaires fonciers, dont ils sont les dignes représentants en cette Chambre, puissent trouver une compensation financière équitable, juste et équilibrée.

Aujourd'hui, des députés libéraux agissent comme des tapis et refusent d'engager un débat sur une question qui touche leurs contribuables. Je les écoutais pendant les débats sur le discours du Trône. On aurait dit que c'étaient des textes que leur avait présenté le Conseil privé. On aurait dit qu'ils ne faisaient que répéter à tour de rôle ce que certaines personnes leur avaient recommandé de lire. Il faut être critique en cette Chambre. Les députés libéraux doivent être cohérents avec les positions qu'ils ont prises par le passé et voter en faveur de l'amendement de l'Alliance canadienne pour engager un véritable débat qui répondra aux besoins de nos concitoyens.

[Traduction]

**Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD):** Madame la Présidente, je vous félicite de votre nomination. Je suis ravie de vous voir de nouveau au fauteuil de la présidence. C'est avec plaisir que j'interviens dans un débat qui semble faire vibrer une corde particulièrement sensible chez les députés de toutes les formations politiques de la Chambre.

En suivant le débat, j'ai été frappée de voir certains députés de l'opposition presser les députés ministériels de justifier la nécessité de proroger le Parlement. Le gouvernement nous a dit qu'il tenait à livrer un discours du Trône qui mettrait de l'avant de nouvelles idées et imprimerait une nouvelle orientation. C'est ce qu'il croit avoir fait dans son discours du Trône.

Toutefois, une question s'impose: si tel est le cas, si le gouvernement a véritablement proposé une nouvelle orientation, alors pourquoi continuer sur la lancée de la dernière session?

On pourrait penser que le discours du Trône fournit l'occasion d'examiner certains enjeux dont la Chambre a déjà été saisie et que le gouvernement tient à remettre sur la table. Il est pertinent et légitime de vouloir connaître la place que doivent prendre ces projets de loi et d'autres affaires de la Chambre, compte tenu du fait que le gouvernement a prorogé le Parlement et commencé une nouvelle session avec un discours du Trône.

Certains projets de loi visés dans une des motions préoccupent vivement le NPD. Il y en a un en particulier dont je pourrais parler et qui s'inscrit dans la nouvelle orientation prise dans le discours du Trône. On ne pourra que se demander pourquoi ce projet de loi a été mis de l'avant et pourquoi il a été recyclé. Je parle bien sûr du projet de loi sur la gouvernance des premières nations.

● (1420)

Le porte-parole de notre parti pour les affaires autochtones, qui a travaillé en étroite collaboration avec des organisations des premières nations et mené de vastes consultations, a entendu des témoignages des quatre coins du pays, notamment dans les collectivités des premières nations, selon lesquels les gens s'inquiètent des conséquences et des effets à long terme de ces mesures législatives.

Lorsqu'on examine le discours du Trône, on entend le premier ministre affirmer qu'il s'intéresse vivement à la situation critique et aux conditions socioéconomiques des autochtones de notre pays. On est obligé de se demander pourquoi, après 10 années de gouvernement libéral, nous avons toujours un environnement social, économique et politique qui fait que les autochtones vivent dans des conditions terribles. On peut se demander également si oui ou non ce projet de loi que le gouvernement essaie maintenant de présenter va vraiment permettre de répondre aux besoins tout à fait pressants et désespérés dans ces collectivités.

Le premier élément de réponse devrait être la réaction des premières nations elles-mêmes. Lorsque le projet de loi a été présenté pour la première fois juste avant la fin de la dernière session, elles ont dit très clairement aux ministériels et, en fait, à tous les députés, que ce projet de loi n'était pas, selon elles, une façon de permettre aux collectivités en question d'avancer, n'était pas inclusif et ne constituait pas le moyen de régler les problèmes fondamentaux qui se posent dans ces collectivités.

Je peux dire, sans crainte de me tromper, que nous avons de graves réserves à ce sujet et que nous sommes tout à fait opposés à ce projet de loi. Nous souhaiterions que le gouvernement le retire, surtout à la lumière des déclarations qu'il a faites dans le discours du Trône où il dit vouloir s'attaquer aux questions autochtones et présente un programme qui semble aller en ce sens.

Je voudrais discuter brièvement d'un autre aspect de la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui, une chose à laquelle j'ai participé et où, selon moi, tout semble indiquer que nous devrions aller de l'avant. Il s'agit de la reconstitution du Comité spécial sur la consommation non médicale de drogues ou médicaments.

La genèse de ce comité est fort intéressante. C'est un député d'opposition de l'Alliance canadienne qui en a proposé la création, et la Chambre l'a approuvée. L'ancien ministre de la Santé avait accepté l'idée de la création d'un comité parlementaire spécial chargé d'examiner le problème très urgent de la consommation non médicale de drogues ou de médicaments.

En tant que députée qui représente Vancouver-Est, je tiens à dire que nous connaissons probablement la plus grave crise au Canada en ce qui concerne la consommation non médicale de drogues. Des gens meurent littéralement dans la rue. Depuis mon arrivée à la Chambre, je soulève ce problème et cherche à attirer l'attention sur le fait que, en Colombie-Britannique, la principale cause de décès chez les hommes et les femmes de 30 à 44 ans est la surconsommation de drogues. Les gens ont du mal à le croire, mais c'est un fait. Ces décès ne sont pas attribuables à des accidents de la route, à des crises cardiaques, à des accidents cérébro-vasculaires ou à des maladies mortelles, aussi horribles que soient ces maladies. Si ce n'était des politiques canadiennes concernant l'interdiction des drogues, des décès de ce genre pourraient être évités.

*Initiatives ministérielles*

●(1425)

Le comité spécial a entendu des témoins partout au pays et même à des endroits aussi éloignés que l'Europe, Washington et New York, où il s'est rendu. La première chose que je voulais faire valoir auprès du comité est que c'est la politique d'interdiction qui cause le plus de dommages à l'heure actuelle. On pousse les gens aux prises avec des problèmes de dépendance qui, pour toutes sortes de raisons, consomment des drogues illégales, à adopter un style de vie criminel. Je ne veux pas porter ici de jugements, d'un côté comme de l'autre, mais seulement exposer cette réalité. Les acteurs dans ce tableau vont des gens de la classe moyenne ayant les moyens et un bon revendeur, mais pour qui il demeure illégal de se procurer quelques cigarettes de marijuana à des fins de consommation personnelle, jusqu'à la faune de narcomanes de la partie est du centre-ville qui, par centaines, s'installent dans les entrées des immeubles et les ruelles pour s'injecter des drogues dans des conditions effroyables, en utilisant les mêmes seringues. L'interdiction et la criminalisation ont eu pour effet de causer ce qu'on a décrit comme un état d'urgence en matière de santé dans la partie est du centre-ville de Vancouver.

Pendant la période des questions aujourd'hui, j'ai soulevé le cas des 63 femmes portées disparues de la partie est du centre-ville. Je pense qu'il existe un lien entre les deux questions, parce que toutes ces femmes consommaient de la drogue. On a ici affaire à un problème de dépendance, de criminalisation et de marginalisation ayant conduit ces femmes à vendre leur corps pour survivre. Elles devaient vivre dans les rues dans des conditions extrêmement risquées, en s'exposant à la violence, à l'exploitation et, comme on l'a vu, à la mort.

Je soulève ces questions parce que j'estime que le Comité spécial sur la consommation non médicale de drogues ou médicaments qui, je l'espère, sera rétabli et regroupera les mêmes membres, est une très bonne initiative. J'appuierais certainement cette mesure et je sais que notre leader à la Chambre et les membres du caucus sont du même avis. Le comité a connu d'excellentes réalisations et nous avons reçu des témoignages de tout le pays. Par contre, nous n'avons pas encore

produit de rapport. Donc, tout ce que je dirai à ce propos, c'est que, s'il y a un dénominateur commun que j'aie remarqué pendant que je siégeais au comité, c'est que les gens, peu importe leur point de vue, disaient que les politiques actuelles, le statu quo, ne fonctionnent pas, que ce soit dans nos grands centres urbains comme Toronto, Montréal et Vancouver ou dans de petites collectivités rurales où on ne relève pas d'épidémie du VIH ou du sida causée par des injections de drogues, mais où on détecte certains problèmes, comme l'abus de médicaments sur ordonnance. Nous en avons beaucoup entendu parler au cours de notre visite dans les provinces de l'Atlantique.

Le travail de ce comité revêt donc une importance considérable et ses membres ont commencé à comprendre ensemble l'ampleur des problèmes auxquels ils doivent faire face. En qualité de représentante du NPD au comité, j'ai très hâte que nous reprenions nos activités. Comme la motion déposée devant la Chambre le mentionne, je crois que les membres doivent présenter leur rapport le 22 novembre prochain. Je sais que le rapport suscite beaucoup d'intérêt parce que nous avons, bien entendu, pris connaissance du rapport du comité du Sénat qui vient de paraître, et j'ai trouvé que ce rapport était très courageux. On va de l'avant en proposant des façons d'en arriver à légaliser la marijuana à des fins personnelles.

Je suis d'avis que le présent débat a été fort intéressant. Comme je l'ai déjà mentionné, le NPD a de graves réserves quant à certaines affaires en cours du gouvernement, mais pour ce qui est du Comité sur la consommation non médicale de drogues ou de médicaments, j'espère ardemment qu'il poursuivra ses activités et rédigera un rapport solide que tous les députés de la Chambre prendront au sérieux.

●(1430)

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Il restera 9 minutes 38 secondes à la députée lorsque nous reprendrons l'étude de cet article à la prochaine séance.

Comme il est 14 h 30, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 30.)



**ANNEXE**

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR  
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION  
ET L’AFFILIATION POLITIQUE;  
COMITÉS DE LA CHAMBRE,  
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,  
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

**OCCUPANTS DU FAUTEUIL**

**Président**

L'HON. PETER MILLIKEN

**Le vice-président et président des Comités pléniers**

M. BOB KILGER

**vice-président des Comités pléniers de la Chambre**

M. RÉGINALD BÉLAIR

**vice-président adjoint des Comités pléniers de la Chambre**

MME ELENI BAKOPANOS

---

**BUREAU DE RÉGIE INTERNE**

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. ANDY MITCHELL

M. BILL BLAIKIE

MME MARLENE CATTERALL

M. BOB KILGER

M. PETER MACKAY

M. JACQUES SAADA

M. PIERRE BRIEN

M. DALE JOHNSTON

M. JOHN REYNOLDS

L'HON. DON BOUDRIA

## LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	AC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	AC
Adams, Peter	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Québec	Lib.
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	AC
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	AC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Colombie-Britannique	Lib.
Assad, Mark, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Gatineau	Québec	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Ontario	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	Québec	BQ
Augustine, L'hon. Jean, secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	Québec	PC
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, Larry	Yukon	Yukon	Lib.
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	AC
Bakopanos, Eleni, Le président suppléant	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, Rex	Gander—Grand Falls	Terre-Neuve-et-Labrador	PC
Barnes, Sue	London-Ouest	Ontario	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Ontario	Lib.
Bélair, Réginald, Le président suppléant	Timmins—Baie James	Ontario	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Lakeland	Alberta	AC
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	Québec	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Québec	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Vaughan—King—Aurora	Ontario	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	Québec	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Québec	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	Manitoba	NPD
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Ontario	Lib.
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	Manitoba	PC
Boudria, L'hon. Don, ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	AC
Brien, Pierre	Témiscamingue	Québec	BQ
Brison, Scott	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	PC
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Bulte, Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Burton, Andy	Skeena	Colombie-Britannique	AC
Byrne, L'hon. Gerry, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Ontario	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	AC
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Ontario	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, ministre du Revenu national	Thornhill	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Québec	Ind.
Carroll, Aileen, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	Nouvelle-Écosse	PC
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	AC
Castonguay, Jeannot, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Cauchon, L'hon. Martin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Outremont	Québec	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Ontario	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Québec	Lib.
Chatters, David	Athabasca	Alberta	AC
Chrétien, Le très hon. Jean, Premier ministre	Saint-Maurice	Québec	Lib.
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	Alberta	PC
Coderre, L'hon. Denis, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Bourassa	Québec	Lib.
Collenette, L'hon. David, ministre des Transports	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	Ontario	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Ontario	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—South Richmond	Colombie-Britannique	AC
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Nouvelle-Écosse	Lib.
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	Québec	BQ
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	AC
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	NPD
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	Québec	BQ
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.
Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Ressources naturelles	Vancouver-Sud—Burnaby	Colombie-Britannique	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Québec	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	PC
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Ontario	Lib.
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Beauce	Québec	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Dubé, Antoine	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	Québec	BQ
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	AC
Duplain, Claude	Portneuf	Québec	Lib.
Easter, Wayne	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Efford, R. John	Bonavista—Trinity—Conception	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Eggleton, L'hon. Art	York-Centre	Ontario	Lib.
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	AC
Epp, Ken	Elk Island	Alberta	AC
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Farrah, Georges, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Québec	Lib.
Finlay, John, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Oxford	Ontario	Lib.
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	AC
Folco, Raymonde, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Laval-Ouest	Québec	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	Colombie-Britannique	AC
Fournier, Ghislain	Manicouagan	Québec	BQ
Frulla, Liza	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles	Québec	Lib.
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	Ontario	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Ontario	Lib.
Gauthier, Michel	Roberval	Québec	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	Québec	BQ
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	Alberta	AC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	Colombie-Britannique	AC
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Ontario	Lib.
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	Colombie-Britannique	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	Alberta	AC
Grose, Ivan	Oshawa	Ontario	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Laurentides	Québec	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	Québec	BQ
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	AC
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Ontario	Lib.
Harper, Stephen, chef de l'opposition	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	AC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	AC
Harvard, John	Charleswood —St. James— Assiniboia	Manitoba	Lib.
Harvey, André, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	Terre-Neuve-et-Labrador	PC
Herron, John	Fundy—Royal	Nouveau-Brunswick	PC
Hill, Grant	Macleod	Alberta	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	AC
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	Manitoba	AC
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	Colombie-Britannique	AC
Hubbard, Charles	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Ontario	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	AC
Jennings, Marlene, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Notre-Dame-de-Grâce— Lachine	Québec	Lib.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Alberta	AC
Jordan, Joe, secrétaire parlementaire du Premier ministre	Leeds—Grenville	Ontario	Lib.
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	Nouvelle-Écosse	PC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	Alberta	AC
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Ontario	Lib.
Kilger, Bob, Le vice-président	Stormont—Dundas— Charlottenburgh	Ontario	Lib.
Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Edmonton-Sud-Est	Alberta	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)	Elgin—Middlesex—London	Ontario	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Ontario	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau— Mirabel	Québec	BQ
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Saskatchewan	Lib.
Lalonde, Francine	Mercier	Québec	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	Québec	BQ
Lastewka, Walt	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	Québec	Ind.
LeBlanc, Dominic	Beauséjour—Petitcodiac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.
Leung, Sophia, secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	Lib.
Lill, Wendy	Dartmouth	Nouvelle-Écosse	NPD
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Ontario	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	AC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	AC
MacAulay, L'hon. Lawrence, solliciteur général du Canada	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish— Guysborough	Nouvelle-Écosse	PC
Macklin, Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Mahoney, Steve, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Mississauga-Ouest .....	Ontario .....	Lib.
Malhi, Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail ..	Bramalea—Gore—Malton— Springdale .....	Ontario .....	Lib.
Maloney, John .....	Erie—Lincoln .....	Ontario .....	Lib.
Manley, L'hon. John, vice-premier ministre et ministre des Finances	Ottawa-Sud .....	Ontario .....	Lib.
Marceau, Richard .....	Charlesbourg—Jacques-Cartier	Québec .....	BQ
Marcil, Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie ...	Beauharnois—Salaberry .....	Québec .....	Lib.
Mark, Inky .....	Dauphin—Swan River .....	Manitoba .....	PC
Marleau, L'hon. Diane .....	Sudbury .....	Ontario .....	Lib.
Martin, Keith .....	Esquimalt—Juan de Fuca .....	Colombie-Britannique ...	AC
Martin, Pat .....	Winnipeg-Centre .....	Manitoba .....	NPD
Martin, L'hon. Paul .....	LaSalle—Émard .....	Québec .....	Lib.
Masse, Brian .....	Windsor-Ouest .....	Ontario .....	NPD
Matthews, Bill, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales .....	Burin—St. George's .....	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Mayfield, Philip .....	Cariboo—Chilcotin .....	Colombie-Britannique ...	AC
McCallum, L'hon. John, ministre de la Défense nationale .....	Markham .....	Ontario .....	Lib.
McCormick, Larry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agri- culture et de l'Agroalimentaire .....	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington .....	Ontario .....	Lib.
McDonough, Alexa .....	Halifax .....	Nouvelle-Écosse .....	NPD
McGuire, Joe .....	Egmont .....	Île-du-Prince-Édouard ...	Lib.
McKay, John .....	Scarborough-Est .....	Ontario .....	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, ministre de la Santé .....	Edmonton-Ouest .....	Alberta .....	Lib.
McNally, Grant .....	Dewdney—Alouette .....	Colombie-Britannique ...	AC
McTeague, Dan .....	Pickering—Ajax—Uxbridge ...	Ontario .....	Lib.
Ménard, Réal .....	Hochelaga—Maisonnette .....	Québec .....	BQ
Meredith, Val .....	South Surrey—White Rock— Langley .....	Colombie-Britannique ...	AC
Merrifield, Rob .....	Yellowhead .....	Alberta .....	AC
Milliken, L'hon. Peter .....	Kingston et les Îles .....	Ontario .....	Lib.
Mills, Bob .....	Red Deer .....	Alberta .....	AC
Mills, Dennis .....	Toronto—Danforth .....	Ontario .....	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York .....	Beaches—East York .....	Ontario .....	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario) .....	Parry Sound—Muskoka .....	Ontario .....	Lib.
Moore, James .....	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam .....	Colombie-Britannique ...	AC
Murphy, Shawn .....	Hillsborough .....	Île-du-Prince-Édouard ...	Lib.
Myers, Lynn, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada .....	Waterloo—Wellington .....	Ontario .....	Lib.
Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien .....	Kenora—Rainy River .....	Ontario .....	Lib.
Neville, Anita .....	Winnipeg-Centre-Sud .....	Manitoba .....	Lib.
Normand, L'hon. Gilbert .....	Bellechasse—Etchemins— Montmagny—L'Islet .....	Québec .....	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne .....	Regina—Qu'Appelle .....	Saskatchewan .....	NPD
O'Brien, Lawrence .....	Labrador .....	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
O'Brien, Pat, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international .....	London—Fanshawe .....	Ontario .....	Lib.
O'Reilly, John, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale .....	Haliburton—Victoria—Brock ..	Ontario .....	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	Alberta	AC
Owen, L'hon. Stephen, secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Québec	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement)	Winnipeg-Nord—St. Paul	Manitoba	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	AC
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	Ind.
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)	Brome—Missisquoi	Québec	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Ontario	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Penson, Charlie	Peace River	Alberta	AC
Peric, Janko	Cambridge	Ontario	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ
Peschisolido, Joe	Richmond	Colombie-Britannique	Lib.
Peterson, L'hon. Jim	Willowdale	Ontario	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Québec	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Ontario	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Ontario	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Ontario	Lib.
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	Québec	BQ
Pratt, David	Nepean—Carleton	Ontario	Lib.
Price, David	Compton—Stanstead	Québec	Lib.
Proctor, Dick	Palliser	Saskatchewan	NPD
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Provenzano, Carmen, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Sault Ste. Marie	Ontario	Lib.
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	Alberta	AC
Redman, Karen, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Reed, Julian	Halton	Ontario	Lib.
Regan, Geoff, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	Ontario	AC
Reynolds, John, West Vancouver—Sunshine Coast	West Vancouver—Sunshine Coast	Colombie-Britannique	AC
Richardson, John	Perth—Middlesex	Ontario	Lib.
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	AC
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil du Trésor	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique	NPD
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	Québec	BQ
Rock, L'hon. Allan, ministre de l'Industrie	Etobicoke-Centre	Ontario	Lib.
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	Québec	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Québec	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	Québec	BQ
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Québec	Lib.
Schmidt, Werner	Kelowna	Colombie-Britannique	AC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.
Serré, Benoît, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Timiskaming—Cochrane	Ontario	Lib.
Sgro, Judy	York-Ouest	Ontario	Lib.
Shepherd, Alex, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Durham	Ontario	Lib.
Simard, Raymond	Saint-Boniface	Manitoba	Lib.
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	Alberta	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	AC
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Ontario	Lib.
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	AC
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	Québec	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Québec	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Québec	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Ontario	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Ontario	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	AC
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Strahl, Chuck	Fraser Valley	Colombie-Britannique	AC
Szabo, Paul, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Thibault, L'hon. Robert, ministre des Pêches et des Océans	Ouest Nova	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Québec	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PC
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	AC
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Ontario	Lib.
Toews, Vic	Provencher	Manitoba	AC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Ontario	Lib.
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	Québec	BQ
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Ontario	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Ontario	Lib.
Vanelief, L'hon. Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Ontario	Lib.
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	AC
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	Manitoba	NPD
Wayne, Elsie	Saint John	Nouveau-Brunswick	PC
Whelan, L'hon. Susan, ministre de la Coopération internationale	Essex	Ontario	Lib.
White, Randy	Langley—Abbotsford	Colombie-Britannique	AC
White, Ted	North Vancouver	Colombie-Britannique	AC
Wilfert, Bryon, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Oak Ridges	Ontario	Lib.
Williams, John	St. Albert	Alberta	AC
Wood, Bob	Nipissing	Ontario	Lib.

---

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Yelich, Lynne .....	Blackstrap .....	Saskatchewan .....	AC

---

## LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Deuxième session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
<b>ALBERTA (26)</b>		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	AC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	AC
Benoit, Leon	Lakeland	AC
Casson, Rick	Lethbridge	AC
Chatters, David	Athabasca	AC
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	PC
Epp, Ken	Elk Island	AC
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	AC
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	AC
Harper, Stephen, chef de l'opposition	Calgary-Sud-Ouest	AC
Hill, Grant	Macleod	AC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	AC
Johnston, Dale	Wetaskiwin	AC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	AC
Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Edmonton-Sud-Est	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, ministre de la Santé	Edmonton-Ouest	Lib.
Merrifield, Rob	Yellowhead	AC
Mills, Bob	Red Deer	AC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	AC
Penson, Charlie	Peace River	AC
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	AC
Thompson, Myron	Wild Rose	AC
Williams, John	St. Albert	AC
<b>COLOMBIE-BRITANNIQUE (34)</b>		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	AC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Lib.
Burton, Andy	Skeena	AC
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	AC
Cummins, John	Delta—South Richmond	AC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	AC
Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Ressources naturelles	Vancouver-Sud—Burnaby	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	AC
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	AC
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	AC
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	AC
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	AC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	AC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	AC
Leung, Sophia, secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national	Vancouver Kingsway	Lib.
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	AC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	AC
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	AC
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	AC
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	AC
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	AC
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	AC
Owen, L'hon. Stephen, secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)	Vancouver Quadra	Lib.
Peschisolido, Joe	Richmond	Lib.
Reynolds, John, West Vancouver—Sunshine Coast	West Vancouver—Sunshine Coast	AC
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	NPD
Schmidt, Werner	Kelowna	AC
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	AC
Strahl, Chuck	Fraser Valley	AC
White, Randy	Langley—Abbotsford	AC
White, Ted	North Vancouver	AC
<b>ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)</b>		
Easter, Wayne	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence, solliciteur général du Canada	Cardigan	Lib.
McGuire, Joe	Egmont	Lib.
Murphy, Shawn	Hillsborough	Lib.
<b>MANITOBA (13)</b>		
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	NPD
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	PC
Desjarlais, Bev	Churchill	NPD
Harvard, John	Charleswood —St. James—Assiniboia	Lib.
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	AC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	PC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement)	Winnipeg-Nord—St. Paul	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	AC
Simard, Raymond	Saint-Boniface	Lib.
Toews, Vic	Provencher	AC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	NPD
<b>NOUVEAU-BRUNSWICK (10)</b>		
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
Castonguay, Jeannot, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
Herron, John	Fundy—Royal	PC
Hubbard, Charles	Miramichi	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
LeBlanc, Dominic	Beauséjour—Petitcodiac	Lib.
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Lib.
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PC
Wayne, Elsie	Saint John	PC
<b>NOUVELLE-ÉCOSSE (11)</b>		
Brison, Scott	Kings—Hants	PC
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	PC
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Lib.
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	PC
Lill, Wendy	Dartmouth	NPD
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish—Guysborough	PC
McDonough, Alexa	Halifax	NPD
Regan, Geoff, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	NPD
Thibault, L'hon. Robert, ministre des Pêches et des Océans	Ouest Nova	Lib.
<b>NUNAVUT (1)</b>		
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Lib.
<b>ONTARIO (102)</b>		
Adams, Peter	Peterborough	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Lib.
Augustine, L'hon. Jean, secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Etobicoke—Lakeshore	Lib.
Barnes, Sue	London-Ouest	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Lib.
Bélaïr, Réginald, Le président suppléant	Timmins—Baie James	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa—Vanier	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Vaughan—King—Aurora	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Lib.
Boudria, L'hon. Don, ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes	Glengarry—Prescott—Russell	Lib.
Brown, Bonnie	Oakville	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot	Lib.
Bulte, Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Lib.
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, ministre du Revenu national	Thornhill	Lib.
Carroll, Aileen, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Lib.
Collenette, L'hon. David, ministre des Transports	Don Valley-Est	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Lib.
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Lib.
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Simcoe-Nord	Lib.
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Lib.
Eggleton, L'hon. Art	York-Centre	Lib.
Finlay, John, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Oxford	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Lib.
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Lib.
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Lib.
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Lib.
Grose, Ivan	Oshawa	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Lib.
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Lib.
Jordan, Joe, secrétaire parlementaire du Premier ministre	Leeds—Grenville	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Lib.
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Lib.
Kilger, Bob, Le vice-président	Stormont—Dundas—Charlottenburgh	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)	Elgin—Middlesex—London	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Lib.
Lastewka, Walt	St. Catharines	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Lib.
Macklin, Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland	Lib.
Mahoney, Steve, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Mississauga-Ouest	Lib.
Malhi, Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Lib.
Manley, L'hon. John, vice-premier ministre et ministre des Finances	Ottawa-Sud	Lib.
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Lib.
Masse, Brian	Windsor-Ouest	NPD
McCallum, L'hon. John, ministre de la Défense nationale	Markham	Lib.
McCormick, Larry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Lib.
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Lib.
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Lib.
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Lib.
Myers, Lynn, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Waterloo—Wellington	Lib.
Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Lib.
O'Brien, Pat, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	London—Fanshawe	Lib.
O'Reilly, John, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Haliburton—Victoria—Brock	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Peric, Janko	Cambridge	Lib.
Peterson, L'hon. Jim	Willowdale	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Lib.
Pratt, David	Nepean—Carleton	Lib.
Provenzano, Carmen, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Sault Ste. Marie	Lib.
Redman, Karen, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Kitchener-Centre	Lib.
Reed, Julian	Halton	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	AC
Richardson, John	Perth—Middlesex	Lib.
Rock, L'hon. Allan, ministre de l'Industrie	Etobicoke-Centre	Lib.
Serré, Benoît, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Timiskaming—Cochrane	Lib.
Sgro, Judy	York-Ouest	Lib.
Shepherd, Alex, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Durham	Lib.
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Lib.
Szabo, Paul, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Lib.
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Lib.
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Lib.
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Whelan, L'hon. Susan, ministre de la Coopération internationale	Essex	Lib.
Wilfert, Bryon, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Oak Ridges	Lib.
Wood, Bob	Nipissing	Lib.

## QUÉBEC (71)

Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Lib.
Assad, Mark, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Gatineau	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	BQ
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	PC
Bachand, Claude	Saint-Jean	BQ
Bakopanos, Eleni, Le président suppléant	Ahuntsic	Lib.
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ
Brien, Pierre	Témiscamingue	BQ
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Ind.
Cauchon, L'hon. Martin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Outremont	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Charbonneau, Yvon.....	Anjou—Rivière-des-Prairies.....	Lib.
Chrétien, Le très hon. Jean, Premier ministre .....	Saint-Maurice .....	Lib.
Coderre, L'hon. Denis, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.....	Bourassa .....	Lib.
Cotler, Irwin .....	Mont-Royal.....	Lib.
Crête, Paul .....	Kamouraska—Rivière-du-Loup— Témiscouata—Les Basques .....	BQ
Dalphond-Guiral, Madeleine .....	Laval-Centre.....	BQ
Desrochers, Odina .....	Lotbinière—L'Érable.....	BQ
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales.....	Saint-Laurent—Cartierville.....	Lib.
Discepola, Nick.....	Vaudreuil—Soulanges .....	Lib.
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec).....	Beauce .....	Lib.
Dubé, Antoine .....	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière .....	BQ
Duceppe, Gilles.....	Laurier—Sainte-Marie .....	BQ
Duplain, Claude .....	Portneuf.....	Lib.
Farrah, Georges, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans.....	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la- Madeleine—Pabok .....	Lib.
Folco, Raymonde, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines .....	Laval-Ouest.....	Lib.
Fournier, Ghislain .....	Manicouagan .....	BQ
Frulla, Liza.....	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul— Pointe Saint-Charles .....	Lib.
Gagnon, Christiane .....	Québec.....	BQ
Gagnon, Marcel.....	Champlain .....	BQ
Gauthier, Michel.....	Roberval .....	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne .....	Jonquière .....	BQ
Guay, Monique .....	Laurentides .....	BQ
Guimond, Michel.....	Beauport—Montmorency—Côte-de- Beaupré—Île-d'Orléans .....	BQ
Harvey, André, secrétaire parlementaire du ministre des Transports.....	Chicoutimi—Le Fjord .....	Lib.
Jennings, Marlene, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale .....	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine .....	Lib.
Laframboise, Mario.....	Argenteuil—Papineau—Mirabel .....	BQ
Lalonde, Francine.....	Mercier .....	BQ
Lancôt, Robert .....	Châteauguay.....	BQ
Lebel, Ghislain.....	Chambly .....	Ind.
Lincoln, Clifford .....	Lac-Saint-Louis .....	Lib.
Loubier, Yvan .....	Saint-Hyacinthe—Bagot .....	BQ
Marceau, Richard.....	Charlesbourg—Jacques-Cartier.....	BQ
Marcil, Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie.....	Beauharnois—Salaberry .....	Lib.
Martin, L'hon. Paul .....	LaSalle—Émard.....	Lib.
Ménard, Réal.....	Hochelaga—Maisonneuve.....	BQ
Normand, L'hon. Gilbert .....	Bellechasse—Etchemins—Montmagny— L'Islet .....	Lib.
Pacetti, Massimo.....	Saint-Léonard—Saint-Michel .....	Lib.
Paquette, Pierre .....	Joliette .....	BQ
Paradis, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)	Brome—Missisquoi.....	Lib.
Patry, Bernard.....	Pierrefonds—Dollard .....	Lib.
Perron, Gilles-A.....	Rivière-des-Mille-Îles .....	BQ
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international .....	Papineau—Saint-Denis .....	Lib.
Picard, Pauline .....	Drummond .....	BQ

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Price, David	Compton—Stanstead	Lib.
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil du Trésor	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	BQ
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Lib.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Lib.
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	BQ
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ

#### SASKATCHEWAN (14)

Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	AC
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	AC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	AC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	AC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Wascana	Lib.
Liberte, Rick	Rivière Churchill	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	NPD
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Ind.
Proctor, Dick	Palliser	NPD
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	AC
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	AC
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	AC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	AC
Yelich, Lynne	Blackstrap	AC

#### TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (5)

Barnes, Rex	Gander—Grand Falls	PC
Byrne, L'hon. Gerry, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PC
Efford, R. John	Bonavista—Trinity—Conception	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	PC
Matthews, Bill, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Burin—St. George's	Lib.
O'Brien, Lawrence	Labrador	Lib.

#### TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)

Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Lib.
---	----------------	------

#### YUKON

Bagnell, Larry	Yukon	Lib.
----------------	-------	------

## **LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS**

(Au 4 octobre 2002 — 2<sup>e</sup> Session, 37<sup>e</sup> Législature)

### **AFFAIRES AUTOCHTONES, DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD ET DES RESSOURCES NATURELLES**

**Président:**

**Vice-président:**

---

### **AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE**

**Président:**

**Vice-président:**

---

### **CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION**

**Président:**

**Vice-président:**

---

### **COMITÉ DIRECTEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT**

**Président:**

**Vice-président:**

---

**COMITÉ DIRECTEUR DES LANGUES OFFICIELLES**

**Président:**

**Vice-président:**

---

**COMITÉ DIRECTEUR DU SPORT AU CANADA**

**Président:**

**Vice-président:**

---

**COMPTES PUBLICS**

**Président:**

**Vice-président:**

---

**SOUS-COMITÉ POUR COMBATTRE LA CORRUPTION**

**Président:**

**Vice-président:**

---

**DÉFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS**

**Président:**

**Vice-président:**

---

**SOUS-COMITÉ DES ANCIENS COMBATTANTS**

**Président:**

**Vice-président:**

---

**SÉCURITÉ NATIONALE**

**Président:**

**Vice-président:**

---

**DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES**

**Président:**

**Vice-président:**

---

**ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**Président:**

**Vice-président:**

---

**FINANCES**

**Président:**

**Vice-président:**

---

**INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE**

**Président:**

**Vice-président:**

---

**JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE**

**Président:**

**Vice-président:**

---

**LIAISON**

**Président:**

**Vice-président:**

---

**OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES**

**Président:**

**Vice-président:**

---

**PATRIMOINE CANADIEN**

**Président:**

**Vice-président:**

---

**PÊCHES ET OCÉANS****Président:****Vice-président:**

---

**PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE****Président:****Vice-président:**Peter Adams  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Pierre BrienMarlene Catterall  
Wayne Easter  
Yvon Godin  
Michel GuimondDale Johnston  
Joe Jordan  
Carolyn Parrish  
Geoff ReganJohn Reynolds  
John Richardson  
Jacques Saada  
Tony Tirabassi

(16)

---

**SANTÉ****Président:****Vice-président:**

---

**SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL****Président:****Vice-président:**

---

**SOUS-COMITÉ DES OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES****Président:****Vice-président:**

**SPORT AU CANADA**

**Président:**

**Vice-président:**

---

**TRANSPORTS**

**Président:**

**Vice-président:**

---

**COMITÉS MIXTES PERMANENTS**

**BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT**

**Coprésident:**

**Vice-coprésident:**

Représentant le Sénat:  
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

(0)

**LANGUES OFFICIELLES**

**Coprésident:**

**Vice-coprésident:**

Représentant le Sénat:  
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

**Le Président de la Chambre**

L'HON. PETER MILLIKEN

**Comités des Présidents des Comités législatifs**

**Le vice-président et président des comités pléniers**

M. BOB KILGER

**Le vice-président des comités pléniers de la Chambre**

M. RÉGINALD BÉLAIR

**Le vice-président adjoint des comités pléniers de la Chambre**

MME ELENI BAKOPANOS

## MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Jean Chrétien	Premier ministre
L'hon. David Collenette	ministre des Transports
L'hon. David Anderson	ministre de l'Environnement
L'hon. Ralph Goodale	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
L'hon. Sheila Copps	ministre du Patrimoine canadien
L'hon. John Manley	vice-premier ministre et ministre des Finances
L'hon. Anne McLellan	ministre de la Santé
L'hon. Allan Rock	ministre de l'Industrie
L'hon. Lawrence MacAulay	solliciteur général du Canada
L'hon. Lucienne Robillard	présidente du Conseil du Trésor
L'hon. Martin Cauchon	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Jane Stewart	ministre du Développement des ressources humaines
L'hon. Stéphane Dion	président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. Pierre Pettigrew	ministre du Commerce international
L'hon. Don Boudria	ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Lyle Vanclief	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
L'hon. Herb Dhaliwal	ministre des Ressources naturelles
L'hon. Claudette Bradshaw	ministre du Travail
L'hon. Robert Nault	ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
L'hon. Elinor Caplan	ministre du Revenu national
L'hon. Denis Coderre	ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Sharon Carstairs	leader du gouvernement au Sénat
L'hon. Robert Thibault	ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Rey Pagtakhan	ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement)
L'hon. Bill Graham	ministre des Affaires étrangères
L'hon. Susan Whelan	ministre de la Coopération internationale
L'hon. Gerry Byrne	ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)
L'hon. John McCallum	ministre de la Défense nationale
L'hon. Ethel Blondin-Andrew	secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)
L'hon. David Kilgour	secrétaire d'État (Asie-Pacifique)
L'hon. Andy Mitchell	secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)
L'hon. Maurizio Bevilacqua	secrétaire d'État (Institutions financières internationales)
L'hon. Paul DeVillers	secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Gar Knutson	secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)
L'hon. Denis Paradis	secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)
L'hon. Claude Drouin	secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)
L'hon. Stephen Owen	secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)
L'hon. Jean Augustine	secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)

## SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

M. Joe Jordan	du Premier ministre
M. Steve Mahoney	du ministre des Transports
M. André Harvey	du ministre des Transports
Mme Karen Redman	du ministre de l'Environnement
M. Paul Szabo	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
Mme Sarmite Bulte	de la ministre du Patrimoine canadien
M. Bryon Wilfert	du ministre des Finances
M. Jeannot Castonguay	du ministre de la Santé
M. Serge Marcil	du ministre de l'Industrie
M. Lynn Myers	du solliciteur général du Canada
M. Alex Shepherd	de la présidente du Conseil du Trésor
M. Paul Harold Macklin	du ministre de la Justice et procureur général du Canada
Mme Raymonde Folco	de la ministre du Développement des ressources humaines
M. Bill Matthews	du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
M. Pat O'Brien	du ministre du Commerce international
M. Geoff Regan	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
M. Larry McCormick	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
M. Benoît Serré	du ministre des Ressources naturelles
M. Gurbax Malhi	de la ministre du Travail
M. John Finlay	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Mme Sophia Leung	de la ministre du Revenu national
M. Mark Assad	du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
M. Georges Farrah	du ministre des Pêches et des Océans
M. Carmen Provenzano	du ministre des Anciens combattants
Mme Aileen Carroll	du ministre des Affaires étrangères
Mme Marlene Jennings	de la ministre de la Coopération internationale
M. John O'Reilly	du ministre de la Défense nationale





# TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 4 octobre 2002

## Recours au Règlement

<b>La motion n° 2—Décision de la présidence</b>	
Le Président .....	299
Mme Skelton .....	300
M. Strahl .....	300

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

### Travaux des comités et rétablissement des projets de loi du gouvernement

M. Boudria .....	300
Motion n° 2A .....	300
Motion n° 2B .....	300
M. Hill (Macleod) .....	303
Amendement .....	305
M. Blaikie .....	305
M. Mayfield .....	305

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

### La citoyenneté

M. Easter .....	306
-----------------	-----

### La citoyenneté

M. Forseth .....	306
------------------	-----

### La semaine de prévention des incendies

M. Malhi .....	306
----------------	-----

### Le développement régional

M. St-Julien .....	306
--------------------	-----

### Le Protocole de Kyoto

M. Caccia .....	306
-----------------	-----

### Le service communautaire

M. Burton .....	307
-----------------	-----

### Jamie Bell

Mme Bulte .....	307
-----------------	-----

### La Journée mondiale des enseignantes et des enseignants

M. Bigras .....	307
-----------------	-----

### La Journée mondiale des enseignantes et des enseignants

Mme Folco .....	307
-----------------	-----

### Le bois d'oeuvre

M. Mayfield .....	307
-------------------	-----

### L'agriculture

M. Maloney .....	308
------------------	-----

### Les religions

M. Blaikie .....	308
------------------	-----

### La Semaine de sensibilisation aux maladies mentales

M. Ménard .....	308
-----------------	-----

### La visite royale

M. Tirabassi .....	308
--------------------	-----

### Terre-Neuve-et-Labrador

M. Doyle .....	308
----------------	-----

### Le Sénégal

M. Marcil .....	309
-----------------	-----

## Le registre des armes à feu

M. Breitreuz .....	309
--------------------	-----

## René Cousineau

M. Assad .....	309
----------------	-----

## QUESTIONS ORALES

### Les marchés publics

M. Harper .....	309
M. MacAulay .....	309
M. Harper .....	309
M. MacAulay .....	310
M. Harper .....	310
M. MacAulay .....	310
M. Sorenson .....	310
M. MacAulay .....	310
M. Sorenson .....	310
M. MacAulay .....	310
M. Brien .....	310
M. Goodale .....	310
M. Brien .....	310
M. Goodale .....	311
Mme Dalphond-Guiral .....	311
M. Goodale .....	311
Mme Dalphond-Guiral .....	311
M. Goodale .....	311

### L'assurance-emploi

M. Blaikie .....	311
Mme Folco .....	311
M. Blaikie .....	311
Mme Folco .....	311

### Les marchés publics

M. MacKay .....	311
M. Collenette .....	312
M. MacKay .....	312
M. Collenette .....	312
M. Ritz .....	312
M. Collenette .....	312
M. Ritz .....	312
M. Collenette .....	312

### Les valeurs mobilières

M. Laframboise .....	312
M. Bevilacqua (Vaughan—King—Aurora) .....	312
M. Laframboise .....	312
M. Bevilacqua (Vaughan—King—Aurora) .....	313

### Les marchés publics

M. Strahl .....	313
M. MacAulay .....	313
M. Strahl .....	313
M. MacAulay .....	313

### Le transport aérien régional

Mme Tremblay .....	313
M. Collenette .....	313
Mme Tremblay .....	313
M. Collenette .....	313



<b>La recherche sur les cellules souches</b>	
M. Tonks .....	322
<b>Les produits du bois</b>	
M. Stoffer .....	322
<b>La pornographie juvénile</b>	
M. Stoffer .....	322
<b>La recherche sur les cellules souches</b>	
Mme Bulte .....	322
<b>Questions au <i>Feuilleton</i></b>	
Mme Bulte .....	322
<b>Demande de débat d'urgence</b>	
<b>L'agriculture</b>	
M. Clark .....	322
<b>Décision de la présidence</b>	
Le Président .....	322

<b>INITIATIVES MINISTÉRIELLES</b>	
<b>Les travaux des comités et le rétablissement des projets de loi émanant du gouvernement</b>	
Motion .....	322
M. MacKay .....	322
Motion .....	323
Rejet de la motion .....	324
M. Epp .....	324
M. Bryden .....	324
M. Mitchell .....	325
Mme Davies .....	325
M. O'Reilly .....	326
M. Epp .....	328
M. Proctor .....	329
M. Bigras .....	329
M. Brien .....	331
Mme Guay .....	331
Mme Davies .....	332
<b>ANNEXE</b>	

**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :  
Communication Canada - Édition  
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:  
Communication Canada - Publishing  
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :**

**Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:**

**<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**

**Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9**

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing  
Ottawa, Ontario K1A 0S9**